

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 5

5 février 1975

SOMMAIRE

Loi du 22 novembre 1974 portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1971 page **53**

Loi du 22 novembre 1974 portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1971.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 5 novembre 1974 et celle du Conseil d'Etat du 19 novembre 1974 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds ordinaires et extraordinaires de l'Etat ainsi que sur les fonds pour ordre pendant l'exercice 1971, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

<i>A. — Recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires</i>	
I — Recettes effectives	fr. 15.498.060.737
II — Dépenses effectives	fr. 14.888.554.748
III — Excédent de recettes	fr. 609.505.989
<i>B. — Recettes et dépenses pour ordre</i>	
I — Recettes pour ordre	fr. 2.448.184.658
II — Dépenses pour ordre	fr. 2.448.184.658
	—

Art. 2. L'excédent de recettes, à la fin de l'exercice 1971, des fonds spéciaux et fonds déposés, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

I. — *Fonds de tiers*

Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	fr.	887.151
Consignations faites par des étrangers	fr.	646.166
Consignations judiciaires	fr.	70.567.077
Postes — Fonds pour mandats	fr.	1.498.137.877
Postes — Fonds de subventions	fr.	—
Postes — Droits de douane avancés	fr.	— 749
Totaux I	fr.	1.570.237.522

II. — *Fonds des communes*

Fonds de dépenses communales	fr.	— 8.156.925
Fonds communal de péréquation conjoncturale	fr.	145.178.792
Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes	fr.	—
Totaux II	fr.	137.021.867

III. — *Fonds de l'Etat*

Fonds spécial pour le service financier de la dette publique	fr.	125.039.349
Fonds spécial de la chasse	fr.	1.393.192
Fonds spécial de la pêche	fr.	1.123.461
Fonds de crise	fr.	965.500.000
Fonds spécial pour l'épuration des cours d'eau	fr.	552.731
Fonds spécial de repeuplement des chasses	fr.	3.300.333
Fonds d'investissements publics administratifs	fr.	307.459.231
Fonds d'investissements publics scolaires	fr.	184 373 706
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	fr.	151.409.245
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	fr.	130.935.444
Fonds d'équipement sportif national	fr.	65.514.759
Fonds des routes	fr.	726.299.448
Totaux III	fr.	2.662.900.899
soit un excédent de recettes de	fr.	4.370.160.288

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Palais de Luxembourg, le 22 novembre 1974

Jean

Le Ministre des Finances,
Raymond Vouel

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	Recettes effectuées
BUDGET DES RECETTES				
Chapitre I^{er}. — RECETTES ORDINAIRES				
63 et 64 — MINISTERE DES FINANCES				
Administration des contributions directes et des accises (sections 63.0 à 4)				
Section 63.0 — IMPOTS DIRECTS				
63.0.37.00	—	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	1.450.000.000	1.658.301.635
63.0.37.01	—	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	1.300.000.000	1.879.868.606
63.0.37.02	—	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires .	2.650.000.000	3.120.397.610
63.0.37.03	—	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux ...	170.000.000	232.198.141
63.0.37.04	—	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	14.000.000	10.167.909
63.0.37.05	—	Impôt sur la fortune.....	230.000.000	222.139.327
63.0.37.06	—	Impôt sur les tantièmes	25.000.000	38.242.836
63.0.37.07	—	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les gains à distribuer	700.000	493.299
63.0.37.08	—	Restants de l'impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre	p ^r mém.	—
63.0.57.00	—	Restants de l'impôt extraordinaire sur le capital	p ^r mém.	—
			5.839.700.000	7.161.809.363
Section 63.1 — IMPOTS INDIRECTS				
3.1.36.00	—	Recettes sur toccage	40.000	35.537
3.1.36.01	—	Taxe sur les véhicules automoteurs	205.000.000	204.148.710
3.1.36.02	—	Taxe sur les cabarets	11.000.000	10.511.483

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	Revenues effectuées
63.1.36.03	—	Droits d'accise sur l'alcool	28.000.000	28.708.611
63.1.36.04	—	Taxe de consommation sur l'alcool	65.000.000	65.456.314
63.1.36.05	—	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	1.500.000	1.481.581
63.1.36.06	—	Restants de l'impôt sur le chiffre d'affaires d'exercices antérieurs à 1946. ...	p ^r mém.	—
63.1.36.07	—	Produit des prélèvements et montants compensatoires opérés sur certains produits agricoles	p ^r mém.	778.014
			310.540.000	311.120.250
Section 63.2 — RECETTES D'EXPLOITATION, TAXES ET REDEVANCES DIVERSES				
63.2.10.00	—	Recettes diverses non ventilées	10.000.000	7.774.740
63.2.10.01	—	Excédent de recettes de comptes extraordinaires	2.000.000	2.378.154
63.2.16.00	—	Produit de la vente de barèmes d'impôt, de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives, d'alcoomètres, d'alcool saisi et d'objets divers	300.000	157.426
63.2.16.01	—	Recettes de l'administration du cadastre et de la topographie	3.800.000	4.382.341
63.2.16.02	—	Recettes en relation avec le service de contrôle médical (loi du 26.7.1966) .	1.300.000	1.585.045
63.2.26.00	—	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	10.000.000	12.473.796
63.2.28.00	—	Relevances dues par les concessionnaires de pharmacies	4.500.000	4.224.500
63.2.28.01	—	Stations de contrôle technique pour véhicules automoteurs et remorques. — Recettes d'exploitation (part de l'Etat).....	200.000	243.750
63.2.38.00	—	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	500.000	503.431
63.2.38.01	—	Taxe sur la vérification des poids et mesures et le jaugeage des fûts et tonneaux	80.000	100.544
63.2.38.02	—	Recettes en relation avec l'enseignement	5.480.000	4.648.571
63.2.38.03	—	Taxes diverses, droits de chancellerie et recettes diverses	155.000	70.200
63.2.38.04	—	Recettes en relation avec le commissariat au contrôle des banques: taxes sur les expositions, offres et ventes publiques de valeurs mobilières	2.500.000	—
63.2.39.00	—	Recettes en relation avec le département de l'économie nationale.....	2.000.000	3.180.663
			42.815.000	41.723.161

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	RECÉSSION effectuées
		Section 63.3 — RECETTES PROVENANT DE PARTICIPATIONS OU D'AVANCES DE L'ÉTAT		
63.3.16.00	—	Ristourne sur courant	6.100.000	8.976.117
63.3.16.01	—	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques. — Recettes provenant de la vente de courant des centrales hydro-électriques	28.000.000	19.141.631
63.3.16.02	—	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du § 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30 avril 1963 entre l'État et la S.E.O.	16.300.000	16.619.762
63.3.26.00	—	Intérêts de fonds en dépôt	35.000.000	150.740.812
63.3.26.01	—	Versements des C.F.L.: intérêts	32.923.000	32.922.621
63.3.27.00	—	Produit des titres acquis à l'État par application de l'arrêté grand-ducal du 4 novembre 1944 sur le recensement des titres	4.000.000	5.000.000
63.3.27.01	—	Redevance à payer par la caisse d'épargne de l'État en rémunération de la garantie de l'État	52.000.000	64.434.316
63.3.27.02	—	Participation de l'État aux dividendes de la société nationale des habitations à bon marché.....	p ^r mém.	—
63.3.27.03	—	Recettes provenant de l'office commercial du ravitaillement	p ^r mém.	—
63.3.27.04	—	Versements des C.F.L.: intérêts statutaires de 1971 dus par les C.F.L. sur le capital social versé par l'État (fr. 408.000.000)	6.532.000	6.532.488
63.3.28.00	—	Redevances à payer par Radio-Luxembourg	240.000.000	246.914.067
63.3.28.01	—	Versement de la société Cegedel.....	9.500.000	9.046.672
63.3.28.02	—	Participation de l'État aux dividendes de la société électrique de l'Our	23.600.000	23.602.587
63.3.39.00	—	Participation du Grand-Duché aux bénéfices de la banque nationale de Belgique	15.000.000	32.035.543
63.3.86.00	—	Remboursement des C.F.L.: amortissements	39.146.000	39.145.921
			508.101.000	655.112.537
		Section 63.4 — RECETTES PROVENANT DE REMBOURSEMENTS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'EXPLOITATION ET AUTRES		
63.4.11.00	—	Parts contributives des communes dans les traitements et pensions du personnel enseignant primaire	158.800.000	130.730.831
63.4.11.01	—	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions.....	13.291.000	19.154.488

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	Exécution effective
63.4.11.02	—	Commissariat au contrôle des banques. — Remboursement de frais de personnel	1.475.000	4.312.238
63.4.11.03	—	Remboursement de 50% des traitements et indemnités avancés par l'Etat dans l'intérêt de l'administration de la gestion de la caisse d'assurances des animaux de boucherie	128.000	157.928
63.4.11.04	—	Chemins de fer luxembourgeois. — Versement forfaitaire en vue de pourvoir aux frais de contrôle administratif, technique et financier des chemins de fer, conformément à l'article 7 du cahier des charges. — Remboursements divers	1.020.000	1.046.250
63.4.11.05	—	Remboursement, par la caisse nationale d'assurance maladie des ouvriers et par l'association d'assurance contre les accidents (section industrielle), de la contre-valeur des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas de maladie ou d'accident	5.400.000	7.567.056
63.4.11.06	—	Remboursement, par les caisses de pension de la contre-valeur des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément à l'article 34 de la loi du 16.12.1963 ayant pour objet la coordination des régimes de pension	2.500.000	3.125.533
63.4.11.07	—	Prélèvement forfaitaire dans l'intérêt de la péréquation des pensions (art. 2 de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat)	92.800.000	93.015.304
63.4.12.00	—	Remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	3.600.000	3.963.849
63.4.12.01	—	Commissariat au contrôle des banques. — Remboursement de frais de fonctionnement	494.000	375.128
63.4.12.02	—	Remboursement par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil ainsi que pour la formation professionnelle de la main-d'œuvre étrangère	2.500.000	—
63.4.16.00	—	Péages perçus sur le transit d'énergie électrique empruntant les installations 220 kV appartenant à l'Etat	p ^r mém.	—
63.4.33.00	—	Remboursements à faire à l'Etat sur les Indemnités de chômage et sur les frais de salaires et autres occasionnés par l'organisation de travaux productifs de chômage conformément à la loi du 6 août 1921, à l'arrêté grand-ducal du 24 mai 1945 et aux autres arrêtés subséquents. Remboursements à effectuer par la haute autorité de la C.E.C.A.	1.800.000	783.715
63.4.39.00	—	Remboursement par les communautés européennes des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	1.500.000	632.794
63.4.42.00	—	Participation des communes dans les charges des pensions des régimes contributifs. — Remboursements à l'Etat	117.300.000	142.394.574

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	RECENSION effectuées
63.4.47.00	—	Participation des organismes de sécurité sociale aux frais d'études concernant l'installation d'un centre de calcul électronique	1.270.000	—
63.4.48.00	—	Parts contributives des communes aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	80.000	—
63.4.59.00	—	Participation du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.), section « orientation », aux dépenses résultant d'actions communes des Etats membres des communautés européennes	p ^r mém.	4.099.150
			403.958.000	411.358.838
			7.105.114.000	8.581.124.149
		Administration des douanes (section 63.5)		
		Section 63.5 — Douanes		
63.5.16.00	—	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	500.000	687.824
63.5.36.00	—	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise	1.406.000.000	1.409.246.666
63.5.36.01	—	Droit d'accise spécial sur certaines variétés de carburants liquides	45.000.000	45.297.135
63.5.38.00	—	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	200.000	103.515
63.5.39.00	—	Remboursement par les communautés européennes des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	7.000.000	9.959.408
			1.458.700.000	1.465.294.548
		Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 63.6 à 9)		
		Section 63.6 — IMPOTS, DROITS ET TAXES		
63.6.36.00	—	Droits d'enregistrement	220.000.000	267.669.711
63.6.36.01	—	Droits d'hypothèques	22.000.000	31.651.908
63.6.36.02	—	Hypothèques. — Salaires	2.500.000	3.189.348
63.6.36.03	—	Droits de timbre	52.000.000	69.161.938
63.6.36.04	—	Taxe sur la valeur ajoutée	1.800.000.000	2.118.619.897
63.6.36.05	—	Impôt sur le chiffre d'affaires	30.000.000	151.488.685
63.6.36.06	—	Impôt sur le chiffre d'affaires: produit de la majoration de l'impôt sur les combustibles	p ^r mém.	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	Recettes effect.ées
63.6.36.07	—	Taxe sur les transports	100.000	419.833
63.6.36.08	—	Taxe sur les assurances	53.000.000	57.222.921
63.6.36.09	—	Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	290.000.000	370.707.472
63.6.36.10	—	Impôt sur les billets de banque	p ^r mém.	—
63.6.36.11	—	Taxe et annuité des brevets d'invention et des marques de fabrique	8.000.000	9.226.250
63.6.36.12	—	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg. — Taxes de passagers	30.000.000	32.218.093
63.6.36.13	—	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches. — Art. 31 de la loi du 21.3.1947 concernant le régime de la pêche	200.000	195.003
63.6.38.00	—	Registre aux firmes. — Taxes	900.000	945.735
63.6.38.01	—	Casier judiciaire. — Taxes perçues	200.000	146.540
63.6.57.00	—	Droits de succession	60.000.000	70.266.527
			2.568.900.000	3.183.129.361
		Section 63.7 — RECETTES DOMANIALES		
63.7.16.00	—	Etablissement piscicole de Lintgen. — Vente d'alevins et de truitelles. — Frais de repeuplement	700.000	341.564
63.7.16.01	—	Domaine forestier de l'Etat	10.000.000	9.461.918
63.7.16.02	—	Produit des pépinières de l'Etat	1.700.000	1.636.683
63.7.16.03	—	Ventes mobilières (produit des routes)	35.000	886.804
63.7.16.04	—	Locations et loyers d'immeubles. — Logements de service: loyers et frais accessoires de logement (électricité, gaz, chauffage, eau et divers)	29.000.000	33.676.895
63.7.16.05	—	Recettes d'exploitation du building au Kirchberg	40.000.000	37.443.336
63.7.17.00	—	Vente de biens militaires durables	p ^r mém.	—
63.7.58.00	—	Ventes mobilières: produits des ventes d'objets saisis et confisqués	200.000	43.506
63.7.77.00	—	Ventes de biens meubles durables	2.000.000	305.518
			83.635.000	83.796.224
		Section 63.8 — RECETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES		
63.8.16.00	—	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	1.600.000	1.678.028

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	Recettes effectuées
63.8.16.01	—	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	1.000.000	602.376
63.8.16.02	—	Vente d'ouvrages publiés par le gouvernement. Frais de publication au Mémorial	16.100.000	19.664.152
63.8.16.03	—	Recouvrement des frais d'entretien des personnes entretenues à la maison de santé d'Ettelbruck	52.000.000	61.374.656
63.8.16.04	—	Recouvrement des frais d'entretien des personnes entretenues dans les établissements d'assistance de l'Etat	22.000.000	24.006.345
63.8.16.05	—	Recouvrement des frais d'entretien des personnes entretenues dans les maisons de retraite	21.200.000	25.247.346
63.8.16.06	—	Produit du travail des malades de la maison de santé d'Ettelbruck	1.200.000	1.539.932
63.8.16.07	—	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-Etat	7.100.000	7.130.173
63.8.16.08	—	Produit du sanatorium et de l'institut médical de Mondorf-Etat	2.100.000	2.411.874
63.8.16.09	—	Centre médico-pédagogique à Mondorf. — Frais d'entretien des pension- naires	250.000	521.794
63.8.16.10	—	Maternité et école d'accouchement. — Frais d'entretien des pensionnaires	13.000.000	17.048.000
63.8.16.11	—	Remboursement des frais d'entretien des personnes placées aux sanatoriums de Vianden et de Betzdorf ou dans d'autres établissements de cure	5.000.000	6.486.589
63.8.16.12	—	Recouvrement des frais d'entretien des personnes entretenues à la clinique gériatrique d'Echternach	1.700.000	1.903.414
63.8.16.13	—	Recouvrement des frais d'entretien des pensionnaires de la clinique pour enfants	15.000.000	22.098.354
63.8.16.14	—	Recettes de l'institut d'hygiène et de santé publique	7.500.000	8.260.229
63.8.16.15	—	Recettes en relation avec le département de l'agriculture	1.183.000	761.244
63.8.16.16	—	Recettes diverses	3.850.000	8.286.594
63.8.16.17	—	Contrôle des spécialités pharmaceutiques. — Taxes d'immatriculation	250.000	229.380
63.8.16.18	—	Recettes de la force publique	1.277.000	1.221.284
63.8.16.19	—	Etablissements pénitentiaires et maisons d'éducation. — Produit du travail des détenus et des pupilles et recettes diverses provenant de la vente des produits	2.650.000	2.632.077
63.8.36.00	—	Droits en sus et amendes	200.000	882.716
63.8.38.00	—	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	14.000.000	15.969.725

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	Recettes effectuées
63.8.38.01	—	Dons en faveur du fonds de la bibliothèque nationale pour acquisitions nouvelles	5.000	—
63.8.38.02	—	Dons en faveur du fonds pour l'acquisition d'œuvres d'art, pour le financement de fouilles archéologiques et pour l'équipement scientifique des musées de l'Etat	5.000	—
63.8.38.03	—	Dons en faveur du fonds pour l'acquisition, la restauration et la reconstruction de monuments historiques	5.000	—
			190.225.000	229.956.282
		Section 63.9 REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION, REMBOURSEMENT D'AVANCES		
63.9.11.00	—	Frais d'administration des bois. — Remboursements	15.435.000	16.440.220
63.9.16.00	—	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	300.000	212.747
63.9.16.01	—	Assistance judiciaire et procédure en débet. — Recouvrements.....	200.000	173.583
63.9.56.00	—	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	p ^r mém.	2.700
63.9.87.00	—	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois	200.000	—
63.9.87.01	—	Remboursement de subsides remboursables pour études supérieures.....	500.000	128.006
			16.635.000	16.957.256
			2.859.395.000	3.513.839.123
		Administration des postes et des télécommunications (section 64.0)		
		Section 64.0 — Postes et télécommunications		
64.0.16.00	—	Postes. — Taxes des correspondances et autres recettes	240.000.000	256.104.476
64.0.16.01	—	Télégraphes. — Taxes des correspondances et autres recettes	40.000.000	42.586.283
64.0.16.02	—	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes	505.000.000	502.507.754
64.0.16.03	—	Taxes sur les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision	16.400.000	17.065.366
64.0.38.00	—	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxes, ainsi que sur les télégrammes de luxe en faveur d'œuvres, de groupements et de collectivités poursuivant des buts sociaux, culturels ou d'intérêt national	3.600.000	3.373.093

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	Recettes effectuées
64.0.39.00	—	Part du Grand-Duché dans les recettes du consortium international des télécommunications par satellites (Intelsat)	1.000.000	—
			806.000.000	821.636.972
		Total des recettes du chapitre I ^{er}	12229.209.000	14381.894.792
Chapitre II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES				
93 et 94 — MINISTERE DES FINANCES				
Section 93.0 — Recettes provenant de l'émission d'emprunts, de bons du trésor et de certificats de la dette publique				
93.0.96.00	—	Produits d'emprunts nouveaux	600.000.000	140.350.924
93.0.96.01	—	Produits d'emprunts spéciaux destinés à alimenter les fonds d'investissements publics	300.000.000	270.500.000
93.0.96.02	—	Produits d'emprunts spéciaux destinés à alimenter le fonds des routes	1.000.000	300.000.000
93.0.96.03	—	Emission de bons du trésor	p ^r mém.	—
93.0.96.04	—	Fonds monétaire international. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché. — Emission de bons du trésor (1 ^{re} tranche)	7.500.000	37.500.000
93.0.96.05	—	Emission de certificats de la dette publique en relation avec le paiement des contributions de l'Etat aux divers régimes de pension contributifs conformément aux dispositions de la loi unique du 13 mai 1964	p ^r mém.	—
			908.500.000	748.350.924
Section 93.1 — Recettes provenant de la liquidation de biens sous séquestre				
93.1.56.00	—	Liquidation de biens sous séquestre	2.000.000	2.000.000
			2.000.000	2.000.000
Section 93.2 — Autres recettes extraordinaires				
93.2.17.00	—	Remboursement des pays de l'O.T.A.N. pour travaux à intérêt commun ..	100.000	3.208.510
93.2.37.00	—	Surtaxe conjoncturelle exceptionnelle sur les revenus des collectivités ...	190.000.000	226.345.200
93.2.56.00	—	Fonds monétaire international. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché. — Emission de signes monétaires (1 ^{re} tranche).....	2.500.000	12.500.000
93.2.56.01	—	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	20.000.000	20.000.000

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1971	Recettes effectuées
93.2.56.02	—	Recouvrements à faire sur la base de la loi du 29 décembre 1955 concernant certaines mesures prises par l'occupant touchant les intérêts privés	p ^r mém.	—
93.2.59.00	—	Compensation accordée au Grand-Duché en exécution du règlement du 20 mars 1970 des communautés européennes en vue de la réalisation d'actions destinées à achever l'intégration de l'agriculture luxembourgeoise dans le marché commun (1 ^{re} tranche)	100.000.000	100.000.000
93.2.76.00	—	Ventes immobilières	5.000.000	2.718.503
93.2.86.00	—	Remboursement des prêts à court terme consentis à charge des crédits prévus aux articles 255bis des budgets des dépenses de 1945 et de 1946 . . .	p ^r mém.	—
93.2.86.01	—	Remboursement des prêts accordés au titre du plan Marshall	1.043.000	1.042.808
93.2.86.02	—	Réalisation de titres acquis à l'Etat par application de l'arrêté grand-ducal du 4 novembre 1944 sur le recensement des titres et par application de la loi du 26 avril 1951 sur la liquidation des biens sous séquestre	10.000.000	—
			328.643.000	365.815.021
			1.239.143.000	1.116.165.945
		Total des recettes du chapitre II	1.239.143.000	1.116.165.945
		Résumé:		
		Total du chapitre I ^{er}	12 229 209 000	14381 894 792
		Total du chapitre II	1 239 143 000	1.116.165.945
		Total général du budget des recettes . .	13 468 352 000	15498 060 737

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		BUDGET DES DEPENSES		***			
		Chapitre III.— DEPENSES ORDINAIRES*					
		00 — MINISTERE D'ETAT					
		Section 00.0 — Maison souveraine					
00.0.10.00	00.0	Liste civile	10.200.000	D 10.462.500	10.462.500	10.462.500	—
00.0.10.01	00.0	Frais de représentation	2.600.000	2.600.000	2.600.000	2.600.000	—
00.0.10.02	00.0	Indemnités pour frais de représentation de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	—
00.0.11.00	00.0	Secrétariat du Grand-Duc. Traitement du secrétaire	495.000	D 544.860	544.860	544.860	—
			14.795.000	15.107.360	15.107.360	15.107.360	—
		Section 00.1 — Chambre des députés					
00.1.10.00	00.1	Chambre des députés. (Sans distinction d'exercice).....	34.500.000	34.500.000	34.500.000	34.500.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs**</i>					
00.1.10.50	00.1	Chambre des députés	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	—
			40.500.000	40.500.000	40.500.000	40.500.000	—

*) **Observations générales se rapportant à tous les articles émergeant des rémunérations et des pensions**

- 1) Les rémunérations et les pensions sont calculées sur la base du nombre-indice de 170.
- 2) Tous les crédits prévus pour les rémunérations (traitements, indemnités, salaires) et pour les pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice. La mention « non limitatif » permettra, e. a. d'y imputer a) les majorations éventuelles nécessitées par une majoration du nombre-indice et b) d'autres augmentations éventuelles de ces dépenses. Voir aussi l'article 01.0.11.04. La mention « sans distinction d'exercice » permettra e. a. d'y imputer des arriérés de rémunérations.

***) **Observations générales se rapportant à tous les restants d'exercices antérieurs**

Les restants d'exercices antérieurs permettent, quel que soit le libellé:

- 1) de régler des paiements en suspens se rapportant à des exercices antérieurs et
- 2) d'imputer des ordonnances de paiement provisoires.

*** T — Crédits après transferts

D — Crédits après autorisations de dépassement

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
Section 00.2 — Conseil d'Etat							
00.2.11.00	00.1	Traitements du personnel	954.000	D 1.078.905	1.078.905	1.078.905	—
00.2.11.01	00.1	Indemnités des employés	247.000	D 268.776	268.776	268.776	—
00.2.11.02	00.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage	162.000	D 176.348	176.348	176.348	—
00.2.11.03	00.1	Indemnités des membres et du personnel du conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	5.091.000	D 5.229.532	5.229.532	5.229.532	—
00.2.12.00	00.1	Frais de route et de séjour	20.000	T 23.710	23.707	23.708	—
00.2.12.01	00.1	Frais de bureau, bibliothèque, nettoyage et dépenses diverses	490.000	T 486.290	486.217	486.217	—
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>							
00.2.10.50	00.1	Restants	—	—	—	—	—
			6.964.000	7.263.561	7.263.486	7.263.486	—
Section 00.3 — Gouvernement							
00.3.11.00	01.0	Traitements des membres du gouvernement; traitements des conseillers de gouvernement et des conseillers de gouvernement adjoints	17.783.000	D 20.880.034	20.880.034	20.880.034	—
00.3.11.01	01.0	Traitements et indemnités des attachés de gouvernement et attachés d'administration	6.545.000	6.545.000	6.515.875	6.515.875	—
00.3.11.02	01.0	Traitements et indemnités des fonctionnaires du gouvernement	64.256.000	D 69.449.837	69.449.837	69.449.837	—
00.3.11.03	01.0	Indemnités des employés de l'Etat occupés dans les bureaux du gouvernement	36.000.000	D 40.138.037	40.138.037	40.138.037	—
00.3.11.04	01.0	Salaires des ouvriers	3.280.000	D 3.458.488	3.458.488	3.458.488	—
00.3.11.05	01.0	Salaires du personnel chargé du nettoyage	4.700.000	D 5.297.731	5.297.731	5.297.731	—
00.3.11.06	01.0	Indemnités diverses et Indemnités pour prestations hors service. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	T 1.050.000	1.042.200	1.042.200	—
00.3.11.07	01.0	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat. — Jetons de présence, indemnités et autres frais	50.000	T 62.600	62.564	62.564	—
00.3.11.08	01.0	Conseil national de la résistance. — Indemnités.	150.000	T 153.800	153.798	153.798	—
00.3.11.09	01.0	Automatisation des administrations et services publics. — Indemnités d'informatique. (Crédit non limitatif)	400.000	400.000	177.240	177.240	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
00.3.11.10	01.0	Etudes dans le cadre de l'aménagement du territoire. — Indemnités des membres du conseil supérieur et du comité interministériel à l'aménagement du territoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	131.550	131.550	—
00.3.12.00	01.0	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	1.140.000	D 1.308.624	1.308.624	1.308.624	—
00.3.12.01	01.0	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	250.000	T 196.200	191.830	191.830	—
00.3.12.02	01.0	Etudes dans le cadre de l'aménagement du territoire. — Indemnités des membres non fonctionnaires du conseil supérieur à l'aménagement du territoire; honoraires d'experts et de bureaux d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750.000	750.000	12.250	12.250	—
00.3.12.03	01.0	Commission pour la prorogation des concessions de Radio-Luxembourg; rémunération des membres de la commission et du secrétaire. — Honoraires pour consultations. (Sans distinction d'exercice)	100.000	T 62.900	62.500	62.500	—
00.3.12.04	01.0	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays; frais de déménagement (gouvernement). (Sans distinction d'exercice)	400.000	T 385.000	345.622	345.622	—
00.3.12.05	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.500.000	10.500.000	9.605.532	9.605.532	—
00.3.12.06	Divers codes	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.000	75.000	28.235	28.235	—
00.3.12.07	01.0	Frais de location d'un équipement électro-comptable y compris les frais d'acquisition de cartes — Frais résultant de la mise et tenue à jour du fichier mécanographique du service d'immatriculation des véhicules du ministère des transports. — Entretien des différentes machines de bureau. — Frais relatifs à la centralisation et à l'automatisation des opérations de calcul et d'ordonnancement des salaires des ouvriers de l'Etat	2.550.000	T 2.666.000	2.664.131	2.664.131	—
00.3.12.08	01.0	Automatisation des administrations et services publics. — Frais d'études; frais de formation du personnel; fourniture diverses. (Crédit non limitatif)	100.000	D 186.100	186.100	186.100	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LEBON LEON LEON LEON
00.3.12.09	01.0	Articles et matériel de bureau. — Imprimés, enveloppes et autres papiers de bureau. — Journaux, livres et périodiques. — Dépenses de toute nature relatives aux laboratoires photographiques	7.880.000	7.880.000	7.859.403	7.859.403	—
00.3.12.10	01.0	Conseil supérieur et comité interministériel à l'aménagement du territoire. — Frais de bureau et de fonctionnement; frais de route et de séjour; documentation; frais de confection et d'impression de plans, cartes et rapports	130.000	130.000	120.124	120.124	—
00.3.12.11	01.0	Frais de publication et notamment communiqués officiels. — Dépenses diverses et imprévues; pourboires	1.050.000	1.050.000	1.028.363	1.028.363	—
00.3.12.12	01.0	Frais de port et d'affranchissement. — Taxes téléphoniques et télégraphiques. — Location et entretien des installations et appareils téléphoniques	6.550.000	6.550.000	6.334.302	6.334.302	—
00.3.12.13	01.0	Frais de nettoyage des bureaux. — Acquisition du matériel de nettoyage.....	550.000	T 450.000	445.682	445.682	—
00.3.12.14	01.0	Frais de publication du Mémorial. (Crédit non limitatif)	5.200.000	D 5.800.000	5.734.252	5.734.252	—
00.3.12.15	01.0	Frais de publication de la pasinomie luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	30.000	25.738	25.738	—
00.3.12.16	01.0	Frais de publication du code administratif luxembourgeois et d'autres recueils de législation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	D 146.848	146.848	146.848	—
00.3.12.17	01.0	Frais d'impression d'une édition de l'annuaire officiel d'administration et de législation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
00.3.12.18	01.0	Service information et presse. — Impression du bulletin. — Diffusion de matériel de documentation et de propagande. — Journaux et périodiques. — Frais de bureau. — Publication d'une série de brochures sur le Grand-Duché	1.250.000	T 1.258.500	1.258.150	1.258.150	—
00.3.12.19	01.0	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens. — Frais de fonctionnement, honoraires d'avocat et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	105.781	105.781	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
00.3.12.20	11.6	Frais de fonctionnement, frais d'installation et autres du service créé par la loi du 30 juillet 1960.	2.600.000	2.600.000	2.600.000	2.600.000	—
00.3.12.21	01.0	Fêtes et cérémonies. — Réceptions officielles. — Dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif)	2.100.000	D 3.655.000	3.652.823	3.652.823	—
00.3.12.22	01.0	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement	50.000	50.000	49.720	49.720	—
00.3.12.23	01.0	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Sans distinction d'exercice)	1.250.000	1.250.000	1.247.539	1.247.539	—
00.3.12.24	01.0	Conseil national de la résistance. — Frais de bureau et autres frais de fonctionnement ...	150.000	T 165.000	163.795	163.795	—
00.3.33.00	01.0	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	350.000	350.000	350.000	350.000	—
00.3.33.01	01.0	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations des fonctionnaires	150.000	150.000	150.000	150.000	—
00.3.33.02	01.0	Subside à l'association des journalistes luxembourgeois en vue du maintien des relations professionnelles de l'association sur le plan international	25.000	25.000	25.000	25.000	—
00.3.33.03	01.0	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	30.000	30.000	—
00.3.52.00	01.0	Monument national de la solidarité luxembourgeoise pendant la deuxième guerre mondiale. — Contribution à la souscription nationale. — Honoraires d'architectes et autres frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	D 2.845.573	2.845.573	2.845.573	—
00.3.72.00	01.0	Automatisation des administrations et services publics. — Aménagement des locaux de l'ordinateur. (Crédit non limitatif)	400.000	400.000	—	—	—
00.3.74.00	01.0	Frais d'acquisition de nouvelles machines de bureau. — Agrandissement, travaux accessoires et imprévus au nouveau central téléphonique	1.200.000	1.200.000	782.214	782.214	—
00.3.74.01	01.0	Automatisations des administrations et services publics. — Equipement divers. (Crédit non limitatif)	100.000	100.000	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LEÇON dans non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
00.3.11.56	01.0	Indemnités diverses et indemnités pour prestations hors service	150.000	150.000	149.250	149.250	—
00.3.12.62	01.0	Frais de port et d'affranchissement. — Taxes téléphoniques et télégraphiques. — Location et entretien des installations et appareils téléphoniques	40.000	40.000	39.460	39.460	—
00.3.12.63	01.0	Frais de nettoyage des bureaux. — Acquisition du matériel de nettoyage	500.000	500.000	337.286	337.286	—
			183.134.000	201.141.272	197.193.481	197.193.481	—
		Section 00.4 — Conseil économique et social					
00.4.45.00	22.0	Rémunération du personnel. (Crédit non limitatif)	900.000	D 929.000	928.977	928.977	—
00.4.45.01	22.0	Indemnités des membres. (Crédit non limitatif).	1.050.000	1.050.000	1.031.500	1.031.500	—
00.4.45.02	22.0	Frais de bureau et autres frais de fonctionnement	411.000	411.000	333.044	333.044	—
00.4.45.03	22.0	Frais de route et de séjour	80.000	80.000	32.198	32.198	—
00.4.65.00	22.0	Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
00.4.65.50	22.0	Acquisition de machines de bureau	48.000	48.000	47.470	47.470	—
			2.489.000	2.518.000	2.373.189	2.373.189	—
		Section 00.5 — Service central des imprimés et des fournitures de bureau de l'État					
00.5.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires	1.533.000	D 1.681.319	1.681.319	1.681.319	—
00.5.11.01	01.0	Indemnités des employés	1.059.000	D 1.125.505	1.125.505	1.125.505	—
00.5.11.02	01.0	Salaires des ouvriers	488.000	D 756.412	756.412	756.412	—
00.5.11.03	01.0	Salaires des femmes de charge	47.000	D 58.735	58.735	58.735	—
00.5.12.00	01.0	Frais de bureau et divers	189.000	189.000	187.653	187.653	—
00.5.12.01	01.0	Frais de location d'un équipement de composition électronique	550.000	550.000	535.211	535.211	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LEÇON da ons non payées
00.5.12.02	Divers codes	Fourniture de matériel de bureau aux admi- nistrations et services publics de l'Etat....	750.000	750.000	749.773	749.773	—
00.5.12.03	01.0	Impression de fiches d'inventaires du mobilier de l'Etat	150.000	150.000	107.834	107.834	—
00.5.74.00	01.0	Acquisition de machines et d'appareils spéciaux pour l'impression des documents parlemen- taires au service central des imprimés	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
00.5.10.50	01.0	Restants	—	—	—	—	—
			4.766.000	5.260.971	5.202.442	5.202.442	—
		Section 00.6 — Haut-commissariat de la protection nationale					
00.6.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires	p ^r mém.	—	—	—	—
00.6.11.01	01.0	Indemnités des employés	1.508.000	2.045.489	2.045.489	2.045.489	—
00.6.11.02	01.0	Salaires des ouvriers	422.000	422.000	410.914	410.914	—
00.6.11.03	01.0	Salaires du personnel de cuisine et du personnel chargé du nettoyage	1.163.000	1.163.000	1.076.017	1.076.017	—
00.6.11.04	01.0	Indemnités pour prestations extraordinaires, indemnité de poste d'un agent de liaison à l'étranger, indemnités pour commissions con- sultatives prévues par les dispositions légales	286.000	286.000	194.222	194.222	—
00.6.12.00	01.0	Indemnités diverses de tiers	5.000	5.000	—	—	—
00.6.12.01	01.0	Frais de route et de séjour	50.000	50.000	43.188	43.188	—
00.6.12.02	01.0	Frais de fonctionnement, frais de bureau et dé- penses diverses	30.000	30.000	26.535	26.535	—
00.6.12.03	01.0	Frais d'acquisition et d'entretien des installa- tions techniques, articles de nettoyage	65.000	65.000	61.836	61.836	—
00.6.12.04	01.0	Entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, pneus, essence, huile, graisse, outils, assurances). Divers et imprévus	200.000	T 304.000	303.832	303.832	—
00.6.12.05	01.0	Installations et matériel de télécommunications	913.000	T 809.000	797.277	797.277	—
00.6.74.00	01.0	Frais d'acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
00.6.74.01	01.0	Acquisition de télétype	260.000	260.000	259.171	259.171	—
00.6.74.02	01.0	Acquisition d'une voiture automobile	125.000	125.000	124.777	124.777	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LECLASSEMENT des dépenses non payées
00.6.10.50	01.0	<i>Restants d'exercices antérieurs</i> Restants	—	—	—	—	—
			5.027.000	5.564.489	5.343.258	5.343.258	—
		Total des dépenses du ministère d'Etat .	257.675.000	277.355.653	272.983.216	272.983.216	—
		01 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE					
		Section 01.0 — Crédits communs dans l'intérêt du personnel en activité et en retraite de l'Etat — Divers					
01.0.11.00	Divers codes	Cotisations à payer (par l'Etat) à l'association d'assurance contre les accidents du chef de l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pensions de retraite (arrêté grand-ducal du 8 mars 1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.250.000	3.250.000	2.916.118	2.916.118	—
01.0.11.01	Divers codes	Cotisations à payer (par l'Etat) à l'association d'assurance contre les accidents du chef de l'assurance obligatoire contre les accidents des employés, des aides de bureau, des auxiliaires et des ouvriers occupés au service de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000.000	D 8.242.138	8.242.138	8.242.138	—
01.0.11.02	Divers codes	Remboursements à faire par les différents services publics aux caisses d'allocations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700.000	D 864.348	864.348	864.348	—
01.0.11.03	Divers codes	Remboursements à faire à la caisse de pension des employés privés par application de l'article 16 de la loi du 16.12.1963, ayant pour objet la coordination des régimes de pension. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000.000	D 10.537.863	10.537.863	10.537.863	—
01.0.11.04	32.0 Divers codes	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat. — Adaptation à l'évolution de l'indice pondéré des prix à la consommation et autres mesures législatives nouvelles grevant le budget de l'exercice 1971. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	272.000.000	272.000.000	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
01.0.11.05	Divers codes	Honoraires des membres des jurys et des commissions des examens administratifs. — Frais de route et de séjour. — Menues dépenses. (Crédit non limitatif)	1.400.000	D 2.000.000	1.844.050	1.844.050	—
01.0.12.00	Divers codes	Honoraires des médecins pour les visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif)	100.000	100.000	14.425	14.425	—
01.0.12.01	Divers codes	Honoraires d'avocats pour les actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif)	200.000	200.000	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
01.0.10.50	Divers codes	Restants	—	—	—	—	—
			294.650.000	297.194.349	24.418.942	24.418.942	
		Section 01.1 — Pensions					
01.1.11.00	31.0	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité; secours et trimestres de faveur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..	630.000.000	D 699.600.000	699.377.087	699.377.087	—
01.1.11.01	01.0	Commission des pensions. — Jetons de présence des membres de la commission et indemnité du secrétaire	55.000	T 67.400	67.400	67.400	—
01.1.11.02	31.0	Suppléments de pension. (Sans distinction d'exercice)	190.000	T 177.600	98.922	98.922	—
01.1.11.03	31.0	Pensions partielles des régimes contributifs à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conf. à l'art. 34 de la loi de coordination des régimes de pension du 16.12.1963. (Crédit non limitatif)	2.500.000	D 3.300.000	3.125.533	3.125.533	—
01.1.12.00	01.0	Commission des pensions. — Honoraires des médecins, frais de déplacement	35.000	35.000	34.925	34.925	—
01.1.33.00	16.0	Suppléments de pension alloués aux employés retraités de l'Etat sur une base annuelle et à titre de secours. — Suppléments de rente alloués aux ouvriers retraités de l'Etat sur une base annuelle et à titre de secours. — Rentes permanentes à des employés publics n'ayant pas droit à une pension. Secours alloués aux survivants de ces personnes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.500.000	D 8.345.416	8.345.416	8.345.416	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
01.1.10.50	31.0	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de la fonction publique	640.280.000	711.525.416	711.049.283	711.049.283	—
			934.930.000	1008719765	735.468.225	735.468.225	—
		02 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES					
		Section 02.0 — Relations extérieures					
02.0.11.00	01.0	Traitements et indemnités des agents diplomatiques	13.266.000	D 13.927.322	13.927.322	13.927.322	—
02.0.11.01	10.1	Ambassades, représentations permanentes auprès des organisations internationales et délégation auprès de l'administration belge du commerce extérieur. — Indemnités de poste et de logement des agents diplomatiques. — Indemnités de séjour du personnel détaché. — Remboursement partiel des frais médicaux. — Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.441.000	D 9.500.000	9.477.742	9.477.742	—
02.0.12.00	10.1	Ambassades, représentations permanentes auprès d'organisations internationales et consulats. — Frais courants de fonctionnement : frais de bureau, frais de courrier, frais de voyage et frais d'autos, frais de représentation extraordinaires des chefs de poste, frais de déménagement, frais de location et d'entretien courant des immeubles et du mobilier, divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.800.000	D 14.070.000	14.064.485	13.064.485	—
02.0.12.01	10.1	Travaux de mise en état et aménagement des immeubles pour le compte des ambassades et représentations permanentes. (Sans distinction d'exercice)	1.650.000	1.650.000	1.643.333	1.643.333	—
02.0.12.02	10.2	Frais se rapportant à la participation du Luxembourg à des conférences et réunions internationales. — Frais divers des délégations luxembourgeoises	10.000	10.000	180	180	—
02.0.12.03	10.0	Voiture de service (entretien, essence, huile, pièces de rechange, assurance et divers)	85.000	85.000	44.251	44.251	—
02.0.33.00	18.1	Subside extraordinaire au comité olympique luxembourgeois pour l'organisation de la 70 ^e					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	liquidations non payées
02.0.34.00	10.1	session du comité international olympique. (Crédit non limitatif)	1.300.000	1.300.000	1.285.000	1.285.000	—
02.0.34.01	10.2	Ambassades, représentations permanentes et consulats. — Indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place. — Dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.920.000	D 13.020.000	12.975.559	12.975.559	—
02.0.34.02	10.2	Contributions financières du Grand-Duché aux budgets des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175.000.000	175.000.000	136.166.890	136.166.890	—
02.0.34.02	{ 10.2 11.0 12.0 14.0	Contributions du Grand-Duché aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions et organisations internationales et frais s'y rattachant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.230.000	D 13.530.000	13.142.464	13.142.464	—
02.0.34.03	10.3	Subventions à des institutions et organisations internationales. — Participation au financement d'actions internationales de secours et de solidarité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.935.000	D 2.685.000	2.458.200	2.458.200	—
02.0.34.04	10.3	Assistance technique, économique et financière en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.800.000	D 28.348.000	27.623.479	27.623.479	—
02.0.34.05	10.0	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoise ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger ...	196.000	196.000	191.809	191.809	—
02.0.34.06	10.3	Aide aux victimes de la catastrophe au Pakistan	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
02.0.53.00	10.1	Acquisition et construction d'immeubles pour le compte des ambassades et représentations permanentes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000.000	D 9.286.000	9.286.000	9.286.000	—
02.0.53.01	10.2	Organisations et institutions internationales. — Participation du Grand-Duché aux frais de construction et de transformation d'immeubles. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	943.073	943.073	—
02.0.74.00	10.1	Ambassades, consulats et représentations permanentes. — Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de meubles et d'objets mobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.550.000	D 2.400.000	2.335.462	2.335.462	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
02.0.83.00	10.3	Assistance bilatérale aux pays en voie de développement	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
02.0.10.50	10.1	Restants	—	—	—	—	—
			280.183.000	291.007.322	250.565.249	250.565.249	—
		Section 02.1					
		Commission et office des licences					
02.1.11.00	22.2	Indemnités des employés	1.944.000	D 1.985.728	1.985.728	1.985.728	—
02.1.11.01	22.2	Salaires du personnel chargé du nettoyage	76.000	D 80.000	80.000	80.000	—
02.1.12.00	22.2	Matériel de bureau et imprimés. — Affranchissement par forfait. (Sans distinction d'exercice)	110.000	T 113.642	113.642	113.642	—
02.1.12.01	22.2	Taxes d'éclairage, taxes téléphoniques; dépenses diverses et imprévues et indemnités pour pertes de caisse	45.000	T 41.358	41.358	41.358	—
02.1.74.00	22.2	Acquisition de machines de bureau	pr mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
02.1.10.50	22.2	Restants	—	—	—	—	—
			2.175.000	2.220.728	2.220.728	2.220.728	—
		Total des dépenses du ministère des affaires étrangères	282.358.000	293.228.050	252.785.977	252.785.977	—
		03 et 04 — MINISTÈRE DES FINANCES					
		Section 03.0 — Chambre des comptes					
03.0.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires	6.780.000	D 7.216.375	7.216.375	7.216.375	—
03.0.11.01	01.1	Indemnités des employés	264.000	D 308.847	308.847	308.847	—
03.0.11.02	01.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage des bureaux	112.000	112.000	109.639	109.639	—
03.0.11.03	01.1	Indemnités diverses	12.000	T 16.000	16.000	16.000	—
03.0.12.00	01.1	Jetons de présence des conseillers suppléants .	20.000	T 16.000	14.366	14.366	—
03.0.12.01	01.1	Indemnités d'aides temporaires	12.000	T 1.815	—	—	—
03.0.12.02	01.1	Frais de bureau et autres	320.000	T 323.345	323.345	323.345	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LAGÉRATION des on non payées
03.0.74.00	01.1	Acquisition de machines de bureau.....	31.000	T 37.840	37.840	37.840	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
03.0.10.50	01.1	Restants	—	—	—	—	—
			7.551.000	8.032.222	8.026.412	8.026.412	—
		Section 03.1 — Inspection générale des finances					
03.1.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires	1.669.000	D 1.827.781	1.827.781	1.827.781	—
03.1.11.01	01.0	Indemnités des employés	433.000	D 489.306	489.306	489.306	—
03.1.11.02	01.0	Salaires du personnel chargé du nettoyage ...	103.000	103.000	93.092	93.092	—
03.1.11.03	01.0	Indemnités diverses	100.000	100.000	—	—	—
03.1.12.00	01.0	Honoraires d'experts et frais d'études. (Crédit non limitatif)	100.000	100.000	—	—	—
03.1.12.01	01.0	Frais de route et de séjour	50.000	50.000	—	—	—
03.1.12.02	01.0	Articles et matériel de bureau. — Frais d'entretien des machines de bureau; frais d'impression; bibliothèque, journaux et périodiques; travaux mécanographiques; taxes postales, téléphoniques et télégraphiques; articles et matériel de nettoyage; dépenses diverses	320.000	320.000	195.014	195.014	—
03.1.74.00	01.0	Acquisition de mobilier	50.000	50.000	22.380	22.380	—
03.1.74.01	01.0	Acquisition de machines de bureau.....	65.000	65.000	62.040	62.040	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
03.1.10.50	01.1	Restants	—	—	—	—	—
			2.890.000	3.105.087	2.689.613	2.689.613	—
		Section 03.2 — Contributions directes, accises, poids et mesures					
03.2.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires	86.244.000	D 91.997.025	91.997.025	91.997.025	—
03.2.11.01	01.1	Indemnités des employés	7.021.000	D 8.107.908	8.107.908	8.107.908	—
03.2.11.02	01.1	Rémunérations du magasinier, de l'ouvrier-concierge et du gardien de nuit	549.000	D 591.158	591.158	581.158	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LEGERATION d'ions non payées
03.2.11.03	01.1	Salaires des femmes de charge	1.910.000	D 2.060.352	2.060.352	2.060.352	—
03.2.11.04	01.1	Indemnités pour cumuls et services extraordinaires. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse	334.000	T 308.000	227.063	227.063	—
03.2.12.00	01.1	Indemnités d'aides temporaires	100.000	T 249.000	249.000	249.000	—
03.2.12.01	01.1	Indemnités de tiers pour services extraordinaires	720.000	T 746.000	745.477	745.477	—
03.2.12.02	01.1	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	413.000	T 463.000	462.588	462.588	—
03.2.12.03	01.1	Frais de route et de séjour et frais de déménagement	1.850.000	1.850.000	1.842.753	1.842.753	—
03.2.12.04	01.1	Fournitures pour articles et matériel de bureau; entretien du mobilier et des machines de bureau; frais d'impression; bibliothèque administrative; journaux et périodiques; location d'un appareil de reproduction et coût des photocopies; menues réparations aux immeubles administratifs; divers	4.790.000	T 5.370.000	5.355.042	5.355.042	—
03.2.12.05	01.1	Installation et location d'un ordinateur électronique à bandes magnétiques. — Location d'une installation mécanographique et de deux ensembles calculateurs. — Traitement électronique à façon. — Acquisition de matériel accessoire. — Impression de formules, de comptes et d'imprimés spéciaux	4.383.000	T 3.323.000	3.292.690	3.292.690	—
03.2.12.06	01.1	Loyers, taxes et frais divers pour bureaux non installés dans les bâtiments publics. (Sans distinction d'exercice)	620.000	T 733.000	732.794	732.794	—
03.2.12.07	01.1	Entretien et réparation des voitures-automobiles (pièces de rechange, essence, huile, assurance, outils)	130.000	T 115.000	114.305	114.305	—
03.2.12.08	01.1	Frais de poursuites et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires, apposition de scellés sur les appareils en repos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.000	90.000	77.276	77.276	—
03.2.12.09	01.1	Service des accises et service des poids et mesures. — Appareils de contrôle: acquisition et entretien; dépenses diverses	150.000	150.000	132.620	132.620	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Restants non payés
03.2.12.10	01.1	Frais d'expertises, honoraires et frais judiciaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.000	60.000	57.720	57.720	—
03.2.33.00	01.1	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration	pr mém.	—	—	—	—
03.2.36.00	34.0	Restitutions et décharges de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.000.000	D 19.248.800	19.248.800	19.248.800	—
03.2.36.01	34.0	Restitutions et décharges de taxes de cabaretage (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350.000	350.000	311.250	311.250	—
03.2.36.02	34.0	Remboursement d'impôt sur le chiffre d'affaires d'exercices antérieurs à 1946. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	—	—	—
03.2.37.00	34.0	Remboursement d'impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	D 686.214	686.214	686.214	—
03.2.43.00	32.1	Part des communes dans les droits perçus sur l'exploitation des mines concédées à des sociétés de chemin de fer. — Article 6 de la loi du 10 janvier 1924. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	13.000	11.579	11.579	—
03.2.57.00	34.0	Remboursement d'impôt extraordinaire sur le capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	D 61.390	61.390	61.390	—
03.2.74.00	01.1	Acquisition de matériel de classement, de mobilier spécial et de tableaux de connexion pour les besoins du centre mécanographique	60.000	60.000	59.625	59.625	—
03.2.74.01	01.1	Acquisition de mobilier, de machines de bureau et de matériel d'installation de bureau	500.000	T 683.000	682.182	682.182	—
03.2.74.02	01.1	Acquisition de voitures automobiles	pr mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
03.2.10.50	01.1	Restants	—	—	—	—	—
			127.290.000	137.316.847	137.106.811	137.106.811	—
		Section 03.3 Enregistrement et domaines					
03.3.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires	54.710.000	54.710.000	54.237.532	54.237.532	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
03.3.11.01	01.1	Indemnités des employés	4.814.000	D 5.231.114	5.231.714	5.231.714	—
03.3.11.02	01.1	Salaires des ouvriers des domaines (cadre per- manent)	415.000	D 439.010	439.010	439.010	—
03.3.11.03	01.1	Salaires des ouvriers -concierges	366.000	D 378.951	378.951	378.951	—
03.3.11.04	01.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage	1.255.000	1.255.000	1.252.645	1.252.645	—
03.3.11.05	01.1	Indemnités pour cumuls et pour services extra- ordinaires. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse	517.000	T 562.000	561.786	561.786	—
03.3.11.06	01.1	Indemnités extraordinaires. (Crédit non limi- tatif et sans distinction d'exercice)	30.000	30.000	27.817	27.817	—
03.3.11.07	01.1	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif)	550.000	D 660.000	655.454	655.454	—
03.3.12.00	01.1	Indemnités d'aides temporaires	15.000	T 16.750	16.750	16.750	—
03.3.12.01	01.1	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinc- tion d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
03.3.12.02	01.1	Frais de route et de séjour et frais de déménage- ment	700.000	T 533.250	513.209	513.209	—
03.3.12.03	01.1	Frais de bureau de la direction, des inspecteurs, contrôleurs, receveurs et conservateurs, frais d'installation et de réparation du téléphone aux bureaux de l'administration y compris l'abonnement et les communications; divers	2.400.000	T 2.894.000	2.889.884	2.889.884	—
03.3.12.04	01.1	Installation mécanographique. — Location, acquisition de matériel de classement, de cartes perforées et d'imprimés spéciaux	950.000	T 943.000	875.485	875.485	—
03.3.12.05	01.1	Frais de poursuite et d'instance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450.000	450.000	180.611	180.611	—
03.3.12.06	{ 01.1 {(16.0)	Dépenses à faire par les comptables de l'admini- stration en vertu de la loi du 15 mars 1892 sur la procédure en débet, en matière de faillite et des lois du 23 mars 1893 et du 26 septembre 1919 sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	D 222.000	221.099	221.099	—
03.3.12.07	01.1	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux. (Crédit non limitatif)	150.000	150.000	63.696	63.696	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
03.3.12.08	01.1	Travaux d'entretien, plantations et boisements sur les terrains des forts Thungen et Olisy, réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines, y compris la masse d'habillement du garde des domaines et des ouvriers des domaines	200.000	T 190.000	179.330	179.330	—
03.3.12.09	01.1	Fabrication de papier-timbre, de timbres mobiles et de passeports et dépenses de l'atelier	1.075.000	T 855.000	851.940	851.940	—
03.3.12.10	01.1	Contributions dues par le domaine. — Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.400.000	D 2.480.000	2.468.272	2.468.272	—
03.3.12.11	01.1	Dépenses pour le recouvrement de la T.V.A. Postes de contrôle à la frontière belgo-luxembourgeoise. Frais d'entretien des voitures automobiles pour le service de contrôle de la T.V.A.	50.000	T 37.000	36.519	36.519	—
03.3.21.00	30.0	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	D 1.581.000	1.580.648	1.580.648	—
03.3.33.00	01.1	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration	p ^r mém.	—	—	—	—
03.3.33.01	01.0	Campagne publicitaire relative à l'introduction de la T.V.A. — Subventions. (Sans distinction d'exercice)	300.000	T 176.000	176.000	176.000	—
03 3.36.00	34.0	Restitutions de droits d'enregistrement (article 17 de la loi du 17.8.1935) et autres. — Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts et droits fraudés, recouverts sur les condamnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000.000	D 6.000.000	5.943.326	5.943.326	—
03.3.43.00	32.1	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif)	200.000	D 440.000	438.180	438.180	—
03.3.72.00	01.1	Construction et aménagement de bureaux communs avec la Belgique pour le contrôle de la frontière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	—	—	—
03.3.74.00	01.1	Frais d'acquisition de nouvelles machines de bureau	121.000	121.000	117.241	117.241	—
03.3.74.01	01.1	Acquisition de mobilier	175.000	175.000	174.794	174.794	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
03.3.74.50	01.1	Frais d'acquisition de nouvelles machines de bureau	74.000	74.000	74.000	74.000	—
			76.167.000	80.654.675	79.585.893	79.585.893	—
		Section 03.4 — Douanes (Sans distinction d'exercice)					
03.4.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires et gratifications pour croix de service	118.609.000	D 132.015.031	132.015.031	132.015.031	—
03.4.11.01	01.1	Indemnités des employés	319.000	D 352.303	352.303	352.303	—
03.4.11.02	01.1	Indemnités des militaires et aides servant de renfort temporaire	p ^r mém.	—	—	—	—
03.4.11.03	01.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage	1.213.000	D 1.323.720	1.323.720	1.323.720	—
03.4.11.04	01.1	Indemnités diverses du personnel. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif)	4.775.000	4.775.000	4.494.730	4.494.730	—
03.4.12.00	01.1	Indemnités pour services extraordinaires de tiers	61.000	61.000	7.040	7.040	—
03.4.12.01	01.1	Frais de route et de séjour; frais de déménagement	1.210.000	1.210.000	1.210.000	1.210.000	—
03.4.12.02	01.1	Frais de bureau des inspecteurs, lieutenants, chefs de poste ou de brigades et succursalistes	110.000	T 115.316	115.316	115.316	—
03.4.12.03	01.1	Entretien, aménagement, chauffage, éclairage des immeubles ou parties d'immeubles affectés au service de l'administration, réparation du mobilier de bureau, matériel de bureau, fournitures de bureau, armement et équipement du personnel, mise en marche et entretien des voitures de service et autres frais de bureau. — Confection et acquisition de croix de service	4.837.000	T 4.879.890	4.879.882	4.879.882	—
03.4.12.04	01.1	Location de logements de service	350.000	T 305.180	299.930	299.930	—
03.4.12.05	01.1	Dépenses imprévues; responsabilité civile, dommages-intérêts, frais d'expertises, honoraires et frais judiciaires	10.000	T 6.614	6.614	6.614	—
03.4.12.06	01.1	Entretien des logements de service; impôt foncier	1.235.000	1.235.000	1.234.922	1.234.922	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
03.4.12.07	01.1	Réparation des installations du service douanier aux frontières	20.000	20.000	18.806	18.806	—
03.4.33.00	01.1	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration	p ^r mém.	—	—	—	—
03.4.71.00	01.1	Acquisition de logements de service et de terrains	p ^r mém.	—	—	—	—
03.4.72.00	01.1	Modernisation des logements de service	200.000	200.000	199.277	199.277	—
03.4.72.01	01.1	Construction de logements de service	637.000	637.000	628.072	628.072	—
03.4.74.00	01.1	Acquisitions nouvelles	138.000	138.000	138.000	138.000	—
03.4.74.01	01.1	Acquisitions nouvelles pour le service de la surveillance douanière motorisée	215.000	215.000	214.891	214.891	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
03.4.10.50	01.1	Restants	—	—	—	—	—
			133 939.000	147.469.054	147.138.534	147.138.534	—
		Section 03.5 — Cadastre et topographie					
				D			
03.5.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires	27.183.000	28.581.346	28.581.346	28.581.346	—
03.5.11.01	01.1	Indemnités des employés et des volontaires	3.793.000	3.793.000	3.701.210	3.701.210	—
03.5.11.02	01.1	Salaires des ouvriers	735.000	D 855.762	855.762	855.762	—
03.5.11.03	01.1	Salaires des femmes de charge	364.000	D 367.647	367.647	367.647	—
03.5.11.04	01.1	Indemnités pour prestations hors service	50.000	50.000	49.977	49.977	—
03.5.12.00	01.1	Indemnités pour services extraordinaires de tiers	50.000	50.000	30.767	30.767	—
03.5.12.01	01.1	Frais de route et de séjour	880.000	T 820.000	805.188	805.188	—
03.5.12.02	01.1	Sommes fixes pour frais de bureau des géomètres cantonaux, loyers des bureaux cantonaux, loyer d'un garage	50.000	50.000	25.208	25.208	—
03.5.12.03	01.1	Frais de bureau et de matériel de dessin, bibliothèque	620.000	620.000	613.316	613.316	—
03.5.12.04	01.1	Frais de location de machines de bureau et Acquisition du matériel y relatif	610.000	T 520.000	452.312	452.312	—
03.5.12.05	01.1	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier, d'arpentage et de nettoyage; fournitures et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
		de triangulation, dépenses diverses et imprévues. — Subsidés à la masse d'habillement des chaîneurs et ouvriers	160.000	T 220.000	217.656	217.656	—
03.5.12.06	01.1	Frais de conservation des documents cadastraux et de la carte topographique; dépenses de toute nature relatives au laboratoire photographique	225.000	T 315.000	303.033	303.033	—
03.5.12.07	01.1	Frais de transport, d'assurance et d'entretien des voitures de service; dépenses diverses et imprévues	400.000	400.000	306.168	306.168	—
03.5.12.08	01.1	Travaux d'abornement des frontières.....	10.000	10.000	736	736	—
03.5.12.09	01.1	Etablissement de cartes topographiques du pays aux échelles de 1: 100.000, 1: 200.000 et 1: 500.000 (3 ^e tranche). (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	395.643	395.643	—
03.5.12.10	01.1	Frais d'utilisation d'un ordinateur pour le renouvellement des registres cadastraux	400.000	400.000	397.200	397.200	—
03.5.33.00	01.1	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration	p ^r mém.	—	—	—	—
03.5.74.00	01.1	Frais d'acquisition de machines de bureau et d'instruments géodésiques	70.000	70.000	69.850	69.850	—
03.5.74.01	01.1	Acquisition d'une voiture automobile	225.000	225.000	224.156	224.156	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
03.5.10.50	01.1	Restants	—	—	—	—	—
			36.325.000	37.847.755	37.397.175	37.397.175	—
		Section 04.0 Postes et télécommunications					
04.0.11.00	20.6	Traitements des fonctionnaires	317.170.000	D 340.402.117	338.755.541	338.755.541	—
04.0.11.01	20.6	Indemnités des employés	9.970.000	9.970.000	9.029.176	9.029.176	—
04.0.11.02	20.6	Salaires des ouvriers et aides à tâche complète	11.240.000	D 12.542.590	12.542.590	12.542.590	—
04.0.11.03	20.6	Salaires des aides temporaires, des porteurs de journaux et des ouvriers à tâche partielle — Indemnités pour étudiants ingénieurs temporairement en stage	3.206.000	D 5.224.171	5.224.171	5.224.171	—
04.0.11.04	20.6	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage	8.721.000	8.721.000	8.508.053	8.508.053	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LIQUIDATION Liqui- dations non payées
04.0.11.05	20.6	Indemnités pour services extraordinaires et indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.	4.215.000	4.215.000	3.704.077	3.704.077	—
04.0.11.06	20.6	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes	4.115.000	4.115.000	4.115.000	4.115.000	—
04.0.12.00	20.6	Indemnités servies à des particuliers pour services spéciaux	317.000	T 355.000	354.977	354.977	—
04.0.12.01	20.6	Indemnités pour frais de route et de séjour, y compris les frais de séjour en cas de remplacement. Indemnités pour frais de déménagement	4.800.000	4.800.000	4.662.985	4.662.985	—
04.0.12.02	20.6	Indemnités aux chemins de fer et aux autres entreprises de transports. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.805.000	1.805.000	1.581.097	1.581.097	—
04.0.12.03	20.6	Confection de timbres-poste et de cartes postales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500.000	3.500.000	3.400.595	3.400.595	—
04.0.12.04	20.6	Impressions. — Location de machines électro-comptables. — Matériel de bureau. — Matériel du service postal. — Matériel de nettoyage	14.700.000	14.700.000	14.699.981	14.699.981	—
04.0.12.05	20.6	Loyers des locaux postaux. (Crédit non limitatif)	1.050.000	D 1.098.553	1.098.553	1.098.553	—
04.0.12.06	20.6	Entretien ordinaire et réaménagements ordinaires des maisons postales, des bureaux postaux ainsi que des centraux de télécommunication	2.500.000	T 1.800.000	1.799.935	1.799.935	—
04.0.12.07	20.6	Entretien ordinaire de l'hôtel des postes à Luxembourg, y compris les réaménagements de services	930.000	930.000	929.993	929.993	—
04.0.12.08	20.6	Entretien et réparation du mobilier, des ascenseurs, des extincteurs d'incendie et des systèmes de sécurité et d'alarme. — Nettoyage des fenêtres	718.000	718.000	718.000	718.000	—
04.0.12.09	20.6	Eau, gaz, électricité, taxes communales, impôt foncier. — Combustibles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.150.000	D 10.150.000	10.149.966	10.149.966	—
04.0.12.10	20.6	Dépenses diverses et imprévues	320.000	T 282.000	257.761	257.761	—
04.0.12.11	20.6	Entretien des réseaux de télécommunications aériens et souterrains. (Sans distinction d'exercice)	9.450.000	9.450.000	9.040.417	9.040.417	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
04.0.12.12	20.6	Entretien des équipements et appareils de bu- reau, voies, circuits et postes de télécommu- nications. (Sans distinction d'exercice)	7.000.000	7.000.000	6.992.519	6.992.519	—
04.0.12.13	20.6	Atelier mécanique, entretien et assurance des véhicules automobiles	6.000.000	T 5.848.465	5.845.284	5.845.284	—
04.0.12.14	20.6	Outils et matériel divers pour les services de la division technique	570.000	570.000	508.218	508.218	—
04.0.12.15	20.6	Subside à la masse d'habillement du personnel Inférieur et des ouvriers de la division tech- nique	411.000	411.000	411.000	411.000	—
04.0.12.16	20.6	Frais de déménagement de services postaux ..	150.000	150.000	—	—	—
04.0.33.00	20.6	Subsides à la section culturelle et sportive de l'administration	pr. mém	—	—	—	—
04.0.34.00	20.6	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600.000	600.000	593.361	593.361	—
04.0.72.00	20.6	Travaux de transformation et d'agrandissement de bâtiments postaux	2.000.000	T 2.700.000	2.699.990	2.699.990	—
04.0.74.00	20.6	Acquisition de machines de bureau.....	600.000	600.000	600.000	600.000	—
04.0.74.01	20.6	Mobilier et aménagements pour extensions de services. — Installations de sécurité	1.072.000	1.072.000	1.070.225	1.070.225	—
04.0.74.02	20.6	Acquisition de véhicules automobiles pour la division centrale, la division de l'exploitation et la division technique	5.500.000	T 5.651.535	5.651.535	5.651.535	—
04.0.74.03	20.6	Atelier mécanique. — Acquisition d'un banc d'essai à usage multiple	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
04.0.11.55	20.6	Indemnités pour services extraordinaires	8.000.000	8.000.000	3.804.445	3.804.445	—
04.0.12.52	20.6	Indemnités aux chemins de fer et aux autres en- treprises de transports	63.000	63.000	62.199	62.199	—
04.0.12.54	20.6	Impressions. — Location de machines électro- comptables. — Matériel de bureau. — Maté- riel du service postal. — Matériel de nettoyage	265.000	265.000	264.637	264.637	—
04.0.12.61	20.6	Entretien des réseaux de télécommunications aériens et souterrains	515.000	515.000	208.760	208.760	—
04.0.12.62	20.6	Entretien des équipements et appareils de bu- reau, voies, circuits et postes de télécommuni- cations	428.000	428.000	425.940	425.940	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
04.0.12.63	20.6	Atelier mécanique, entretien et assurance des véhicules automobiles	500.000	500.000	499.980	499.980	—
			440.553.000	470.152.431	461.210.961	461.210.961	—
		Section 04.1 — Caisse générale de l'Etat					
04.1.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires	1.643.000	D 1.800.283	1.800.283	1.800.283	—
04.1.11.01	01.1	Indemnités des employés	361.000	D 394.995	394.995	394.995	—
04.1.11.02	01.1	Indemnités diverses. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse	214.000	214.000	172.500	172.500	—
04.1.12.00	01.1	Indemnités diverses de tiers	25.000	25.000	21.000	21.000	—
04.1.12.01	01.1	Fournitures d'imprimés et de matériel de bu- reau; aménagement des locaux, divers	65.000	65.000	64.859	64.859	—
04.1.12.02	01.1	Loyer des bureaux et des caveaux. — Nettoyage, chauffage et éclairage	180.000	180.000	180.000	180.000	—
04.1.12.03	01.1	Confection de bons de caisse et frais y relatifs. — Emission de monnaie divisionnaire. Dépenses résultant de la frappe éventuelle d'une nou- velle monnaie de billon et de l'émission de billets. Mise hors cours et destruction par le feu de signes monétaires	5.000.000	5.000.000	4.999.995	4.999.995	—
04.1.12.04	01.1	Dépenses diverses, y compris les frais de mani- pulation occasionnés par l'entrée et la sortie de signes monétaires	10.000	10.000	9.897	9.897	—
04.1.74.00	01.1	Acquisition de machines de bureau	26.000	26.000	25.410	25.410	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
04.1.12.53	01.1	Confection de bons de caisse, frais y relatifs et frais de contrôle des bons malpropres et déla- brés. — Emission de monnaie divisionnaire. Dépenses résultant de la frappe éventuelle d'une nouvelle monnaie de billon et de l'émis- sion de billets. — Mise hors cours de signes monétaires	2.400.000	2.400.000	2.400.000	2.400.000	—
			9.924.000	10.115.278	10.068.939	10.068.939	—
		Section 04.2 Service de la trésorerie de l'Etat					
04.2.11.00	01.1	Traitements des fonctionnaires	3.255.000	D 3.493.314	3.493.314	3.493.314	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
04.2.11.01	01.1	Indemnités des employés	1.418.000	D 1.677.979	1.677.979	1.677.979	—
04.2.11.02	01.1	Salaire du personnel chargé du nettoyage	181.000	D 209.911	209.911	109.911	—
04.2.11.03	01.1	Indemnités pour services extraordinaires	16.000	16.000	16.000	16.000	—
04.2.12.00	01.1	Indemnités diverses de tiers	12.000	12.000	10.500	10.500	—
04.2.12.01	01.1	Frais de route et de séjour	4.000	T 3.518	3.198	3.198	—
04.2.12.02	01.1	Frais de bureau, frais d'acquisition et d'entretien du matériel de nettoyage; pourboires; dépenses diverses et imprévues	153.000	T 153.482	153.482	153.482	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
04.2.10.50	01.1	Restants	—	—	—	—	—
			5.039.000	5.566.204	5.564.384	5.564.384	—
		Section 04.3 — Dette publique					
04.3.12.00	30.0	Dette publique intérieure: Indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres, frais de conversion, frais de virement, autres frais accessoires et dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif)	24.300.000	24.300.000	12.055.983	12.055.983	—
04.3.12.01	30.1	Dette publique extérieure: commissions, frais de virement, autres frais accessoires et dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif)	25.000	25.000	19.959	19.959	—
04.3.21.00	30.0	Dette publique intérieure: intérêts	343.292.000	343.292.000	343.280.518	343.280.518	—
04.3.21.01	30.1	Dette publique extérieure: intérêts, différences de change. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51.570.000	D 51.695.700	51.695.700	51.695.700	—
04.3.21.02	{ 30.0 30.1	Emprunts nouveaux: intérêts, primes d'émission. (Crédit non limitatif)	38.000.000	38.000.000	3.750.000	3.750.000	—
04.3.21.03	30.0	Emprunts émis, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (lois du 7 août 1961 et du 26 août 1965): intérêts. (Crédit non limitatif)	46.500.000	D 46.519.534	46.519.534	46.195.534	—
04.3.21.04	30.0	Certificats du trésor émis par l'Etat en 1966 (lois du 16 août 1965 et du 19 mars 1966): intérêts. (Crédit non limitatif)	36.688.000	D 37.000.500	36.741.797	36.741.797	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Contributions non payées
04.3.21.05	30.0	Dettes publiques intérieures: intérêts. — Différences de change concernant les intérêts d'emprunts intérieurs libellés en monnaies étrangères et restants non imputables sur le fonds spécial pour le service financier de la dette publique: emprunts de l'Etat; dette obligataire et actions des anciennes sociétés G.L. et P.H. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	154.236	154.236	—
04.3.21.06	30.0	Bons du trésor de la dette flottante intérieure: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.000.000	24.000.000	19.804.497	19.804.497	—
04.3.21.07	30.1	Bons du trésor de la dette flottante extérieure: intérêts. (Crédit non limitatif)	500.000	500.000	—	—	—
04.3.21.08	30.0	Intérêts sur le compte-avances auprès de la caisse d'épargne de l'Etat (convention du 21 mai 1960 et arrêté grand-ducal d'approbation du 25 mai 1960). (Crédit non limitatif)	100.000	100.000	—	—	—
04.3.21.09	30.0	Certificats de la dette publique émis au profit de l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité: intérêts	103.176.000	103.176.000	103.172.078	103.172.078	—
04.3.21.10	30.0	Certificats de la dette publique à émettre au profit de l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité à titre de contribution exceptionnelle au capital due par l'Etat sur la base des dispositions de la loi unique du 13 mai 1964, article 3,1,1, pour les exercices 1970 et 1971: intérêts. (Crédit non limitatif)	27.625.000	27.625.000	23.381.101	23.381.101	—
04.3.91.00	30.2	Dettes publiques intérieures: amortissement	146.588.000	146.588.000	146.583.080	146.583.080	—
04.3.91.01	30.3	Dettes publiques extérieures: amortissements, différences de change. (Crédit non limitatif) ..	44.634.000	44.634.000	43.238.161	43.238.161	—
04.3.91.02	{30.2 {30.3	Emprunts nouveaux: amortissements. (Crédit non limitatif)	10.000	10.000	—	—	—
04.3.91.03	30.2	Emprunts émis, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (lois du 7 août 1961 et du 26 août 1965): amortissement de certificats d'emprunts	50.375.000	50.375.000	50.334.700	50.334.700	—
04.3.91.04	30.2	Certificats du trésor émis par l'Etat en 1966 (lois du 16 août 1965 et du 19 mars 1966): remboursement de certificats du trésor. (Crédit non limitatif)	55.782.000	D 150.153.000	150.152.631	150.152.631	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
04.3.91.05	30.2	Dettes publiques intérieures: amortissements. — Différences de change concernant les amortissements d'emprunts intérieurs libellés en monnaies étrangères et restants non imputables sur le fonds spécial pour le service financier de la dette publique (emprunts de l'Etat, dette obligataire et actions des anciennes sociétés G.L. et P.H.). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	261.503	261.503	—
04.3.91.06	30.2	Bons du trésor de la dette flottante intérieure: remboursements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.075.000	1.075.000	—	—	—
04.3.91.07	30.3	Bons du trésor de la dette flottante extérieure: remboursements. (Crédit non limitatif)	15.700.000	D 69.440.325	69.440.325	69.440.325	—
04.3.91.08	30.2	Dettes publiques: amortissements anticipés. (Crédit non limitatif)	1.000.000	D 185.997.125	185.997.125	185.997.125	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
04.3.10.50	30.0 30.1 30.2 30.3	Restants	—	—	—	—	—
			1011740000	1345306184	1286582928	1286582928	—
		Section 04.4 — Commissariats du gouvernement près la bourse de commerce et la banque internationale à Luxembourg. — Contrôle des entreprises d'assurances					
04.4.11.00	01.1	Bourse de commerce de Luxembourg. — Traitement du commissaire du gouvernement	444.000	D 495.608	495.608	495.608	—
04.4.11.01	01.1	Banque internationale à Luxembourg. — Traitement du commissaire du gouvernement	543.000	D 595.394	595.394	555.394	—
04.4.11.02	01.1	Contrôle des entreprises d'assurances. — Rémunération du personnel	717.000	D 769.929	769.929	769.929	—
04.4.11.03	01.1	Contrôle des entreprises d'assurances. — Indemnités diverses	40.000	40.000	37.261	37.261	—
04.4.12.00	01.1	Contrôle des entreprises d'assurances. — Indemnités pour services de tiers	25.000	25.000	24.383	24.383	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
04.4.10.50	01.1	Restants	—	—	—	—	—
			1.769.000	1.925.931	1.922.575	1.922.575	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Credits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ordonnances non payées
04.6.33.00	24.6	Crédit mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des pertes de revenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
04.6.10.50	24.0	Restants	—	—	—	—	—
			460.000	599.702	584.106	584.106	—
		Section 04.7 — Dépenses diverses					
04.7.11.00	01.1 11.2 12.2 20.2 21.5	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 22.12.1923). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300.000	D 2.542.035	2.353.775	2.353.775	—
04.7.12.00	01.0 (34.4)	Crédit commun: dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	2.895	2.895	—
04.7.12.01	01.1 (34.4)	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	D 87.835	87.719	87.719	—
04.7.12.02	10.2	Frais d'administration et dépenses diverses dans l'intérêt de l'augmentation de la souscription du Grand-Duché au fonds monétaire international. (Crédit non limitatif)	20.000	D 31.162	31.162	31.162	—
04.7.12.03	10.2	Frais d'administration et dépenses diverses dans l'intérêt du paiement de la part contributive du Grand-Duché à la reconstitution des ressources de l'association internationale de développement. (Crédit non limitatif)	20.000	20.000	—	—	—
04.7.33.00	13.7 16.0 Div. codes	Répartition du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes de luxe. (Crédit non limitatif)	3.800.000	3.800.000	3.373.093	3.373.093	—
		<i>Ce crédit est ordonnancé au profit d'œuvres, de groupements et de collectivités poursuivant des buts sociaux, culturels, philanthropiques ou d'intérêt national. Le ministre des finances détermine les bénéficiaires de ces subsides.</i>					
04.7.43.00	32.1	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300.000	D 2.542.035	2.542.035	2.542.035	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
04.7.10.50	01.1	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère des finances	8.610.000	9.173.067	8.390.679	8.390.679	—
			1866726000	2261994812	2190956376	2190956376	—
		05 — MINISTERE DE LA JUSTICE					
		Section 05.0 — Justice					
05.0.11.00	{ 11.1 11.4	Traitements des magistrats et des fonction- naires de l'ordre judiciaire	63.251.000	D 70.050.682	70.050.682	70.050.682	—
05.0.11.01	{ (01.0) 11.1	Attachés au ministère de la justice	300.000	300.000	—	—	—
05.0.11.02	11.1	Indemnités des employés	2.468.000	2.468.000	2.233.286	2.233.286	—
05.0.11.03	11.1	Salaires des ouvriers et du personnel chargé du nettoyage	1.323.000	D 1.615.175	1.615.175	1.615.175	—
05.0.11.04	11.1	Salaires du personnel à tâche partielle chargé du nettoyage et du chauffage	455.000	455.000	407.174	407.174	—
05.0.11.05	11.1	Indemnités diverses du personnel	350.000	350.000	330.850	330.850	—
05.0.11.06	11.1	Juges suppléants, juges de paix et greffiers délè- gués pour desservir les justices de paix avoi- sinantes. (Crédit non limitatif)	1.050.000	1.050.000	644.810	644.810	—
05.0.11.07	{ 11.1 (12.0)	Frais de justice civile et militaire, exécution des commissions rogatoires, indemnités des mem- bres de diverses juridictions spéciales, frais devant le conseil de discipline et le comité du contentieux, entretien et transport de per- sonnes arrêtées, éloignement d'étrangers, copies aux avocats commis d'office en matière pénale, copie au fonds commun de garantie automobile; alcool-test et prises de sang. (Cré- dit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400.000	D 1.700.000	1.580.001	1.580.001	—
05.0.11.08	12.0	Jetons de présence des membres non magistrats de la haute cour militaire	pr mém.	—	—	—	—
05.0.12.00	11.1	Indemnités diverses de tiers	260.000	260.000	118.900	118.900	—
05.0.12.01	11.1	Frais de route et de séjour, frais de déménage- ment	200.000	200.000	118.759	118.759	—
05.0.12.02	11.1	Sommes fixes pour frais de bureau allouées aux fonctionnaires et employés	91.000	91.000	90.308	90.308	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
05.0.12.03	11.1	Frais de bureau, de bibliothèque et d'entretien des services judiciaires	2.760.000	2.760.000	2.637.174	2.637.174	—
05.0.12.04	11.1	Frais d'entretien des voitures automobiles de l'administration judiciaire	80.000	80.000	63.195	63.195	—
05.0.12.05	11.1 {(12.0)}	Frais de justice civile et militaire, exécution des commissions rogatoires, indemnités des membres de diverses juridictions spéciales, frais devant le conseil de discipline et le comité du contentieux, entretien et transport de personnes arrêtées, éloignement d'étrangers, copies aux avocats commis d'office en matière pénale, copie au fonds commun de garantie automobile; alcool-test et prises de sang. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600.000	D 2.600.000	2.595.654	2.595.654	—
05.0.12.06	{ 11.1 {(12.0)}	Huissiers et huissiers-audienciers, indemnités. Subventions aux intéressés ou à leurs veuves (Crédit non limitatif)	300.000	D 510.000	491.561	491.561	—
05.0.12.07	11.1	Etablissements dangereux, Insalubres et incommodes. — Instruction des demandes en autorisation, surveillance	3.000	3.000	—	—	—
05.0.12.08	11.0	Frais de publication d'ouvrages de droit, d'une table générale de la pasicrisie et préparation d'un projet de codes de droit judiciaires privé et d'instruction criminelle (prix, indemnités et dépenses diverses)	65.000	65.000	40.000	40.000	—
05.0.12.09	11.1	Frais d'exécution d'arrêts criminels	pr mém.	—	—	—	—
05.0.12.10	11.1	Frais de publication d'une nouvelle édition de codes luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200.000	1.200.000	152.950	152.950	—
05.0.12.11	11.1	Dépenses diverses	10.000	10.000	9.168	9.168	—
05.0.33.00	11.0	Publication de la pasicrisie luxembourgeoise, chroniques à publier. — Subsidés	50.000	50.000	50.000	50.000	—
05.0.33.01	11.1	Subsidés aux barreaux	160.000	160.000	160.000	160.000	—
05.0.33.02	{11.1 {18.0}	Subsidés divers	20.000	20.000	14.523	14.523	—
05.0.33.03	11.1	Indemnités aux stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif)	300.000	D 860.000	800.071	800.071	—
05.0.34.00	11.0	Part contributive du Grand-Duché à différentes commissions internationales	149.000	149.000	146.561	146.561	—
05.0.74.00	11.1	Acquisition de machines de bureau	35.000	35.000	35.000	35.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Credits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LEGISLATION des lois non payées
05.0.74.01	11.1	Acquisition d'une voiture automobile <i>Restants d'exercices antérieurs</i>	180.000	180.000	169.941	169.941	—
05.0.10.50	11.1	Restants	—	—	—	—	—
			78.060.000	87.221.857	84.555.743	84.555.743	
Section 05.1 — Etablissements pénitentiaires et maisons d'éducation							
05.1.11.00	{ 11.3 11.4	Traitements des fonctionnaires	26.277.000	D 29.300.544	29.300.544	29.300.544	—
05.1.11.01	{ 11.3 11.4	Indemnités des employés	1.443.000	1.443.000	1.418.263	1.418.263	—
05.1.11.02	{ 11.3 11.4	Salaires du personnel auxiliaire et des aides de garde à tâche complète	4.906.000	D 5.077.335	5.077.335	5.077.335	—
05.1.11.03	11.3	Salaires du personnel auxiliaire à tâche partielle	226.000	226.000	132.027	132.027	—
05.1.11.04	{ 11.3 11.4	Indemnités diverses du personnel	1.328.000	T 1.078.000	1.054.165	1.054.165	—
05.1.11.05	{ 11.3 11.4	Service de défense sociale, indemnités et jetons de présence	193.000	193.000	95.500	95.500	—
05.1.11.06	{ 11.3 11.4	Frais pharmaceutiques, frais du service médical et de clinique du personnel des différents établissements. (Crédit non limitatif).....	300.000	D 380.000	371.226	371.226	—
05.1.12.00	{ 11.3 11.4	Indemnités diverses de tiers	92.000	92.000	32.400	32.400	—
05.1.12.01	{ 11.3 11.4	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. — Frais de transport des détenus et pupilles	150.000	150.000	116.365	116.365	—
05.1.12.02	{ 11.3 11.4	Frais de bureau de la direction et des différents établissements, y compris les frais de téléphone	235.000	T 285.000	280.443	280.443	—
05.1.12.03	{ 11.3 11.4	Entretien des détenus et des pupilles, loyers, courant électrique, lumière, force motrice, menues dépenses de ménage, frais généraux, taxes, enseignement et réadaptation sociale des détenus	8.200.000	T 8.400.000	8.382.422	8.382.422	—
05.1.12.04	11.3	Dépenses relatives au travail des détenus et des pupilles, acquisition d'outillage, de machines et de matières premières pour le service industriel dans les différents établissements ..	1.350.000	1.350.000	1.255.685	1.255.685	—
05.1.12.05	11.3	Réparation, aménagement, et entretien des bâtiments et du mobilier des différents établissements	150.000	150.000	149.889	149.889	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
05.1.12.06	{ 11.3 11.4	Service de défense sociale. — Dépenses diverses de fonctionnement.....	22.000	22.000	10.878	10.878	—
05.1.12.07	11.4	Protection de l'enfant	355.000	355.000	187.131	187.131	—
05.1.12.08	{ 11.3 11.4	Frais d'hospitalisation et de clinique des détenus et des pupilles qui, pour cause de maladie ou d'accident, doivent être transportés dans une clinique, la maternité ou un autre établissement d'hospitalisation et qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant. — Traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des détenus et des pupilles. (Crédit non limitatif)	1.100.000	D 1.600.000	1.441.022	1.441.022	—
05.1.12.09	{ 11.3 11.4	Droits d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire agricole de Givenich et la maison d'éducation pour garçons de Dreibern. Impôt sur le chiffre d'affaires et taxe sur la valeur ajoutée dus sur les produits vendus par les établissements pénitentiaires. (Crédit non limitatif)	75.000	75.000	50.932	50.932	—
05.1.12.10	11.3	Masse d'habillement des chefs d'atelier et des chefs de service du centre pénitentiaire agricole de Givenich	20.000	20.000	19.233	19.233	—
05.1.33.00	{ 11.3 11.4	Crédit dans l'Intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés	20.000	20.000	10.627	10.627	—
05.1.33.01	11.3	Subsides et subventions	120.000	120.000	110.400	110.400	—
05.1.74.00	{ 11.3 11.4	Acquisitions nouvelles pour les différents établissements	550.000	550.000	479.178	479.178	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
05.1.10.50	{ 11.3 11.4	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de la justice	47.112.000	50.886.879	49.975.665	49.975.665	—
			125.172.000	138.108.736	134.531.408	134.531.408	—
		06 — MINISTÈRE DE LA FORCE PUBLIQUE					
		Section 06.0 — Armée					
06.0.11.00	12.1	Traitements et indemnités des officiers de carrière et commissionnés et des instituteurs ..	32.200.000	D 34.402.398	34.402.018	34.402.018	—
06.0.11.01	12.1	Traitements, indemnités et gratifications des sous-officiers de carrière	55.410.000	D 60.229.259	60.229.259	60.229.259	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Palements justifiés	Liquidations non payées
06.0.11.02	12.1	Traitements, primes, indemnités et gratifications des membres de la musique militaire	14.600.000	D 15.691.722	15.691.722	15.691.722	—
06.0.11.03	12.1	Traitements et indemnités des artisans et magasiniers-fonctionnaires	13.650.000	D 15.473.056	15.473.056	15.473.056	—
06.0.11.04	12.1	Indemnités des employés	2.670.000	2.670.000	2.570.877	2.570.877	—
06.0.11.05	12.1	Salaires des artisans et ouvriers	10.870.000	D 11.234.636	11.234.636	11.234.636	—
06.0.11.06	12.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage	160.000	160.000	142.751	142.751	—
06.0.11.07	12.1	Conseil de guerre: indemnités des membres et autres frais se rapportant au fonctionnement du conseil. — Indemnités diverses et imprévues. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse. — Indemnités de poste pour officiers et sous-officiers en mission à l'étranger. — Indemnités des moniteurs et des entraîneurs. — Indemnités des chargés de cours et des opérateurs de cinéma. — Indemnités de risque du personnel chargé du recèlement des mines	900.000	T 1.240.000	1.220.869	1.220.868	—
06.0.11.08	12.1	Frais d'hospitalisation et honoraires des médecins. — Remboursements à la caisse de maladie pour prestations en faveur des militaires de carrière de l'armée et des membres de famille des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.215.000	3.215.000	3.214.884	3.214.884	—
06.0.11.09	12.1	Rémunération des volontaires. — Mesures de sécurité sociale et indemnités pour charge d'enfants	36.000.000	36.000.000	32.800.000	32.800.000	—
06.0.11.10	12.1	Frais d'alimentation	9.150.000	9.150.000	8.103.414	8.103.414	—
06.0.11.11	12.1	Frais d'habillement d'équipement et matériel de sport (Sans distinction d'exercice)	5.000.000	T 5.350.000	5.318.698	5.318.698	—
06.0.11.12	12.1	Location de logements de service pour les sous-officiers. (Crédit non limitatif)	1.450.000	1.450.000	1.299.704	1.299.704	—
06.0.12.00	12.1	Frais de lavage, de nettoyage et de réparation des effets d'équipement et d'habillement	800.000	800.000	764.045	764.045	—
06.0.12.01	12.1	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. — Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays et à l'étranger à l'occasion de manœuvres et de manifestations militaires et sportives. — Indemnités de nuit. — Indemnités kilométriques. — Frais de déménagement	2.150.000	T 1.330.000	777.355	777.355	—
06.0.12.02	12.1	Frais de stage à l'étranger	330.000	T 360.000	356.881	356.881	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
06.0.12.03	12.1	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	850.000	850.000	812.770	812.770	—
06.0.12.04	12.1	Transmissions. — Acquisition, renouvellement et réparation de matériel de communication par fil et radio, de matériel cinématographique, de matériel d'alimentation, d'outils, de lots d'outillage, d'instruments de mesure, et de matériel de maintenance consommable. — Contrats d'entretien et frais de réparation des installations téléphoniques, d'appareils acoustiques et de mesure. — Taxes et abonnements téléphoniques. (Sans distinction d'exercice)	1.990.000	1.990.000	1.833.701	1.833.701	—
06.0.12.05	12.1	Réparation et entretien des instruments optiques, de l'armement et du matériel roulant. (Sans distinction d'exercice)	6.000.000	6.000.000	5.765.043	5.765.043	—
06.0.12.06	12.1	Frais de bureau. — Entretien et réparation des machines de bureau. — Renouvellement d'articles de bureau consommables, de papier et d'enveloppes. — Acquisition et renouvellement d'articles de bureau non consommables. — Frais de publication. — Frais d'affranchissement et de port	500.000	500.000	487.728	487.728	—
06.0.12.07	12.1	Frais d'assurances (Crédit non limitatif)	1.250.000	1.250.000	1.224.221	1.224.221	—
06.0.12.08	12.1	Acquisition de carburants et de combustibles ...	1.800.000	1.850.000	1.846.373	1.846.373	—
06.0.12.09	12.1	Musique militaire. — Acquisition et renouvellement d'instruments et d'accessoires de musique. — Acquisition de matériel et de papier de musique. Réparation d'instruments et d'accessoires de musique	100.000	100.000	99.915	99.915	—
06.0.12.10	12.1	Entraînement physique et sportif	235.000	235.000	182.673	182.673	—
06.0.12.11	12.1	Education et loisirs	600.000	600.000	599.902	599.902	—
06.0.12.12	12.1	Publications et règlements	40.000	40.000	6.210	6.210	—
06.0.12.13	12.1	Instruction et entraînement. — Matériel didactique. — Allocation de prix (concours de tir et de fin de session). — Frais résultant lors d'exercice à l'étranger. — Frais de cours. — Participation à des manœuvres. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	493.982	493.982	—
06.0.12.14	12.1	Frais de représentation. — Cérémonies. — Réceptions officielles. — Couronnes et dépôt de fleurs	160.000	160.000	141.505	141.505	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
06.0.12.15	12.1	Frais de culte	10.000	10.000	7.332	7.332	—
06.0.12.16	12.1	Matériel et instruments médicaux et produits pharmaceutiques	550.000	T 600.000	578.941	578.836	105
06.0.12.17	12.1	Accidents de service de toute nature, dommages-intérêts, responsabilité civile. Remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. — Assurance recouvrement des mines. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500.000	D 3.530.000	3.519.989	3.519.989	—
06.0.12.18	12.1	Acquisition de munition	3.500.000	3.500.000	3.499.205	3.499.205	—
06.0.12.19	12.1	Dépenses diverses et imprévues	5.000	5.000	3.841	3.841	—
06.0.13.00	12.1	Acquisition de machines de bureau	38.000	38.000	23.034	23.034	—
06.0.13.01	12.1	Acquisition de voitures automobiles	550.000	550.000	535.049	535.049	—
06.0.13.02	12.1	Acquisition de postes radio	870.000	870.000	400.880	400.880	—
06.0.13.03	12.1	Acquisition d'armes et accessoires	660.000	660.000	620.580	620.580	—
06.0.13.04	12.1	Acquisition et remplacement de remorques ...	900.000	900.000	609.153	509.153	—
06.0.13.05	12.1	Equipement de casernement	260.000	260.000	257.260	257.260	—
06.0.33.00	12.1	Dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverte par l'assurance. (Crédit non limitatif)	5.000	5.000	—	—	—
06.0.33.01	12.1	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'officiers et de sous-officiers de réserve. — Subsides aux commissions consultatives	150.000	150.000	150.000	150.000	—
06.0.33.02	12.0	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée à Londres le 19 juin 1951 et approuvée par la loi du 26 janvier 1954. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	D 70.000	60.080	60.080	—
06.0.34.00	12.0	Part contributive du Grand-Duché aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif)	4.500.000	4.500.000	4.427.472	4.427.472	—
06.0.34.01	12.0	Participation du Grand-Duché aux dépenses administratives résultant de l'exécution de l'accord d'aide pour la défense mutuelle.					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Credits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Allocations non payées
06.0.34.02	12.0	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	149.206	149.206	—
		Contributions à des organisations internationales	120.000	120.000	65.000	65.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
06.0.11.60	12.1	Frais d'alimentation	480.000	480.000	457.808	457.808	—
06.0.12.63	12.1	Instruction et entraînement	985.000	985.000	941.079	941.079	—
			219.873.000	230.264.071	223.400.100	223.399.995	105
Section 06.1 — Gendarmerie							
06.1.11.00	12.2	Traitements des officiers	3.461.000	D 3.860.710	3.860.710	3.860.710	—
06.1.11.01	12.2	Indemnités d'habillement, de représentation, de première mise et de mutation (officiers)	109.000	T 124.000	123.660	123.660	—
06.1.11.02	12.2	Traitements du corps de gendarmes, indemnités et gratifications pour croix de service	99.156.000	D 104.469.453	104.469.453	104.469.453	—
06.1.11.03	12.2	Salaires des artisans et ouvriers	1.355.000	1.355.000	1.310.422	1.310.422	—
06.1.11.04	12.2	Salaires du personnel chargé du nettoyage à tâche complète	856.000	D 908.207	908.207	908.207	—
06.1.11.05	12.2	Salaires du personnel chargé du nettoyage à tâche partielle	134.000	134.000	88.608	88.608	—
06.1.11.06	12.2	Indemnités d'habillement, de première mise, de mobilier, de bicyclettes de service; indemnités spéciales pour les membres de la sûreté publique; indemnités spéciales pour les membres de la section de recherches; indemnités pour prestations hors service; frais de tournée et de bureau; allocation de primes à l'occasion de concours de tir; acquisition de croix de service; allocations individuelles	4.862.000	T 4.233.000	4.232.973	4.232.973	—
06.1.11.07	12.2	Service sanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800.000	D 2.089.064	2.089.064	2.089.064	—
06.1.11.08	12.2	Location de logements de service pour le corps de gendarmes. — Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.308.000	6.308.000	5.729.854	5.729.854	—
06.1.12.00	12.2	Frais de route, de séjour et de déménagement (officiers)	50.000	T 69.000	68.683	68.683	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LE GÉNÉRAL Liquidations non payées
06.1.12.01	12.2	Acquisition d'articles de nettoyage et d'entretien dans l'intérêt des bureaux de service	25.000	25.000	24.997	24.997	—
06.1.12.02	12.2	Frais de route et de séjour et renforcement des brigades. — Déménagements	700.000	T 848.000	847.940	874.940	—
06.1.12.03	12.2	Frais de bureau; frais d'entretien des machines et du mobilier de bureau; frais de matériel; frais d'impression; taxes téléphoniques; divers	2.500.000	T 2.943.000	2.942.562	2.942.562	—
06.1.12.04	12.2	Armement. — Entretien de l'armement et de la buffleterie; acquisition d'armes, de munitions, de matériel de tir et d'équipement	300.000	300.000	299.246	299.246	—
06.1.12.05	12.2	Acquisition ,installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; frais d'instruction du personnel technique et d'utilisation du réseau radioélectrique et taxes d'abonnement au réseau des p. et t. des téléscripteurs. (Sans distinction d'exercice) .	400.000	T 200.000	199.307	199.307	—
06.1.12.06	12.2	Garage. — Entretien, réparations et garage des véhicules automobiles. — Assurance contre les accidents. — Location de véhicules automobiles	2.900.000	2.900.000	2.899.601	2.899.601	—
06.1.12.07	12.2	Education physique, sports	20.000	20.000	20.000	20.000	—
06.1.12.08	12.2	Acquisition, réparation et nettoyage d'articles de literie, de combinaisons, de salopettes et de rideaux, divers	75.000	75.000	74.619	74.619	—
06.1.12.09	12.2	Dépenses diverses et imprévues	45.000	T 65.000	64.363	64.363	—
06.1.13.00	12.2	Acquisition de machines de bureau	1.050.000	1.050.000	1.044.014	1.044.014	—
06.1.13.01	12.2	Acquisition de mobilier	50.000	50.000	49.600	49.600	—
06.1.13.02	12.2	Equipement et motorisation de la gendarmerie	1.200.000	T 1.384.000	1.383.056	1.383.056	—
06.1.13.03	12.2	Transmissions: acquisitions	1.600.000	1.600.000	1.390.705	1.390.705	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
06.1.12.53	12.2	Frais de bureau; frais d'entretien des machines et du mobilier de bureau; frais de matériel; frais d'impression; taxes téléphoniques; divers	200.000	200.000	152.615	152.615	—
			129.156.000	135.210.434	134.274.259	134.274.259	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liquidation non payées
		Section 06.2 — Corps de la police					
06.2.11.00	11.2	Traitements et indemnités des officiers	1.440.000	D 1.610.994	1.610.994	1.610.994	—
06.2.11.01	11.2	Traitements, indemnités et gratifications pour croix de service des sous-officiers de la direc- tion de la police	1.945.000	D 2.147.930	2.147.930	2.147.930	—
06.2.11.02	11.2	Part de l'Etat dans les traitements, indemnités et gratifications pour croix de service des sous- officiers, du personnel administratif et du personnel auxiliaire des commissariats de police	40.276.000	D 45.747.720	45.747.720	45.747.720	—
06.2.11.03	11.2	Indemnités des employés	199.000	D 211.118	211.118	211.118	—
06.2.11.04	11.2	Salaires des artisans-ouvriers	595.000	D 639.474	639.474	639.474	—
06.2.11.05	11.2	Salaires du personnel à tâche partielle chargé du nettoyage des bureaux	55.000	D 85.000	80.682	80.682	—
06.2.11.06	11.2	Masse d'habillement et indemnité de première mise	1.793.000	T 1.773.000	1.690.092	1.690.092	—
06.2.11.07	11.2	Cumuls et indemnités extraordinaires	10.000	T 30.000	27.550	27.550	—
06.2.11.08	11.2	Location de logements de service pour les sous- officiers et agents du corps de la police. (Cré- dit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.500.000	6.500.000	6.470.647	6.470.647	—
06.2.12.00	11.2	Frais de route, de séjour et de déménagement, frais de détachement	130.000	130.000	109.528	109.528	—
06.2.12.01	11.2	Indemnités revenant aux sous-officiers et agents de police pourvus d'une bicyclette de service ..	215.000	215.000	206.200	206.200	—
06.2.12.02	11.2	Frais de bureau	970.000	970.000	957.125	957.125	—
06.2.12.03	11.2	Frais d'armement et d'équipement	530.000	530.000	528.777	528.777	—
06.2.12.04	11.2	Transmissions: acquisition et réparation de matériel de communication par fil et radio, de matériel d'alimentation, d'instruments de mesure de détection et de contrôle. — Con- trats et frais de réparation des installations téléphoniques et télégraphiques. — Taxes et abonnements. — Acquisition de matériel n.b.c.	2.070.000	T 1.844.000	1.759.878	1.759.878	—
06.2.12.05	11.2	Location de machines de bureau	115.000	115.000	114.783	114.783	—
06.2.12.06	11.2	Acquisition, réparation et nettoyage d'articles de literie et d'effets d'habillement	25.000	25.000	25.000	25.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LEGBUDGETION Liquidations non payées
06.2.12.07	11.2	Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition et entretien de matériel de nettoyage	35.000	35.000	34.977	34.977	—
06.2.12.08	11.2	Cérémonies. — Réceptions officielles. — Couronnes et dépôt de fleurs. — Dépenses diverses et imprévues	50.000	50.000	30.944	30.944	—
06.2.12.09	11.2	Entraînement physique et sportif. — Location d'installations sportives. — Allocation de prix à l'occasion de concours de tir. — Frais d'organisation de compétitions	35.000	T 67.000	62.024	62.024	—
06.2.12.10	11.2	Instruction et entraînement: acquisition et entretien de matériel didactique, acquisition et entretien de matériel pour le contrôle de la circulation publique	180.000	180.000	176.797	176.797	—
06.2.12.11	11.2	Matériel roulant: réparation et entretien des véhicules et des motos, acquisition d'essence et de lubrifiants, assurances contre les accidents	1.950.000	T 2.050.000	2.046.654	2.046.654	—
06.2.12.12	11.2	Frais de stage à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	120.000	T 214.000	209.838	209.838	—
06.2.74.00	11.2	Acquisition de machines de bureau.....	30.000	30.000	30.000	30.000	—
06.2.74.01	11.2	Transmissions: acquisitions	1.150.000	1.150.000	646.992	646.992	—
06.2.74.02	11.2	Acquisition de voitures automobiles.....	940.000	940.000	937.240	937.240	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
06.2.12.52	11.2	Frais de bureau	110.000	110.000	82.176	82.176	—
06.2.12.54	11.2	Transmissions	895.000	895.000	799.535	799.535	—
06.2.12.61	11.2	Matériel roulant	27.000	27.000	26.438	26.438	—
			62.390.000	68.322.236	67.411.113	67.411.113	—
		Total des dépenses du ministère de la force publique	411.419.000	433.796.741	425.085.472	425.085.367	105
		07 — MINISTERE DE L'INTERIEUR					
		Section 07.0 — Finances communales					
07.0.11.00	17.3	Conseil supérieur pour les distributions d'eau et la destruction des ordures ménagères. — Jetons de présence, indemnités des membres et du secrétaire du conseil et de ses sous-groupes.....	15.000	15.000	14.850	14.850	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Attributions non payées
07.0.11.01	01.0	Commission permanente des finances communales et des subsides. — Groupes de travail. — Indemnités du secrétariat, jetons de présence	90.000	90.000	90.000	90.000	—
07.0.11.02	01.0	Indemnité du préposé du service des finances communales chargé de la coordination générale des questions des finances communales.	24.000	24.000	24.000	24.000	—
07.0.12.00	17.3	Conseil supérieur pour les distributions d'eau et la destruction des ordures ménagères. — Frais d'étude, cotisations, jetons de présence, frais de route et de séjour	15.000	15.000	14.622	14.622	—
07.0.12.01	01.0	Commission permanente des finances communales et des subsides. — Groupes de travail. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des membres et secrétaires de la commission et des groupes de travail. — Frais d'étude et dépenses diverses	50.000	50.000	49.753	49.753	—
07.0.12.02	32.0	Impôt sur le total des salaires (loi du 16 août 1968.) (Crédit non limitatif)	22.800.000	D 25.196.300	25.196.300	25.196.300	—
07.0.32.00	16.0	Subsides dans l'intérêt de l'harmonisation du prix de l'eau. (Crédit non limitatif)	2.600.000	D 3.947.170	3.947.170	3.947.170	—
07.0.32.01	20.2	Subsides aux syndicats intercommunaux	3.400.000	3.400.000	3.400.000	3.400.000	—
07.0.43.00	32.0	Fonds communal: attributions aux communes en conformité de l'article 13 de la loi budgétaire de 1971	75.000.000	75.000.000	75.000.000	75.000.000	—
07.0.43.01	32.0	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif)	15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	—
07.0.43.02	32.0	Subvention à la ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes. (Crédit non limitatif)	25.000.000	D 30.000.000	30.000.000	30.000.000	—
07.0.43.03	32.1	Participation des communes dans le produit de certains impôts de l'Etat. Fixation et répartition de la participation en conformité de l'article 14 de la loi budgétaire de 1971. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	949.000.000	D 1079737827	1079737827	1079737827	—
07.0.43.04	32.0	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi du 11 décembre 1967). (Crédit non limitatif) .	13.000.000	D 17.489.352	17.489.352	17.489.352	—
07.0.43.05	32.0	Part de l'Etat dans les majorations biennales des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales. (Crédit non limitatif)	18.975.000	D 20.065.919	20.065.919	20.065.919	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LEGGATION dépenses non payées
07.0.43.06	21.4	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction de chemins forestiers	600.000	600.000	600.000	600.000	—
07.0.43.07	32.0	Subventions à l'association des villes et communes luxembourgeoises ainsi qu'aux communes pour stimuler le développement de leurs relations avec les organisations communales, les villes et les communes des autres pays (jumelages)	200.000	200.000	200.000	200.000	—
07.0.51.00	17.3	Subsides dans l'intérêt du renouvellement et de la reprise par le syndicat des eaux du sud des conduites d'adduction d'eau de ses communes-membres de moins de deux mille habitants. (10 ^e tranche)	500.000	500.000	500.000	500.000	—
07.0.63.00	{ 13.1 13.7 13.8 32.2	Subsides en capital ou en annuités aux communes pour travaux neufs ou de grosses réparations dans l'intérêt d'édifices communaux et pour d'autres travaux et dépenses d'utilité communale	25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000	—
07.0.63.01	20.2	Subsides pour travaux neufs et de grosses réparations dans l'intérêt des chemins vicinaux	4.500.000	4.500.000	4.499.000	4.499.000	—
07.0.63.02	20.2	Subsides pour l'acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement de la voirie vicinale	300.000	300.000	300.000	300.000	—
07.0.63.03	17.3	Subsides pour travaux neufs ou de grosses réparations dans l'intérêt des distributions d'eau	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
07.0.63.04	{ 19.1 19.2	Subsides aux communes en vue de favoriser la création de terrains à bâtir dans l'intérêt de l'habitat. — Bonifications d'intérêts pour les emprunts à court terme contractés par les communes en vue de l'acquisition ainsi que de l'équipement de fonds destinés à être convertis en terrains à bâtir et à être cédés à un prix raisonnable en vue de favoriser l'accession à la propriété immobilière, notamment de travailleurs à revenus modestes et de familles nombreuses	2.500.000	2.500.000	2.500.000	2.500.000	—
07.0.63.05	19.2	Subsides aux communes dans l'intérêt de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire .	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
07.0.10.50	32.0	Restants	—	—	—	—	—
			1166569000	1311630568	1311628793	1311628793	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
Section 07.1 — Service d'incendie							
07.1.11.00	11.5	Conseil supérieur pour le service d'incendie. — Jetons de présence et indemnités du président et du secrétaire	18.000	T 17.862	16.100	16.100	—
07.1.12.00	11.5	Conseil supérieur pour le service d'incendie. — Frais de route et de séjour, jetons de présence et indemnités des membres du conseil supérieur, de la commission technique et des inspecteurs	378.000	T 378.138	378.138	378.138	—
07.1.33.00	11.5	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif)	8.500.000	D 9.085.797	9.073.341	9.073.341	—
07.1.33.01	11.5	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	220.000	220.000	220.000	220.000	—
07.1.33.02	11.5	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaire et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	710.000	710.000	710.000	710.000	—
07.1.33.03	11.5	Subside à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	250.000	250.000	250.000	250.000	—
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>							
07.1.10.50	11.5	Restants	—	—	—	—	—
			10.076.000	10.661.797	10.647.579	10.647.579	—
Section 07.2 Commissariats de district							
07.2.11.00	01.0	Traitements des commissaires et du personnel.	4.052.000	D 4.431.014	4.431.014	4.431.014	—
07.2.11.01	01.0	Indemnités des employés	1.483.000	1.629.970	1.629.970	1.629.970	—
07.2.11.02	01.0	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage	160.000	D 172.433	172.433	172.433	—
07.2.12.00	01.0	Frais de route et de séjour	170.000	170.000	131.125	131.125	—
07.2.12.01	01.0	Frais de bureau	525.000	525.000	522.953	522.953	—
07.2.74.00	01.0	Acquisition de machines de bureau	49.000	49.000	47.165	47.165	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
07.2.10.50	01.0	Restants	—	—	—	—	—
			6.439.000	6.977.417	6.934.660	6.934.660	—
		Section 07.3 Contrôle de la comptabilité communale					
07.3.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires	3.110.000	D 3.435.168	3.435.168	3.435.168	—
07.3.11.01	01.0	Indemnités des employés	195.000	D 211.044	211.044	211.044	—
07.3.12.00	01.0	Frais de route et de séjour	160.000	160.000	155.238	155.238	—
07.3.12.01	01.0	Frais de bureau et divers	30.000	30.000	29.571	29.571	—
07.3.74.00	01.0	Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
07.3.10.50	01.0	Restants	—	—	—	—	—
			3.495.000	3.836.212	3.831.021	3.831.021	—
		Section 07.4 — Employés communaux					
07.4.42.00	14.3	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance-pension et d'assurance-maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.500.000	D 76.176.064	76.176.064	76.176.064	—
07.4.42.01	14.3	Participation de l'Etat dans les contributions de rachat des membres de la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.700.000	2.700.000	1.495.348	1.495.348	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
07.4.10.50	14.3	Restants	—	—	—	—	—
			72.200.000	78.876.064	77.671.412	77.671.412	—
		Section 07.5 — Protection civile					
07.5.11.00	11.5	Traitements des fonctionnaires	p ^r mém.	—	—	—	—
07.5.11.01	11.5	Indemnités des employés	2.088.000	D 2.350.000	2.349.630	2.349.630	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
07.5.11.02	11.5	Salaires des ouvriers	2.062.000	D 2.410.000	2.409.484	2.349.484	—
07.5.11.03	11.5	Salaires du personnel occupé du nettoyage ...	146.000	146.000	114.543	114.543	—
07.5.11.04	11.5	Indemnités diverses	750.000	750.000	664.175	664.175	—
07.5.12.00	11.5	Subsides à la masse d'habillement des ouvriers du garage de la protection civile	6.000	6.000	6.000	6.000	—
07.5.12.01	11.5	Indemnités diverses de tiers	7.00000	7.00000	699.955	699.955	—
07.5.12.02	11.5	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif)	450.000	D 660.000	643.573	643.753	—
07.5.12.03	11.5	Articles et matériel de bureau. — Imprimés, en- veloppes et autres papiers de bureau. — Journaux, livres, périodiques. — Frais d'im- pression et de publication. — Frais de port et d'affranchissement. — Taxes téléphoniques. — Frais d'entretien du mobilier et des ma- chines de bureau	275.000	275.000	274.587	274.587	—
07.5.12.04	11.5	Dépenses résultant de la réalisation des mesures de protection civile. — Remboursement des pertes de salaire et des frais de voyage des élèves de l'école nationale de la protection civile à Schimpach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.165.000	D 6.020.000	6.020.000	6.020.000	—
07.5.12.05	11.5	Impression et diffusion d'un manuel de protec- tion civile à tous les ménages du pays	p ^r mém.	—	—	—	—
07.5.51.00	11.5	Subventions aux particuliers dans l'intérêt de l'aménagement d'abris familiaux	p ^r mém.	—	—	—	—
07.5.63.00	11.5	Subsides aux communes pour abris et construc- tions diverses dans l'intérêt de la protection civile	500.000	500.000	500.000	500.000	—
07.5.71.00	11.5	Acquisition de terrains	p ^r mém.	—	—	—	—
07.5.72.00	11.5	Construction dans l'intérêt de l'infrastructure de la protection civile	100.000	100.000	98.787	98.787	—
07.5.74.00	11.5	Equipement et installations de la protection ci- vile (Sans distinction d'exercice)	1.110.000	1.110.000	1.107.468	1.107.468	—
07.5.74.01	11.5	Acquisition de machines de bureau.....	30.000	30.000	29.997	29.997	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
07.5.12.52	11.5	Frais de route et de séjour	27.000	27.000	26.966	26.966	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIQUE Liquidations non payées
07.5.74.50	11.5	Equipement et installations de la protection civile	450.000	450.000	449.878	449.878	—
			14.059.000	15.534.000	15.395.223	15.395.223	—
		Section 07.6 — Office central du logement. — Centre de documentation communale. — Commissariat au rapatriement. — Dépenses diverses					
07.6.11.00	01.0	Centre de documentation communale. — Indemnités pour publications, cours, journées d'études et de stages dans l'intérêt de la formation des fonctionnaires communaux	70.000	70.000	69.960	69.960	—
07.6.12.00	19.1	Office central du logement. — Jetons de présence, frais de voyages et dépenses imprévues	p ^r mém.	—	—	—	—
07.6.12.01	01.0	Centre de documentation communale. — Bibliothèque, périodiques et publications	110.000	110.000	109.757	109.757	—
07.6.12.02	01.0	Centre de documentation communale. — Frais de route et de séjour, participations aux cours et stages.....	p ^r mém.	—	—	—	—
07.6.12.03	24.6	Commissariat au rapatriement. — Frais de bureau. — Frais de route et de séjour	15.000	15.000	12.726	12.726	—
07.6.12.04	24.6	Commissariat au rapatriement. — Frais de recherche et de rapatriement de personnes déplacées. Exhumations et transferts de corps. Dépenses diverses et subsides	10.000	10.000	5.255	5.255	—
07.6.12.05	34.4	Entretien des cimetières militaires	1.000	1.000	10	10	—
07.6.12.06	34.4	Récompenses pour actes de dévouement. (Crédit non limitatif)	10.000	10.000	5.000	5.000	—
07.6.12.07	01.0	Publication d'un livre d'or des victimes luxembourgeoises de la guerre de 1940-1945. — Frais de publication et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	49.720	49.720	—
07.6.33.00	13.0 (24.4)	Subsides à l'œuvre des pupilles de la nation <i>Restants d'exercices antérieurs</i>	p ^r mém.	—	—	—	—
07.6.10.50	01.0	Restants	—	—	—	—	—
			716.000	716.000	252.428	252.428	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		Section 07.7 — Eaux et forêts					
07.7.11.00	21.4	Traitements des fonctionnaires	6.265.000	D 6.926.835	6.926.835	6.926.835	—
07.7.11.01	21.4	Traitements des préposés forestiers	14.500.000	D 16.102.662	16.101.838	16.101.838	—
07.7.11.02	21.4	Indemnités des employés	3.107.000	D 3.730.061	3.730.061	3.730.061	—
07.7.11.03	21.5	Rémunération des gardes-pêche	506.000	D 571.881	571.881	571.881	—
07.7.11.04	21.4	Salaires des ouvriers permanents occupés à l'administration	550.000	D 571.002	571.002	571.002	—
07.7.11.05	21.5	Pisciculture. — Exécution de la loi sur la pêche. — Salaires des ouvriers	532.000	D 645.768	645.768	645.768	—
07.7.11.06	21.4	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage	250.000	D 250.000	233.630	233.630	—
07.7.11.07	21.4	Subside à la masse d'habillement des agents, préposés forestiers, gardes-pêche et aides-gardes. — Armement des agents, préposés forestiers, gardes-pêche et aides-gardes	650.000	D 650.000	650.000	650.000	—
07.7.11.08	21.4	Indemnités pour la surveillance du bâtiment de l'Etat à Waldhof	3.000	D 3.000	2.500	2.500	—
07.7.11.09	21.4	Organisation de cours pour les aspirants gardes-forestiers, bûcherons et ouvriers. Indemnités des chargés de cours	60.000	D 60.000	60.000	60.000	—
07.7.11.10	21.4	Subventions aux candidats ingénieurs, aux aides gardes-forestiers, aux ingénieurs-inspecteurs et aux ingénieurs	1.250.000	T 1.200.000	1.198.453	1.198.453	—
07.7.11.11	21.4	Indemnités pour l'élaboration d'un code forestier et d'un code de la chasse et de la pêche	p ^r mém.	—	—	—	—
07.7.12.00	21.4	Organisation de cours pour les aspirants gardes-forestiers, bûcherons et ouvriers. — Achat de matériel d'instruction	10.000	D 10.000	9.980	9.980	—
07.7.12.01	21.4	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	680.000	T 730.000	729.832	729.832	—
07.7.12.02	21.4	Voitures automobiles, tracteurs et motoculteurs, assurances, impôts, entretien, carburants, loyers.....	310.000	T 332.500	331.802	331.802	—
07.7.12.03	21.4	Frais de bureau de la direction, des inspections et du service de l'aménagement. Acquisition d'instruments de bureau. — Dépenses imprévues	335.000	T 435.000	433.086	433.086	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
07.7.12.04	21.4	Dépenses pour préparer les nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat. Acquisition et réparation d'instruments géodésiques. Acquisition de bornes. Délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	55.000	55.000	54.962	54.962	—
07.7.12.05	21.4	Etablissement et entretien des pépinières forestières. Achat de semences	1.100.000	1.100.000	1.077.740	1.077.740	—
07.7.12.06	21.4	Mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du bostryche. (Crédit non limitatif)	100.000	D 120.000	120.000	120.000	—
07.7.12.07	21.4	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange. Dépenses diverses et imprévues	6.900.000	6.900.000	6.898.548	6.898.548	—
07.7.12.08	21.4	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	1.250.000	1.250.000	1.197.930	1.197.930	—
07.7.12.09	21.4	Aménagement servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	100.000	100.000	99.788	99.788	—
07.7.12.10	21.4	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie. Dépenses réelles pour mesures à prendre pour combattre les incendies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	D 13.387	13.387	13.387	—
07.7.12.11	21.5	Pisciculture. — Exécution de la loi sur la pêche. — Frais d'entretien et de repeuplement. — Habillement de travail	575.000	T 475.000	471.012	471.012	—
07.7.12.12	21.5	Repeuplement des cours d'eau frontaliers et indigènes. — Versements sur le fonds spécial de la pêche. — Installation de grils. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	445.000	445.000	429.757	429.757	—
07.7.12.13	21.5	Repeuplement des cours d'eau. — Location, mise en état et entretien d'étangs. — Dépenses diverses	575.000	575.000	530.551	530.551	—
07.7.12.14	21.5	Subsides et dépenses pour la destruction des animaux nuisibles. — Estimation des dégâts causés par le gibier et arrangements à l'amiable. — Indemnisation des dommages causés par le gibier dans les bois domaniaux. — Chasses de police, assurance. — Installation de gagnages. — Dépenses résultant de l'acquisition et de la distribution de nourriture pour oiseaux dans les domaines forestiers					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidation non payées
		de l'Etat en temps de gel et de neige. — Participation à la lutte contre la rage: dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250.000	D 370.000	317.265	317.265	—
07.7.12.15	21.5	Création de réserves cynégétiques. — Indemnisation des propriétaires particuliers	63.000	63.000	62.100	62.100	—
07.7.12.16	21.5	Exécution de la loi sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	175.000	T 152.500	149.988	149.988	—
07.7.12.17	20.2	Création et entretien de plantations le long de la voirie de l'Etat	200.000	200.000	193.464	193.464	—
07.7.33.00	21.5	Versement au fonds spécial créé par l'art. 11 de la loi du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et l'article I, article 13 de la loi du 24 août 1956 ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse, et l'arrêté ministériel du 20.3.1962, augmentant les droits supplémentaires perçus sur les permis de chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400.000	D 2.066.200	2.066.200	2.066.200	—
07.7.33.01	21.5	Versement, au fonds spécial du repeuplement des chasses, du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 8 de la loi du 24.8.1956 sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800.000	D 1.026.400	1.206.400	1.026.400	—
07.7.34.00	21.5	Dépenses résultant de l'affiliation du Grand-Duché à différents organismes internationaux	55.000	55.000	52.313	52.313	—
07.7.52.00	21.4	Subventions aux établissements publics et d'utilité publique et aux particuliers groupés en syndicat dans l'intérêt de la construction de chemins forestiers	30.000	30.000	22.000	22.000	—
07.7.52.01	21.4	Subsides aux propriétaires pour boisements et reboisements effectués. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225.000	225.000	107.296	107.296	—
07.7.74.00	21.4	Acquisition de machines de bureau	55.000	55.000	53.420	53.420	—
07.7.74.01	21.4	Motorisation et mécanisation des travaux forestiers. Acquisitions nouvelles	360.000	360.000	77.312	77.312	—
07.7.74.02	21.4	Acquisition de voitures automobiles	pr mém.	—	—	—	—
07.7.82.00	21.4	Exécution de la loi sur la protection des bois. — Reboisement de terrains appartenant à des					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions leur imposées	200.000	200.000	200.000	200.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
07.7.10.50	21.4	Restants	—	—	—	—	—
			43.931.000	48.055.196	47.418.101	47.418.101	—
		Section 07.8 — Aménagement du territoire et urbanisme					
07.8.11.00	19.2	Indemnités des employés	438.000	^D 785.964	785.964	785.964	—
07.8.11.01	19.2	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	30.000	30.000	—	—	—
07.8.11.02	19.2	Commission d'aménagement. — Jetons de présence (loi du 12 juin 1937)	80.000	80.000	51.300	51.300	—
07.8.12.00	19.2	Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition de matériel de nettoyage	5.000	5.000	140	140	—
07.8.12.01	19.2	Frais de route et de séjour	100.000	100.000	8.380	8.380	—
07.8.12.02	19.2	Commission d'aménagement. — Jetons de présence, frais de route et de séjour, organisation de conférences, travaux de dactylographie, dépenses diverses (loi du 12 juin 1937)	95.000	95.000	62.465	62.465	—
07.8.12.03	19.2	Frais de bureau, fournitures de bureau, taxes téléphoniques, frais d'impression	175.000	175.000	138.912	138.912	—
07.8.12.04	19.2	Voiture de service: entretien, essence, huile, pièces de rechange, assurances et divers	100.000	100.000	72.953	72.953	—
07.8.12.05	19.2	Participation à des expositions. — Organisation de concours. — Confection de plans et de maquettes. — Acquisition de matériel et d'appareils photographiques. — Actions de propagande. — Frais d'impression de cartes. — Dépenses diverses	250.000	250.000	249.747	249.747	—
07.8.34.00	19.2	Dépenses résultant de l'affiliation à des institutions internationales dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	40.000	40.000	25.000	25.000	—
07.8.63.00	19.2	Dépenses dans l'intérêt de l'étude et de la réalisation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000	1.453.029	1.453.029	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui-dations	Paiements justifiés	Liqui-dations non payées
07.8.74.00	19.2	Acquisition de machines de bureau et d'instruments	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
07.8.10.50	19.2	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de l'intérieur	4.313.000	4.660.964	2.847.890	2.847.890	—
			1321798000	1480948218	1476627107	1476627107	—
		08 — MINISTERE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS					
		Section 08.0 — Education physique					
08.0.11.00	18.0	Traitements des fonctionnaires du commissariat général aux sports	456.000	D 488.000	486.745	486.745	—
08.0.11.01	18.0	Indemnités des employés	419.000	419.000	304.255	304.255	—
08.0.11.02	18.0	Salaires du personnel chargé de l'entretien du hall omnisport, de la cuisine de l'I.N.S. et du nettoyage	1.087.000	D 1.282.000	1.276.137	1.276.137	—
08.0.11.03	18.0	Salaires du personnel à tâche partielle chargé du nettoyage	54.000	54.000	40.462	40.462	—
08.0.12.00	18.0	Frais de route et de séjour	40.000	T 48.000	47.120	47.120	—
08.0.12.01	18.0	Institut national des sports à Fetschenhof. — Frais d'exploitation et d'entretien. — Masse d'habillement du personnel ouvrier de l'I.N.S.	1.850.000	1.850.000	1.849.356	1.849.356	—
08.0.12.02	18.0	Service médico-sportif. — Examen médical obligatoire et périodique des sportifs. — Contrôle du doping des athlètes	1.650.000	T 1.639.000	1.618.343	1.618.343	—
08.0.12.03	18.0	Trophée national et autres médailles	125.000	T 160.000	158.405	158.405	—
08.0.12.04	18.0	Frais de bureau	145.000	T 148.000	145.711	145.711	—
08.0.33.00	18.1	Education physique. — Dépenses et subsides. Exécution de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945	5.550.000	T 5.515.000	5.512.300	5.512.300	—
08.0.33.01	18.1	Contribution de l'État à l'assurance-accidents, à l'assurance-responsabilité civile collective des sportifs et à la caisse de secours mutuels des sportifs	1.200.000	1.200.000	1.197.884	1.197.884	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
08.0.33.02	18.1	Subsides au C.O.L. et aux fédérations sportives pour la préparation et la participation aux jeux olympiques	300.000	300.000	300.000	300.000	—
08.0.33.03	18.1	Subvention pour l'organisation de compétitions sportives d'automobilisme et de motocyclisme par des groupements nationaux reconnus ..	75.000	75.000	75.000	75.000	—
08.0.52.00	18.1	Subsides aux associations sportives pour les travaux de réaménagement et d'amélioration des installations sportives existantes	650.000	650.000	650.000	650.000	—
08.0.63.00	18.1	Subsides aux communes pour les travaux de réaménagement et d'amélioration des installations sportives existantes	2.850.000	2.850.000	2.850.000	2.850.000	—
08.0.72.00	18.0	Institut national des sports. — Divers travaux d'aménagement et de mise en état. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	337.897	337.897	—
08.0.74.00	18.0	Institut national des sports. — Acquisition de mobilier	90.000	90.000	82.095	82.095	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
08.0.10.50	18.0	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de l'éducation physique et des sports	17.041.000	17.268.000	16.931.710	16.931.710	—
			17.041.000	17.268.000	16.931.710	16.931.710	—
		09,10 et 11 — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE					
		Section 09.0 — Dépenses générales et communes					
09.0.11.00	13.0	Atelier de mécanographie: traitements des fonctionnaires	p ^r mém.	—	—	—	—
09.0.11.01	13.0	Atelier de mécanographie: indemnités des employés	155.000	D 243.741	243.741	243.741	—
09.0.11.02	{ 13.1 13.2 13.5	Honoraires des membres des jurys d'examens de l'enseignement primaire, moyen, secondaire et supérieur. — Commission des titres d'enseignement supérieur (loi du 17 juin 1963). — Commissions d'homologation des grades et titres universitaires étrangers. — Commissions des subsides remboursables (arrêté ministériel du 4 janvier 1960). — Indemnités. (Crédit non limitatif)	8.500.000	8.500.000	8.484.885	8.844.885	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
09.0.11.03	13.0	Réorganisation de l'enseignement supérieur, secondaire, moyen, pédagogique et primaire. — Conseil supérieur de l'éducation nationale. — Commission consultative pour la promotion de la recherche pédagogiques et commission scientifique. — Réforme de la collation des grades. — Remaniement du plan d'études. — Indemnités	200.000	T 233.100	233.100	233.100	—
09.0.11.04	13.0	Planification de l'enseignement et standardisation des bâtiments scolaires. — Indemnités .	180.000	T 161.200	156.560	156.560	—
09.0.11.05	13.0	Remaniement, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale. — Indemnités	100.000	T 118.800	118.800	118.800	—
09.0.12.00	13.0	Atelier de mécanographie: indemnités diverses à payer à des tiers	68.000	T 26.000	25.900	25.900	—
09.0.12.01	13.0	Atelier de mécanographie: frais de cours et de stage	25.000	T —	—	—	—
09.0.12.02	13.0	Ateliers de mécanographie: dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien, frais de location et dépenses diverses	338.000	338.000	325.579	325.579	—
09.0.12.03	{13.1 13.2	Education artistique dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire. — Dépenses diverses	40.000	40.000	38.806	38.806	—
09.0.12.04	13.0	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale. — Indemnités aux auteurs ou éditeurs de manuels scolaires afin d'abaisser le prix de vente de ces manuels. . .	1.800.000	T 2.018.813	2.018.738	2.018.738	—
09.0.12.05	{13.1 13.2 13.5	Examens de l'enseignement primaire, moyen, secondaire et supérieur. — Commission des titres d'enseignement supérieur (loi du 17 juin 1963). — Commissions d'homologation des grades et titres universitaires étrangers. — Indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	1.100.000	D 1.200.000	1.132.687	1.132.687	—
09.0.12.06	13.0	Réorganisation de l'enseignement supérieur, secondaire, moyen, pédagogique et primaire. — Conseil supérieur de l'éducation nationale. — Commission consultative pour la promotion de la recherche pédagogique et commission scientifique. — Réforme de la collation des grades. — Indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	100.000	100.000	97.783	97.783	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Credits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
09.0.12.07	13.0	Planification de l'enseignement et standardisation des bâtiments scolaires. — Dépenses de fonctionnement	200.000	T 87.000	86.357	86.357	—
09.0.12.08	13.6	Education extrascolaire. — Dépenses diverses .	10.000	10.000	9.921	9.921	—
09.0.12.09	13.1	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique. — Cours d'enseignement programmé; initiation aux machines d'enseignement	100.000	T 40.487	36.000	36.000	—
09.0.12.10	13.0	Acquisition de documents audio-visuels retraçant l'histoire politique, économique et culturelle du Grand-Duché de Luxembourg	250.000	250.000	250.000	250.000	—
09.0.12.11	13.1	Indemnités pour travaux concernant la répartition entre l'Etat et les communes des traitements payés au personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures. (Sans distinction d'exercice)	32.000	32.000	32.000	32.000	—
09.0.33.00	13.6	Education extra-scolaire. — Subsidés	15.000	15.000	15.000	15.000	—
09.0.33.01	13.1	Subsidés pour cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique. — Cours d'enseignement programmé; initiation aux machines d'enseignement	300.000	300.000	299.941	299.941	—
09.0.33.02	13.1	Participation aux frais de l'éducation routière dans les écoles	p ^r mém.	—	—	—	—
09.0.34.00	13.0 13.5	Contributions aux programmes de bourses O.T.A.N. et Fulbright. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	730.000	730.000	457.816	457.816	—
09.0.34.01	13.0	Contribution luxembourgeoise à l'agence de coopération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	500.000	500.000	490.840	490.840	—
09.0.43.00	13.1	Subsidés aux communes-sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	500.000	T 487.600	486.549	486.549	—
09.0.63.00	13.1	Subsidés et dépenses pour l'achat de matériel didactique; équipement des salles de gymnastique; application du nouveau plan d'études.	300.000	300.000	298.785	298.785	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.0.12.54	13.0	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale. — Indemnités aux auteurs ou éditeurs de manuels scolaires afin d'abaisser le prix de vente de ces manuels ..	36.000	36.000	29.707	29.707	—
			15.579.000	15.767.741	15.369.495	15.369.495	—
		Section 09.1 — Cantines scolaires. — Orientation scolaire. — Associations estudiantines et parascolaires					
09.1.11.00	13.0	Salaires des ouvriers	525.000	525.000	343.223	343.223	—
09.1.11.01	13.0	Salaires des femmes de charge	390.000	D 491.209	491.209	491.209	—
09.1.11.02	13.0	Indemnité du préposé chargé de la direction du service d'orientation scolaire	30.000	30.000	30.000	30.000	—
09.1.12.00	13.0	Exploitation de cantines scolaires (à tous les niveaux d'éducation). — Subsidés, tickets de repas. — Frais divers	2.000.000	T 2.074.000	2.073.310	2.073.310	—
09.1.12.01	13.0	Frais de journées d'information, publications et autres, frais dans l'intérêt de l'orientation scolaire	120.000	T 46.000	45.230	45.230	—
09.1.12.02	13.0	Indemnités diverses de tiers dans l'intérêt de l'orientation scolaire	5.000	5.000	—	—	—
09.1.12.03	13.0	Exploitation d'internats. — Etudes et enquêtes	p ^r mém.	—	—	—	—
09.1.33.00	13.6	Participation de l'Etat aux frais des associations scolaires et estudiantines et associations s'occupant d'éducation extrascolaire et de loisirs. — Subsidés et frais divers	2.500.000	2.500.000	2.500.000	2.500.000	—
09.1.74.00	13.0	Equipement de cantines scolaires (à tous les niveaux d'éducation). Frais divers	500.000	500.000	499.419	499.419	—
09.1.74.01	13.0	Equipement d'internats	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.1.10.50	13.0	Restants	—	—	—	—	—
			6.070.000	6.171.209	5.982.391	5.982.391	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		Section 09.2 — Office du film scolaire. — Centre audiovisuel					
09.2.11.00	13.0	Traitements des fonctionnaires	633.000	D 699.613	699.613	699.613	—
09.2.11.01	13.0	Indemnités des employés	707.000	D 853.909	853.909	853.909	—
09.2.11.02	13.0	Salaires des ouvriers et d'une femme de charge	463.000	D 524.188	524.188	524.188	—
09.2.11.03	13.0	Indemnités diverses pour services extraordinaires	10.000	10.000	4.500	4.500	—
09.2.12.00	13.0	Indemnités pour services de tiers	20.000	20.000	11.000	11.000	—
09.2.12.01	13.0	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	55.000	55.000	54.595	53.595	—
09.2.12.02	13.0	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	750.000	750.000	749.104	749.104	—
09.2.74.00	13.0	Acquisition de machines de bureau.....	p ^r mém.	—	—	—	—
09.2.74.01	13.0	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipements divers	150.000	150.000	146.951	146.951	—
09.2.74.02	13.0	Acquisition de machines, d'appareils et d'instruments didactiques audiovisuels pour les établissements scolaires. (Sans distinction d'exercice).....	300.000	300.000	299.770	299.770	—
09.2.74.03	13.0	Acquisition d'une voiture automobile	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.2.10.50	13.0	Restants	—	—	—	—	—
			3.088.000	3.362.710	3.343.630	3.343.630	—
		Section 09.3 — Inspectorat. — Commission d'instruction					
09.3.11.00	13.1	Traitements des fonctionnaires	5.729.000	D 7.119.460	7.119.460	7.119.460	—
09.3.11.01	13.1	Indemnités pour services extraordinaires.....	40.000	40.000	32.400	32.400	—
09.3.12.00	13.1	Commission d'instruction. — Jetons de présence	35.000	35.000	21.000	21.000	—
09.3.12.01	13.1	Sommes fixes pour frais de bureau.....	240.000	240.000	239.665	239.665	—
09.3.12.02	13.1	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	420.000	420.000	418.701	418.701	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
09.3.12.03	13.1	Collège des inspecteurs et commission d'instruction. — Dépenses de service, secrétariat, documentation, contribution à l'achat de matériel d'enseignement pour les écoles primaires et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire	500.000	500.000	499.858	499.858	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.3.11.51	13.1	Indemnités pour services extraordinaires	15.000	15.000	14.400	14.400	—
			6.979.000	8.369.460	8.345.484	8.345.484	—
		Section 09.4 — Enseignement préscolaire et enseignement primaire					
09.4.11.00	13.1	Traitements du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures	449.200.000	D 493.386.422	493.386.422	493.386.422	—
09.4.11.01	13.1	Traitements des maîtresses de jardins d'enfants: part de l'Etat	44.000.000	44.000.000	39.404.691	39.404.691	—
09.4.11.02	13.1	Part de l'Etat dans les frais de remplacement des maîtresses de jardins d'enfants	700.000	700.000	679.419	679.419	—
09.4.11.03	13.1	Education préscolaire: indemnités	100.000	100.000	96.935	69.935	—
09.4.11.04	13.1	Indemnités des membres des diverses commissions d'études	70.000	70.000	68.000	68.000	—
09.4.11.05	13.1	Enseignement ménager familial: indemnités ...	40.000	40.000	—	—	—
09.4.11.06	13.1	Réorganisation de l'éducation physique dans les écoles primaires: indemnités aux enseignants	30.000	30.000	—	—	—
09.4.12.00	13.1	Frais de route et de séjour y compris ceux de l'instituteur mis à la disposition de la maison grand-ducale	75.000	75.000	38.097	38.097	—
09.4.12.01	13.1	Impression et édition de manuels scolaires. (Sans distinction d'exercice)	14.000.000	14.000.000	12.060.656	12.060.656	—
09.4.33.00	13.1	Education préscolaire: subsides pour l'achat de matériel d'enseignement et dépenses diverses	80.000	80.000	80.000	80.000	—
09.4.33.01	13.1	Subsides aux bateliers luxembourgeois parents d'enfants soumis à la scolarité obligatoire. ...	130.000	130.000	105.000	105.000	—
09.4.33.02	13.1	Enseignement ménager familial: subsides	50.000	50.000	—	—	—
09.4.33.03	13.1	Education préscolaire, subsides	30.000	30.000	27.500	27.500	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	dépenses non payées
09.4.33.04	13.1	Réorganisation de l'éducation physique dans les écoles primaires: subsides aux enseignants qui suivent une formation préparatoire à l'éducation physique	60.000	60.000	29.636	29.636	—
09.4.33.05	13.1	Subsides aux enseignants des écoles primaires et primaires supérieures autorisés à suivre des cours ou stages de spécialisation ou de perfectionnement	450.000	450.000	450.000	450.000	—
09.4.43.00	13.1	Part de l'Etat dans les frais de remplacement du personnel enseignant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	4.999.706	4.999.706	—
09.4.43.01	13.1	Contribution aux frais des cours d'ouvrages manuels et d'enseignement ménager dans les classes primaires	150.000	150.000	148.290	148.290	—
09.4.43.02	13.1	Contribution aux frais de l'enseignement complémentaire	1.750.000	1.750.000	1.750.000	1.750.000	—
09.4.43.03	13.1	Traitements du personnel enseignant ménager familial des classes complémentaires: part de l'Etat	6.250.000	6.544.107	6.544.107	6.544.107	—
09.4.43.04	13.1 (13.6)	Subsides aux communes en faveur de cours spéciaux et de cours commerciaux donnés aux écoles primaires supérieures	75.000	75.000	75.000	75.000	—
09.4.44.00	13.1	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	450.000	450.000	100.000	100.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.4.10.50	13.1	Restants	—	—	—	—	—
			522.690.000	567.170.529	560.043.459	560.043.459	—
		Section 09.5 — Education différenciée					
09.5.11.00	13.6	Traitements des fonctionnaires	11.638.000	11.638.000	—	—	—
09.5.11.01	13.6	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	p ^r mém.	—	—	—	—
09.5.11.02	13.6	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète	p ^r mém.	—	—	—	—
09.5.11.03	13.6	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche partielle	p ^r mém.	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
09.5.11.04	13.6	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement	100.000	100.000	—	—	—
09.5.11.05	13.6	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	750.000	750.000	215.050	215.050	—
09.5.11.06	13.6	Indemnités pour les commissions médico-psycho-pédagogiques nationale, locales et régionales ainsi que pour les commissions de surveillance des instituts de Betzdorf et de Berbourg	80.000	80.000	71.955	71.955	—
09.5.12.00	13.6	Indemnités pour services de tiers	2.190.000	2.190.000	652.350	652.350	—
09.5.12.01	13.6	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	100.000	100.000	53.538	53.538	—
09.5.12.02	13.6	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	3.450.000	3.450.000	134.132	134.132	—
09.5.12.03	13.6	Location et entretien des bâtiments destinés à abriter les instituts de semi-internat	p ^r mém.	—	—	—	—
09.5.12.04	13.6	Gratuité du séjour dans le centre d'observation; frais d'exploitation des semi-internats rattachés aux instituts et services; gratuité de l'éducation de certains enfants à l'étranger .	900.000	900.000	—	—	—
09.5.33.00	13.6	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages du personnel	150.000	150.000	10.000	10.000	—
09.5.33.01	13.6	Subsides de l'Etat aux parents ayant à charge des enfants inadaptés	115.000	115.000	115.000	115.000	—
09.5.33.02	13.6	Subsides de l'Etat aux associations de parents d'enfants inadaptés	50.000	50.000	50.000	50.000	—
09.5.43.00	13.6	Contribution de l'Etat aux communes s'occupant de l'éducation des enfants inadaptés...	3.000.000	3.000.000	2.991.000	2.991.000	—
09.5.43.01	13.6	Commissions médico-psycho-pédagogiques locales ou régionales: subsides aux communes.	100.000	100.000	100.000	100.000	—
09.5.44.00	13.6	Subside de l'Etat au fonctionnement de l'institut médico-professionnel à Cap, géré par la ligue luxembourgeoise pour le secours à l'enfance mentalement et cérébralement handicapée, sous la surveillance de l'Etat	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
09.5.44.01	13.6	Contribution de l'Etat dans l'intérêt du placement de personnes inadaptées à l'établissement de Betzdorf	300.000	300.000	300.000	300.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Allocations non payées
09.5.44.02	13.6	Contribution de l'Etat aux frais d'enseignement et d'équipement des classes, des instituts, écoles ou associations dispensant l'éducation aux handicapés	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.5.11.56	13.6	Commissions médico-psycho-pédagogiques. — Indemnités	28.000	28.000	27.500	27.500	—
09.5.12.51	13.6	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	10.000	10.000	9.733	9.733	—
			27.961.000	27.961.000	9.730.258	9.730.258	—
		Section 09.6 — Centre de logopédie					
09.6.11.00	13.6	Traitements des fonctionnaires	6.170.000	^D 7.166.022	7.166.022	7.166.022	—
09.6.11.01	13.6	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	1.244.000	1.244.000	1.173.592	1.173.592	—
09.6.11.02	13.6	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	299.000	^D 303.045	303.045	303.045	—
09.6.11.03	13.6	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète	596.000	596.000	573.427	573.427	—
09.6.11.04	13.6	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche partielle	283.000	^D 347.328	323.574	323.574	—
09.6.11.05	13.6	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement	26.000	26.000	—	—	—
09.6.11.06	13.6	Indemnités diverses pour services extraordinaires	543.000	543.000	383.175	373.175	—
09.6.12.00	13.6	Indemnités pour services de tiers	64.000	64.000	51.975	51.975	—
09.6.12.01	13.6	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	85.000	^T 106.000	105.535	105.535	—
09.6.12.02	13.6	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	1.231.000	^T 1.231.000	1.230.832	1.230.832	—
09.6.12.03	13.6	Frais d'exploitation de l'internat	1.612.000	1.564.000	1.563.210	1.563.210	—
09.6.33.00	13.6	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant et éducateur	20.000	20.000	19.976	19.976	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Lit LÉGISLATION on payées
09.6.33.01	13.6	Subsides en faveur des élèves pour accidents non couverts par l'assurance	4.000	4.000	—	—	—
09.6.33.02	13.6	Subsides aux élèves pour frais de déplacement.	100.000	100.000	100.000	100.000	—
09.6.33.03	13.6	Subsides aux élèves pour l'acquisition de manuels scolaires	25.000	25.000	18.127	18.127	—
09.6.33.04	13.6	Subsides dans l'intérêt de l'éducation d'enfants handicapés multiples, placés dans des instituts spécialisés à l'étranger	100.000	100.000	—	—	—
09.6.33.05	13.6	Subside unique pour l'organisation d'un congrès de l'association internationale des professeurs de déficients auditifs	85.000	85.000	85.000	85.000	—
09.6.43.00	13.6	Subsides aux communes pour l'indemnisation du personnel auxiliaire des consultations logopédiques	35.000	35.000	—	—	—
09.6.74.00	13.6	Acquisition de machines de bureau	40.000	T 67.000	65.450	65.450	—
09.6.74.01	13.6	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	249.000	249.000	245.108	245.108	—
09.6.74.02	13.6	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	92.000	92.000	90.000	90.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.6.10.50	13.6	Restants	—	—	—	—	—
			12.903.000	13.967.395	13.498.048	13.498.048	—
		Section 09.7 — Etablissement d'aveugles à Berbourg					
09.7.11.00	13.6	Traitements des fonctionnaires	948.000	D 984.099	984.099	984.099	—
09.7.11.01	13.6	Salaires des ouvriers	167.000	167.000	121.291	121.291	—
09.7.11.02	13.6	Indemnités diverses du personnel	19.000	19.000	15.540	15.540	—
09.7.33.00	13.6	Subsides pour voyages et stages d'études du personnel	10.000	10.000	3.750	3.750	—
09.7.33.01	13.6 (16.1)	Subsides de l'Etat aux dépenses pour matériel de classe et autres	102.000	102.000	102.000	102.000	—
09.7.33.02	13.6	Subsides de l'Etat aux dépenses occasionnées aux parents dont les enfants aveugles font leurs études à l'étranger	100.000	100.000	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
09.7.74.00	13.6	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	250.000	250.000	250.000	250.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.7.10.50	13.6	Restants	—	—	—	—	—
			1.596.000	1.632.099	1.476.680	1.476.680	—
		Section 09.8 — Institut pédagogique. — Centre de documentation pédagogique					
09.8.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires	6.680.000	D 6.707.738	6.707.738	6.707.738	—
09.8.11.01	13.3	Indemnités des employés	1.326.000	D 1.686.678	1.686.678	1.686.678	—
09.8.11.02	13.3	Indemnités du personnel chargé de l'entretien de l'institut pédagogique et de ses dépendances	p ^r mém.	—	—	—	—
09.8.11.03	13.3	Salaires des ouvriers	2.528.000	D 3.073.159	3.073.159	3.073.159	—
09.8.11.04	13.3	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement	75.000	T 73.691	73.691	73.691	—
09.8.11.05	13.3	Indemnités pour services complémentaires ou extraordinaires du personnel: chargés de cours spéciaux et de cours HMC, service de consultations psychologiques, séminaires pédagogiques	700.000	T 699.578	699.578	699.578	—
09.8.11.06	13.3	Centre de documentation pédagogique; service de recherche psycho-pédagogique: indemnités diverses et frais d'études du personnel	90.000	90.000	89.870	89.870	—
09.8.11.07	13.3	Cours de perfectionnement et de spécialisation à l'intention des enseignants en fonction: indemnités du personnel	150.000	150.000	149.640	149.640	—
09.8.12.00	13.3	Cours de perfectionnement et de spécialisation à l'intention des enseignants en fonction: indemnités de tiers	100.000	T 40.180	40.180	40.180	—
09.8.12.01	13.3	Centre de documentation pédagogique; service de recherches psycho-pédagogique: indemnité diverses et frais d'études de tiers	60.000	T 59.575	59.575	59.575	—
09.8.12.02	13.3	Indemnités pour services de tiers; chargés de cours spéciaux et de cours HMC, service de consultations psychologiques, séminaires pédagogiques	400.000	T 398.975	398.975	398.975	—
09.8.12.03	13.3	Frais de route et de séjour, frais de transports ..	280.000	T 279.951	279.951	279.951	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
09.8.12.04	13.3	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement et dépenses diverses; masses d'habillement	500.000	T 563.077	562.417	562.417	—
09.8.12.05	13.3	Centre de documentation pédagogique; service de recherche psycho-pédagogique: acquisitions et dépenses diverses	200.000	T 199.973	199.973	199.973	—
09.8.33.00	13.3	Indemnités des élèves stagiaires de l'institut pédagogique et frais de stage aux écoles du pays. Cotisations à la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non limitatif)	4.400.000	D 5.457.380	5.457.380	5.457.380	—
09.8.74.00	13.3	Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
09.8.74.01	13.3	Acquisition d'appareils, de machines, d'instruments et d'équipement didactiques	80.000	80.000	79.984	79.984	—
09.8.74.02	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	30.000	30.000	29.978	29.978	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.8.12.52	13.3	Indemnités diverses pour services de tiers	8.000	8.000	7.800	7.800	—
09.8.12.53	13.3	Frais de route et de séjour	71.000	71.000	70.029	70.029	—
09.8.12.54	13.3	Entretien des installations téléphoniques	23.000	23.000	22.822	22.822	—
			17.701.000	19.691.955	19.689.418	19.689.418	—
		Section 09.9 Enseignement secondaire et universitaire					
09.9.11.00	13.2	Traitements des fonctionnaires	222.511.000	D 239.400.000	239.398.502	239.398.502	—
09.9.11.01	13.2	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	3.800.000	D 5.177.000	5.176.679	5.176.679	—
09.9.11.02	13.2	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	3.052.000	3.052.000	2.768.182	2.768.182	—
09.9.11.03	13.2	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète	6.640.000	D 6.892.000	6.891.604	6.891.604	—
09.9.11.04	13.2	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche partielle	1.506.000	D 2.335.000	2.206.506	2.206.506	—
09.9.11.05	13.2	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	11.000.000	D 16.000.000	15.986.431	15.986.431	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
09.9.11.06	13.2	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	2.264.000	T 2.277.000	2.276.925	2.276.925	—
09.9.11.07	13.5	Indemnités pour cours donnés dans l'intérêt de l'enseignement universitaire.....	510.000	T 627.600	627.600	627.600	—
09.9.12.00	13.2	Indemnités pour services de tiers dans l'intérêt de l'enseignement secondaire.....	550.000	550.000	541.772	541.772	—
09.9.12.01	13.5	Indemnités pour services de tiers dans l'intérêt de l'enseignement universitaire	1.400.000	T 1.282.400	1.250.500	1.250.500	—
09.9.12.02	13.2	Frais de route et de séjour, frais de déménagement dans l'intérêt de l'enseignement secondaire	250.000	250.000	199.659	199.659	—
09.9.12.03	13.5	Frais de route et de séjour dans l'intérêt de l'enseignement universitaire	350.000	350.000	335.003	335.003	—
09.9.12.04	13.2	Dépenses de fonctionnement: matériel; équipement, entretien et dépenses diverses concernant l'enseignement secondaire	5.650.000	5.650.000	5.429.992	5.429.992	—
09.9.12.05	13.5	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses concernant l'enseignement universitaire	1.450.000	1.450.000	1.366.040	1.366.040	—
09.9.33.00	13.2	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	200.000	200.000	196.900	196.900	—
09.9.33.01	{ 13.2 13.5	Subsides et bourses d'études pour études secondaires, universitaires et postuniversitaires. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	8.000.000	8.000.000	7.999.200	7.999.200	—
09.9.33.02	13.2	Subsides en faveur des élèves de l'enseignement secondaire	200.000	T 187.000	52.012	52.012	—
09.9.34.00	{ 13.1 13.2	Subside à l'école européenne: solde de la part contributive du Luxembourg au fonctionnement de cette école. (Crédit non limitatif) ..	800.000	800.000	—	—	—
09.9.34.01	13.5	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	750.000	750.000	629.106	629.106	—
09.9.34.02	13.5	Participation à la construction de pavillons d'étudiants en vue de l'acquisition de concessions et de la réservation d'un certain nombre de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif)	3.000.000	3.000.000	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
09.9.44.00	13.5	Université internationale de sciences comparées (Académie des études et recherches européennes). — Subsidés, dépenses diverses et frais de contrôle	3.500.000	3.500.000	3.494.847	3.494.847	—
09.9.74.00	13.2	Acquisition de machines de bureau dans l'intérêt de l'enseignement secondaire	45.000	45.000	39.366	39.366	—
09.9.74.01	13.5	Acquisition de machines de bureau dans l'intérêt de l'enseignement universitaire	60.000	60.000	9.680	9.680	—
09.9.74.02	13.2	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques dans l'intérêt de l'enseignement secondaire	2.500.000	2.500.000	2.496.206	2.496.206	—
09.9.74.03	13.5	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques dans l'intérêt de l'enseignement universitaire	728.000	728.000	715.086	715.086	—
09.9.74.04	13.2	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers dans l'intérêt de l'enseignement secondaire	515.000	515.000	498.130	498.130	—
09.9.74.05	13.5	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers dans l'intérêt de l'enseignement universitaire	p ^r mém.	—	—	—	—
09.9.82.00	13.5	Subsidés remboursables pour études universitaires. (Sans distinction d'exercice)	31.000.000	31.000.000	30.999.900	30.999.900	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
09.9.12.55	13.5	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses concernant l'enseignement universitaire	143.000	143.000	70.902	70.902	—
09.9.82.50	13.5	Subsidés remboursables pour études universitaires	18.000.000	18.000.000	18.000.000	18.000.000	—
			330.374.000	354.721.000	349.656.730	349.656.730	—
		Section 10.0 — Education des adultes. —					
10.0.11.00	13.6	Indemnités des employés	310.000	D 387.969	387.969	387.969	—
10.0.11.01	13.6	Etudes secondaires dirigées du soir. — Indemnités des professeurs chargés de cours et autres	2.900.000	2.900.000	2.505.506	2.505.506	—
10.0.11.02	13.6	Etudes professionnelles et techniques dirigées du soir. — Indemnités des professeurs chargés de cours et autres	3.300.000	D 3.851.533	3.851.533	3.851.533	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
10.0.11.03	13.6	Cours de langue et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers. — Indemnités des professeurs chargés de cours et autres	250.000	250.000	136.195	136.195	—
10.0.12.00	13.6	Matériel didactique (études secondaires et techniques)	500.000	T 492.320	444.770	444.770	—
10.0.12.01	13.6	Frais de bureau et de déplacement	25.000	T 32.680	32.680	32.680	—
10.0.12.02	13.6	Enquêtes, stages d'études, conférences, publications, imprimés	5.000	5.000	—	—	—
10.0.33.00	13.6	Subsides aux participants méritants des cours du soir	150.000	150.000	150.000	150.000	—
10.0.44.00	13.6	Subsides dans l'intérêt de cours du soir organisés par des associations privées	300.000	300.000	295.000	295.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
10.0.10.50	13.6	Restants	—	—	—	—	—
			7.740.000	8.369.502	7.803.653	7.803.653	—
		Section 10.1 Nouveau type d'enseignement					
		Note. — Le gouvernement examine des propositions pour la création d'un enseignement correspondant aux besoins spécifiques du commerce et de l'administration. En attendant cette nouvelle création qui devra faire l'objet d'une loi spéciale, deux classes pilotes fonctionnent à partir de la rentrée scolaire 1970 dans le cadre du collège d'enseignement moyen à Luxembourg.					
		Section 10.2 — Enseignement moyen. — Collèges de Luxembourg, Pétange et Dudelange					
10.2.11.00	13.2	Traitements des fonctionnaires	10.249.000	10.249.000	9.488.211	9.488.211	—
10.2.11.01	13.2	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	1.357.000	D 2.900.000	2.810.668	2.810.668	—
10.2.11.02	13.2	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	2.888.000	2.888.000	1.445.389	1.445.389	—
10.2.11.03	13.2	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète	1.397.000	D 1.580.000	1.579.280	1.579.280	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
10.2.11.04	13.2	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche partielle	346.000	D 388.000	387.402	387.402	—
10.2.11.05	13.2	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	2.200.000	D 2.520.000	2.509.737	2.509.737	—
10.2.11.06	13.2	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	833.000	T 920.000	918.094	9.81094	—
10.2.12.00	13.2	Indemnités pour services de tiers	260.000	T 75.000	58.900	58.900	—
10.2.12.01	13.2	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	390.000	T 488.000	486.515	486.515	—
10.2.12.02	13.2	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	2.870.000	2.870.000	2.494.227	2.494.227	—
10.2.33.00	13.2	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	40.000	40.000	39.500	39.500	—
10.2.33.01	13.2	Subsides et bourses d'études en faveur des élèves	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
10.2.74.00	13.2	Acquisition de machines de bureau	80.000	80.000	39.906	39.906	—
10.2.74.01	13.2	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques. (Crédit non limitatif)	965.000	D 1.285.000	1.194.701	1.194.701	—
10.2.74.02	13.2	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	90.000	90.000	46.069	46.069	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
10.2.10.50	13.2	Restants	—	—	—	—	—
			24.965.000	27.373.000	24.498.599	24.495.599	—
		Section 10.3 — Enseignement technique et professionnel. — Dépenses générales et communes					
10.3.11.00	13.3	Comité interministériel de la formation professionnelle et commission consultative de la formation professionnelle. — Jetons de présence et indemnités du personnel	15.000	15.000	—	—	—
10.3.11.01	13.3	Etude de la réorganisation de l'enseignement technique et professionnel. — Indemnités du personnel	150.000	150.000	81.100	81.100	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
10.3.11.02	13.3	Honoraires des membres des jurys d'examens de l'enseignement technique et professionnel. — Indemnités du personnel	4.822.000	4.822.000	3.789.691	3.789.691	—
10.3.11.03	13.3	Honoraires des membres des commissions aux examens de fin d'apprentissage et de maîtrise. — Indemnités	700.000	T 770.000	763.807	763.807	—
10.3.11.04	13.6	Formation professionnelle accélérée. — Formation et perfectionnement professionnels des adultes. — Indemnités	750.000	T 660.000	543.283	543.283	—
10.3.12.00	13.3	Comité interministériel de la formation professionnelle et commission consultative de la formation professionnelle. — Jetons de présence, indemnités de tiers. — Matériel et dépenses diverses	25.000	T 17.000	6.115	6.115	—
10.3.12.01	13.3	Etude de la réorganisation de l'enseignement technique et professionnel. — Indemnités de tiers. — Matériel et dépenses diverses	20.000	T 28.000	27.604	27.604	—
10.3.12.02	13.3	Honoraires des membres des jurys d'examens de l'enseignement technique et professionnel. — Indemnités de tiers et autres frais. (Crédit non limitatif)	966.000	966.000	229.700	229.700	—
10.3.12.03	13.3	Honoraires des membres des commissions aux examens de fin d'apprentissage et de maîtrise. — Indemnités de tiers et autres frais	1.900.000	T 1.790.000	1.788.857	1.788.857	—
10.3.12.04	13.6	Formation professionnelle accélérée. — Formation et perfectionnement professionnels des adultes. — Indemnités de tiers et autres frais	100.000	T 230.000	216.698	216.698	—
10.3.33.00	13.3	Subsides pour accidents (non couverts par l'assurance) du personnel et des élèves durant les heures de classe et lors d'excursions scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
10.3.11.52	13.3	Honoraires des membres des jurys d'examens de l'enseignement technique et professionnel. — Indemnités du personnel	116.000	116.000	34.112	34.112	—
			9.574.000	9.574.000	7.480.967	7.480.967	—
		Section 10.4 — Collège d'enseignement moyen et professionnel d'Ettelbruck					
10.4.11.00	{ 13.2 13.3	Traitements des fonctionnaires	8.652.000	D 10.887.000	10.886.168	10.886.168	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
10.4.11.01	{13.2 13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	362.000	362.000	345.202	345.202	—
10.4.11.02	{13.2 13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	1.081.000	1.081.000	290.492	290.492	—
10.4.11.03	13.2 13.3	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche partielle	593.000	D 718.000	717.182	717.182	—
10.4.11.04	{13.2 13.3	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	550.000	550.000	407.731	407.731	—
10.4.11.05	{13.2 13.3	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	378.000	378.000	319.637	319.637	—
10.4.12.00	{13.2 13.3	Indemnités pour services de tiers	80.000	T 9.000	8.625	8.625	—
10.4.12.01	{13.2 13.3	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	150.000	150.000	94.975	94.975	—
10.4.12.02	13.2 13.3	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	1.000.000	T 999.300	982.590	982.590	—
10.4.33.00	{13.2 13.3	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	25.000	T 25.700	25.700	25.700	—
10.4.33.01	{13.2 13.3	Subsides et bourses d'études pour les élèves	600.000	600.000	591.300	591.300	—
10.4.33.02	{13.2 13.3	Subsides en faveur des élèves	32.000	32.000	—	—	—
10.4.74.00	{13.2 13.3	Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
10.4.74.01	{13.2 13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	700.000	T 771.000	757.712	757.712	—
10.4.74.02	{13.2 13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	140.000	140.000	75.126	75.126	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
10.4.10.50	{13.2 13.3	Restants	—	—	—	—	—
			14.343.000	16.703.000	15.502.440	15.502.440	—
		Section 10.5 — Collège d'enseignement moyen et professionnel du nord à Wiltz (annexes à Clervaux et à Troisvierges)					
10.5.11.00	{13.2 13.3	Traitements des fonctionnaires	3.883.000	3.883.000	3.160.318	3.160.318	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
10.5.11.01	{ 13.2 13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	527.000	D 963.000	962.675	962.675	—
10.5.11.02	{ 13.2 13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	169.000	D 619.000	605.682	605.682	—
10.5.11.03	{ 13.2 13.3	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	120.000	D 440.000	403.299	403.299	—
10.5.11.04	{ 13.2 13.3	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	400.000	400.000	386.619	386.619	—
10.5.12.00	{ 13.2 13.3	Indemnités pour services de tiers	30.000	30.000	18.419	18.419	—
10.5.12.01	{ 13.2 13.3	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	180.000	T 256.000	244.102	244.102	—
10.5.12.02	{ 13.2 13.3	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	532.000	T 552.000	551.184	551.184	—
10.5.33.00	{ 13.2 13.3	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	10.000	10.000	7.300	7.300	—
10.5.33.01	{ 13.2 13.3	Subsides et bourses d'études pour les élèves ..	500.000	T 404.000	376.046	376.046	—
10.5.33.02	{ 13.2 13.3	Subsides en faveur des élèves	23.000	23.000	12.996	12.996	—
10.5.74.00	{ 13.2 13.3	Acquisition de machines de bureau	25.000	25.000	24.906	24.906	—
10.5.74.01	{ 13.2 13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	260.000	260.000	245.142	245.142	—
10.5.74.02	{ 13.2 13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
10.5.10.50	{ 13.2 13.3	Restants	—	—	—	—	—
			6.659.000	7.865.000	6.998.688	6.998.688	—
		Section 10.6 — Collège d'enseignement moyen et professionnel de l'est à Grevenmacher (annexe à Remich)					
10.6.11.00	{ 13.2 13.3	Traitements des fonctionnaires	5.336.000	D 7.348.000	7.347.622	7.347.622	—
10.6.11.01	{ 13.2 13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	310.000	310.000	204.785	204.785	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
10.6.11.02	{ 13.2 13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	122.000	D 262.000	141.711	141.711	—
10.6.11.03	{ 13.2 13.3	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche partielle	164.000	D 499.000	491.973	491.973	—
10.6.11.04	13.2 13.3	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	170.000	D 751.000	750.557	750.557	—
10.6.11.05	{ 13.2 13.3	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel.....	400.000	400.000	349.059	349.059	—
10.6.12.00	{ 13.2 13.3	Indemnités pour services de tiers	45.000	T 33.000	—	—	—
10.6.12.01	{ 13.2 13.3	Frais de route et de séjour, frais de déménagement et de transport	200.000	T 130.000	112.933	112.933	—
10.6.12.02	{ 13.2 13.3	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	520.000	T 620.000	618.012	618.012	—
10.6.33.00	{ 13.2 13.3	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	30.000	30.000	16.040	16.040	—
10.6.33.01	{ 13.2 13.3	Subsides et bourses d'études pour les élèves	600.000	600.000	590.438	590.438	—
10.6.33.02	{ 13.2 13.3	Subsides en faveur des élèves	35.000	T 5.000	2.835	2.835	—
10.6.74.00	{ 13.2 13.3	Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
10.6.74.01	{ 13.2 13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	300.000	300.000	297.544	297.544	—
10.6.74.02	{ 13.2 13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	40.000	T 52.000	51.383	51.383	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
10.6.10.50	{ 13.2 13.3	Restants	—	—	—	—	—
			8.272.000	11.340.000	10.974.892	10.974.892	—
		Section 10.7 — Centre d'enseignement professionnel de Luxembourg					
10.7.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires	28.346.000	D 31.871.000	31.870.277	31.870.277	—
10.7.11.01	13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	4.537.000	D 5.936.000	5.935.894	5.935.894	—
10.7.11.02	13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	2.782.000	2.782.000	2.483.845	2.483.845	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
10.7.11.03	13.3	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète	2.597.000	D 2.603.000	2.602.128	2.602.128	—
10.7.11.04	13.3	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	2.250.000	2.250.000	2.029.744	2.029.744	—
10.7.11.05	13.3	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	1.361.000	T 969.368	577.361	577.361	—
10.7.12.00	13.3	Indemnités pour services de tiers	287.000	287.000	—	—	—
10.7.12.01	13.3	Frais de route et de séjour; frais de déménagement	250.000	250.000	212.660	212.660	—
10.7.12.02	13.3	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	2.293.000	T 2.338.000	2.337.086	2.337.086	—
10.7.33.00	13.3	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	40.000	40.000	32.715	32.715	—
10.7.33.01	13.3	Subsides et bourses d'études pour les élèves ..	1.850.000	T 2.196.548	2.195.363	2.195.363	—
10.7.33.02	13.3	Subsides en faveur des élèves	45.000	45.000	24.639	24.639	—
10.7.74.00	13.3	Acquisition de machines de bureau	42.000	42.000	39.734	39.734	—
10.7.74.01	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	3.000.000	3.000.000	2.321.735	2.321.735	—
10.7.74.02	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	151.000	T 151.084	151.084	151.084	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
10.7.12.51	13.3	Frais de route et de séjour	161.000	161.000	160.967	160.967	—
10.7.74.51	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	101.000	101.000	100.505	100.505	—
			50.093.000	55.023.000	53.075.737	53.075.737	—
		Section 10.8 — Ecole professionnelle de l'Etat d'Esch-sur-Alzette					
10.8.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires	25.615.000	D 28.294.000	28.293.072	28.293.072	—
10.8.11.01	13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	203.000	D 391.000	389.487	389.487	—
10.8.11.02	13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	1.156.000	D 1.245.000	1.244.633	1.244.633	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
10.8.11.03	13.3	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète	1.831.000	D 1.874.000	1.873.366	1.873.366	—
10.8.11.04	13.3	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	1.080.000	1.080.000	565.942	565.942	—
10.8.11.05	13.3	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	400.000	T 424.000	423.681	423.681	—
10.8.12.00	13.3	Indemnités pour services de tiers	80.000	80.000	9.100	9.100	—
10.8.12.01	13.3	Frais de route et de séjour; frais de déménagement	30.000	T 42.000	41.987	41.987	—
10.8.12.02	13.3	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	1.437.000	T 1.463.000	1.462.109	1.462.109	—
10.8.33.00	13.3	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	100.000	T 123.000	121.224	121.224	—
10.8.33.01	13.3	Subsides et bourses d'études pour les élèves ..	700.000	T 615.000	576.648	576.648	—
10.8.33.02	13.3	Subsides en faveur des élèves	45.000	45.000	42.028	42.028	—
10.8.74.00	13.3	Acquisition de machines de bureau	38.000	38.000	37.202	37.202	—
10.8.74.01	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	1.400.000	1.400.000	1.285.174	1.285.174	—
10.8.74.02	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	32.000	32.000	29.362	29.362	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
10.8.10.50	13.3	Restants	—	—	—	—	—
			34.147.000	37.146.000	36.395.015	36.395.015	—
		Section 10.9 Ecole hôtelière de Diekirch					
10.9.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires	2.814.000	D 3.482.000	3.481.140	3.481.140	—
10.9.11.01	13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	668.000	668.000	467.780	467.780	—
10.9.11.02	13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	351.000	351.000	119.299	119.299	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
10.9.11.03	13.3	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	160.000	D 268.000	267.467	267.467	—
10.9.11.04	13.3	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	110.000	110.000	43.776	43.776	—
10.9.12.00	13.3	Indemnités pour services de tiers	10.000	T —	—	—	—
10.9.12.01	13.3	Frais de route et de séjour, frais de déménagement et de transport	75.000	T 40.324	32.981	32.981	—
10.9.12.02	13.3	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	600.000	T 644.676	644.676	644.676	—
10.9.12.03	13.3	Dépenses d'exploitation de la cuisine et du restaurant (achat de matières alimentaires servant à la confection des menus). (Crédit non limitatif)	1.600.000	1.600.000	1.416.787	1.416.787	—
10.9.12.04	13.3	Frais d'exploitation de l'internat: location et dépenses diverses	313.000	313.000	312.942	312.942	—
10.9.33.00	13.3	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	10.000	10.000	3.600	3.600	—
10.9.33.01	13.3	Subsides et bourses d'études pour les élèves ..	400.000	400.000	399.108	399.108	—
10.9.33.02	13.3	Subsides en faveur des élèves	60.000	60.000	30.000	30.000	—
10.9.74.00	13.3	Acquisition de machines de bureau	34.000	34.000	31.405	31.405	—
10.9.74.01	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	500.000	500.000	499.065	499.065	—
19.9.74.02	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	20.000	20.000	19.974	19.974	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
10.9.10.50	13.3	Restants	—	—	—	—	—
			7.725.000	8.501.000	7.770.000	7.770.000	—
		Section 11.0 — Enseignement agricole (Ecole agricole d'Ettelbruck)					
11.0.11.00	13.4	Traitements des fonctionnaires	7.081.000	D 7.757.000	7.747.787	7.747.787	—
11.0.11.01	13.4	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	224.000	D 449.000	448.432	448.432	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
11.0.11.02	13.4	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	199.000	199.000	—	—	—
11.0.11.03	13.4	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète	162.000	D 182.000	181.370	181.370	—
11.0.11.04	13.4	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche partielle	196.000	196.000	175.204	175.204	—
11.0.11.05	13.4	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	400.000	400.000	349.615	349.615	—
11.0.11.06	13.4	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	115.000	115.000	11.646	11.646	—
11.0.12.00	13.4	Indemnités pour services de tiers	35.000	35.000	4.500	4.500	—
11.0.12.01	13.4	Frais de route et de séjour; frais de déménagement (enseignement agricole et champs d'essai)	50.000	50.000	46.838	46.838	—
11.0.12.02	13.4	Dépenses de fonctionnement! matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	501.000	501.000	437.415	437.415	—
11.0.33.00	13.4	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	30.000	30.000	11.068	11.068	—
11.0.33.01	13.4	Bourses d'études pour les élèves méritants. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	800.000	800.000	661.000	661.000	—
11.0.33.02	13.4	Subsides en faveur des élèves. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	155.000	155.000	30.318	30.318	—
11.0.74.00	13.4	Acquisition de machines de bureau	20.000	20.000	19.635	19.635	—
11.0.74.01	13.4	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	50.000	50.000	33.729	33.729	—
11.0.74.02	13.4	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
11.0.10.50	13.4	Restants	—	—	—	—	—
			10.018.000	10.939.000	10.158.557	10.158.557	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		Section 11.1 — Centre de formation ménagère rurale et service de vulgarisation ménagère agricole					
11.1.11.00	13.4	Traitements des fonctionnaires	2.985.000	D 3.088.000	3.087.878	3.087.878	—
11.1.11.01	13.4	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	722.000	722.000	588.514	588.514	—
11.1.11.02	13.4	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	149.000	149.000	87.210	87.210	—
11.1.11.03	13.4	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète	689.000	D 867.000	839.679	839.679	—
11.1.11.04	13.4	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche partielle	344.000	D 393.000	392.176	392.176	—
11.1.11.05	13.4	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	10.000	D 28.620	28.620	28.620	—
11.1.11.06	13.4	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	300.000	300.000	298.086	298.086	—
11.1.12.00	13.4	Indemnités pour services de tiers	15.000	T 1.000	800	800	—
11.1.12.01	13.4	Frais de route et de séjour, frais de déménagement et de transport	55.000	T 74.000	72.883	72.883	—
11.1.12.02	13.4	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	155.000	155.000	141.351	141.351	—
11.1.33.00	13.4	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	20.000	20.000	18.000	18.000	—
11.1.33.01	13.4	Subsides et bourses d'études pour les élèves ..	300.000	T 295.000	285.956	285.956	—
11.1.33.02	13.4	Subsides en faveur des élèves	33.000	33.000	33.000	33.000	—
11.1.33.03	13.4	Service de vulgarisation ménagère agricole. — Subsides dans l'intérêt de la rationalisation des travaux ménagers à la ferme	100.000	100.000	100.000	100.000	—
11.1.74.00	13.4	Acquisition de machines de bureau	9.000	9.000	8.690	8.690	—
11.1.74.01	13.4	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	35.000	35.000	33.927	33.927	—
11.1.74.02	13.4	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	p ^r mém.	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
11.1.10.50	13.4	Restants	—	—	—	—	—
			5.921.000	6.269.620	6.016.770	6.016.770	—
		Section 11.2 — Ecole des arts et métiers					
11.2.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires	26.821.000	D 29.129.000	29.128.855	29.128.855	—
11.2.11.01	13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche complète	1.091.000	1.091.000	606.007	606.007	—
11.2.11.02	13.3	Indemnités des employés occupés à titre permanent et à tâche partielle	243.000	D 423.000	394.016	394.016	—
11.2.11.03	13.3	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète	876.000	D 953.000	952.589	952.589	—
11.2.11.04	13.3	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent et à tâche partielle	66.000	D 91.000	90.375	90.375	—
11.2.11.05	13.3	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement. (Crédit non limitatif)	880.000	D 1.770.000	1.757.951	1.757.951	—
11.2.11.06	13.3	Indemnités diverses pour services extraordinaires du personnel	620.000	620.000	421.584	421.584	—
11.2.12.00	13.3	Indemnités pour services de tiers	43.000	43.000	24.960	24.960	—
11.2.12.01	13.3	Frais de route et de séjour; frais de déménagement	50.000	T 49.000	13.576	13.576	—
11.2.12.02	13.3	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipement, entretien et dépenses diverses	2.040.000	T 2.041.000	2.040.926	2.040.926	—
11.2.33.00	13.3	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	5.000	5.000	4.980	4.150	830
11.2.33.01	13.3	Subsides et bourses d'études pour les élèves ..	900.000	900.000	900.000	900.000	—
11.2.33.02	13.3	Subsides en faveur des élèves	50.000	50.000	33.055	33.055	—
11.2.74.00	13.3	Acquisition de machines de bureau	10.000	10.000	8.883	8.883	—
11.2.74.01	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement didactiques	947.000	947.000	944.845	944.845	—
11.2.74.02	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instruments et d'équipement divers	p ^r mem.	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
11.2.10.50	13.3	Restants	—	—	—	—	—
			34.642.000	38.122.000	37.322.602	37.321.772	830
		Section 11.3 — Ecole technique					
11.3.11.00	13.3	Traitements des fonctionnaires	10.629.000	D 11.539.000	11.536.352	11.538.352	—
11.3.11.01	13.3	Indemnités des employés occupés à titre perma- nent et à tâche complète	785.000	D 1.050.000	1.049.382	1.049.382	—
11.3.11.02	13.3	Indemnités des employés occupés à titre perma- nent et à tâche partielle	500.000	500.000	—	—	—
11.3.11.03	13.3	Indemnités pour leçons supplémentaires et le- çons de remplacement. (Crédit non limitatif)	1.070.000	D 1.442.000	1.441.709	1.441.709	—
11.3.11.04	13.3	Indemnités diverses pour services extraordi- naires du personnel	47.000	47.000	1.534	1.534	—
11.3.12.00	13.3	Indemnités pour services de tiers	34.000	T 21.000	20.472	20.472	—
11.3.12.01	13.3	Frais de route et de séjour, frais de déménage- ment	15.000	T 10.000	7.870	7.870	—
11.3.12.02	13.3	Dépenses de fonctionnement: matériel, équipe- ment, entretien et dépenses diverses	370.000	T 388.000	386.733	386.733	—
11.3.33.00	13.3	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseig- nant	20.000	20.000	5.000	5.000	—
11.3.33.01	13.3	Subsides et bourses d'études pour les élèves. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	650.000	650.000	649.998	649.998	—
11.3.33.02	13.3	Subsides en faveur des élèves	85.000	85.000	55.998	55.998	—
11.3.74.00	13.3	Acquisition de machines de bureau	20.000	20.000	18.810	18.810	—
11.3.74.01	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instru- ments et d'équipement didactiques	1.100.000	1.100.000	1.095.079	1.095.079	—
11.3.74.02	13.3	Acquisition de machines, d'appareils, d'instru- ments et d'équipement divers	p ^r mém.	—	—	—	—
11.3.82.00	13.3	Subsides remboursables pour études à l'école technique. (Sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	15.000	15.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
11.3.10.50	13.3	Restants	—	—	—	—	—
			15.375.000	16.922.000	16.285.937	16.285.937	—
		Section 11.4 — Cours professionnels divers					
11.4.33.00	13.3	Bourses d'études pour les élèves méritants des écoles professionnelles privées	650.000	650.000	650.000	650.000	—
11.4.44.00	13.6	Cours pour jeunes filles organisés par l'Etat à l'école professionnelle et ménagère de Verlorenkost. — Indemnités fixes et indemnités diverses	300.000	T 220.995	201.428	201.428	—
11.4.44.01	13.3	Subside à l'Ecole professionnelle et ménagère de Luxembourg-Verlorenkost pour loyer, chauffage, éclairage et entretien des locaux occupés par les cours professionnels pour jeunes filles organisés par l'Etat	900.000	900.000	900.000	900.000	—
11.4.44.02	13.3	Ecole professionnelle de Differdange: part de l'Etat	80.000	T 159.005	159.005	159.005	—
11.4.44.03	13.6	Subsides à des organisations professionnelles dans l'intérêt de l'éducation professionnelle extrascolaire de l'artisanat, de l'industrie et du commerce	130.000	130.000	130.000	130.000	—
11.4.44.04	13.6	Subsides dans l'intérêt de la formation professionnelle des enfants arriérés ou inadaptés ..	600.000	600.000	600.000	600.000	—
11.4.44.05	13.3	Subsides aux écoles commerciales privées	200.000	200.000	200.000	200.000	—
11.4.44.06	13.4	Subsides en faveur de l'enseignement ménager agricole privé	300.000	300.000	300.000	300.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
11.4.10.50	{ 13.3 13.4 13.6	Restants	—	—	—	—	—
			3.160.000	3.160.000	3.140.433	3.140.433	—
		Total des dépenses du ministère de l'éducation nationale	1177575000	1276122220	1230559883	1230559053	830
		12 — MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES CULTES					
		Section 12.0 — Cultes					
12.0.11.00	{ 13.5 13.8	Clergé catholique et séminaire. — Traitements	82.366.000	D 85.822.792	85.822.792	85.822.792	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
12.0.11.01	13.8	Traitement du pasteur protestant	452.000	D 469.930	469.930	469.930	—
12.0.11.02	13.8	Traitement du rabbin	483.000	D 538.455	538.455	538.455	—
12.0.11.03	13.8	Traitement du secrétaire du consistoire israélite de Luxembourg	pr mém.	—	—	—	—
12.0.11.04	13.8	Indemnités pour leçons supplémentaires et leçons de remplacement dans l'enseignement religieux à l'école primaire. (Crédit non limitatif)	1.390.000	1.390.000	1.364.064	1.364.064	—
12.0.11.05	13.8	Indemnités diverses (culte catholique)	225.000	225.000	225.000	225.000	—
12.0.12.00	13.8	Indemnités des prêtres s'occupant de l'administration spirituelle de localités limithrophes luxembourgeoises ou des étrangers de différentes nationalités résidant au pays	210.000	210.000	210.000	210.000	—
12.0.12.01	13.8	Indemnités de tiers dans l'intérêt de l'instruction religieuse dans les écoles primaires. (Crédit non limitatif)	6.000.000	D 7.090.000	7.086.018	7.086.018	—
12.0.12.02	13.8	Frais de bureau et de représentation de l'évêque	42.000	42.000	42.000	42.000	—
12.0.12.03	13.8	Frais de route et de séjour et indemnités pour le remplacement des pasteurs protestants...	90.000	90.000	89.908	89.908	—
12.0.12.04	13.8	Frais de route et de séjour et indemnités pour le remplacement du rabbin	40.000	40.000	35.172	35.172	—
12.0.33.00	13.8	Bourses d'études aux élèves du séminaire	100.000	100.000	100.000	100.000	—
12.0.33.01	13.8	Remboursement de frais d'alimentation de la bibliothèque du séminaire	50.000	50.000	49.995	49.995	—
12.0.33.02	13.8	Subsides au culte protestant	878.000	878.000	878.000	878.000	—
12.0.33.03	13.8	Subsides au culte israélite	694.000	694.000	694.000	694.000	—
12.0.10.50	13.8	<i>Restants d'exercices antérieurs</i> Restants	—	—	—	—	—
			93.020.000	97.640.177	97.605.334	97.605.334	—
		Section 12.1 — Affaires culturelles					
12.1.11.00	13.7	Musées de l'Etat — Traitements des fonctionnaires	3.265.000	D 3.554.726	3.554.726	3.554.726	—
12.1.11.01	13.7	Bibliothèques. — Traitements des fonctionnaires	1.285.000	D 1.393.546	1.393.546	1.393.546	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
12.1.11.02	13.7	Archives de l'Etat. — Traitements des fonctionnaires	1.135.000	D 1.204.174	1.204.174	1.204.174	—
12.1.11.03	13.7	Musées de l'Etat. — Indemnités des employés ..	2.400.000	D 2.721.322	2.721.322	2.721.322	—
12.1.11.04	13.7	Bibliothèques — Indemnités des employés ...	2.575.000	D 2.787.189	2.787.189	2.787.189	—
12.1.11.05	13.7	Archives de l'Etat. — Indemnités des employés	1.360.000	D 1.398.378	1.398.378	1.398.378	—
12.1.11.06	13.7	Musées de l'Etat. — Salaires des hommes et des femmes de charge	2.400.000	D 2.700.000	2.682.759	2.682.759	—
12.1.11.07	13.7	Bibliothèques. — Salaires des ouvriers et des femmes de charge	1.090.000	1.090.000	768.897	768.897	—
12.1.11.08	13.7	Archives de l'Etat. — Salaires des ouvriers et des femmes de charge	1.100.000	D 1.125.000	1.124.917	1.124.917	—
12.1.11.09	13.7	Dépenses occasionnées par l'étude de l'organisation de la documentation et de la recherche scientifiques. — Indemnités	18.000	18.000	18.000	18.000	—
12.1.11.10	13.7	Commission des sites et des monuments nationaux; commission des bâtiments religieux; commission de surveillance des cinémas: indemnités des membres et secrétaires	250.000	T 240.546	240.546	240.546	—
12.1.11.11	13.7	Musées de l'Etat. — Commission d'achat: jetons de présence	20.000	20.000	18.600	18.600	—
12.1.11.12	13.7	Musées de l'Etat. — Indemnités pour la surveillance d'un immeuble	17.000	17.000	15.000	15.000	—
12.1.11.13	13.7	Bibliothèques. — Indemnités pour la surveillance d'immeubles	47.000	47.000	5.100	5.100	—
12.1.11.14	13.7	Rédaction et édition du dictionnaire luxembourgeois: indemnités	87.000	87.000	86.900	86.900	—
12.1.12.00	13.7	Indemnités des aides temporaires	75.000	75.000	74.470	74.470	—
12.1.12.01	13.7	Commission des sites et des monuments nationaux; commission des bâtiments religieux; commission de surveillance des cinémas: indemnités de tiers	45.000	T 58.744	58.744	58.744	—
12.1.12.02	13.7	Commission des sites et des monuments nationaux; commission des bâtiments religieux; commission de surveillance des cinémas: frais de route et de séjour	160.000	T 193.922	193.922	173.922	—
12.1.12.03	13.7	Musées de l'Etat. — Frais de route et de séjour	100.000	T 117.850	116.850	116.850	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
12.1.12.04	13.7	Musées de l'Etat. — Frais généraux (fournitures de bureau, frais de transport, entretien des autos de service et dépenses diverses)	255.000	255.000	254.741	254.741	—
12.1.12.05	13.7	Aménagement, frais d'entretien et de conservation des collections et de la bibliothèque du musée d'histoire naturelle, publications	200.000	200.000	200.000	200.000	—
12.1.12.06	13.7	Recherches scientifiques du musée d'histoire naturelle. — Etablissement d'une carte phytosociologique	300.000	300.000	299.496	299.496	—
12.1.12.07	13.7	Indemnisation et dépenses en vertu de la loi du 21 mars 1966 concernant les fouilles et la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier. Dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	50.000	50.000	30.000	30.000	—
12.1.12.08	13.7	Musées de l'Etat. — Aménagement et frais d'entretien et de conservation des collections; recherches historiques et fouilles archéologiques; documentation artistique; organisation d'expositions temporaires; dépenses diverses	1.750.000	T 1.732.150	1.728.454	1.728.454	—
12.1.12.09	13.7	Bibliothèque nationale. — Frais d'administration et d'alimentation. (Sans distinction d'exercice)	2.200.000	2.200.000	2.195.956	2.195.956	—
12.1.12.10	13.7	Bibliothèques. — Location d'un appareil de reproduction photographique	100.000	100.000	97.730	97.730	—
12.1.12.11	13.7	Bibliothèques. — Aménagement et exploitation d'un atelier de restauration	100.000	100.000	99.988	99.988	—
12.1.12.12	01.0	Bibliothèque du gouvernement: acquisitions, alimentation, reliures, matériel, taxes, indemnités et dépenses diverses	200.000	200.000	199.991	199.991	—
12.1.12.13	13.7	Archives de l'Etat. — Acquisitions, matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement, de conservation, de restauration; frais d'impression et de publication; frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif; frais d'entretien de la voiture; frais d'administration; dépenses dans l'intérêt de recherches et d'études à des archives et bibliothèques; dépenses diverses	475.000	475.000	474.905	474.905	—
12.1.12.14	13.7	Production de films documentaires. — Achat de copies. — Confection de microfilms, de photos, de reproductions et d'agrandissements	300.000	300.000	222.421	222.421	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
12.1.12.15	13.7	Centre de documentation, de recherches et d'études: acquisitions, alimentation, reliures et frais divers	120.000	T 115.775	102.955	102.955	—
12.1.12.16	13.7	Publications nationales. — Frais d'édition et dépenses diverses	700.000	700.000	465.258	465.258	—
12.1.12.17	13.7	Rédaction et édition du dictionnaire luxembourgeois: indemnités pour services de tiers	8.000	8.000	8.000	8.000	—
12.1.12.18	13.7	Entretien ordinaire des monuments et sites nationaux et du mobilier historique: dépenses d'entretien. (Sans distinction d'exercice) ...	800.000	T 762.488	762.488	762.488	—
12.1.12.19	13.7	Recherches scientifiques: dépenses diverses ..	250.000	T 253.525	253.525	253.525	—
12.1.12.20	13.7	Etudes pour la création et le fonctionnement de musées régionaux spécialisés à intérêt culturel et touristique	40.000	40.000	—	—	—
12.1.33.00	13.7	Encouragements pour des activités littéraires, artistiques, scientifiques et autrement culturelles	3.900.000	3.900.000	3.900.000	3.900.000	—
12.1.33.01	13.7	Congrès, semaines d'études, conférences scientifiques et artistiques et autres manifestations: frais d'organisation et de participation (subsidés).....	650.000	650.000	650.000	650.000	—
12.1.33.02	13.7	Recherches scientifiques: subsides	450.000	450.000	450.000	450.000	—
12.1.33.03	13.7	Subsides dans l'intérêt de voyages d'études....	75.000	75.000	62.000	62.000	—
12.1.33.04	13.7	Jeunesses musicales. — Subsides	100.000	100.000	100.000	100.000	—
12.1.33.05	13.7	Théâtre et manifestations de folklore et d'art populaire. — Subsides	275.000	275.000	275.000	275.000	—
12.1.33.06	13.7	Entretien ordinaire des monuments et sites nationaux et du mobilier historique: octroi de subsides à des particuliers. (Sans distinction d'exercice)	2.500.000	2.500.000	2.494.451	2.494.451	—
12.1.33.07	13.7	Comité européen pour la recherche scientifique des origines et des conséquences de la deuxième guerre mondiale. — Institut international de recherches historiques. — Subsides	100.000	100.000	100.000	100.000	—
12.1.34.00	13.7	Cotisations au conseil international des monuments et sites (I.C.O.M.O.S.)	2.000	2.000	1.569	1.569	—
12.1.43.00	13.7	Subside au conservatoire de Luxembourg pour l'organisation de ses concerts annuels	100.000	100.000	100.000	100.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non parées
12.1.43.01	13.7	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg ...	3.500.000	3.500.000	3.500.000	3.500.000	—
12.1.43.02	13.7	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre municipal de la ville de Luxembourg	3.500.000	3.500.000	3.500.000	3.500.000	—
12.1.43.03	13.7	Subside au théâtre et à l'école de musique de la ville d'Esch-sur-Alzette	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	—
12.1.43.04	13.7	Entretien ordinaire des monuments et sites nationaux et du mobilier historique: octroi de subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice)	3.400.000	3.400.000	3.303.261	3.303.261	—
12.1.43.05	13.7	Musées régionaux: subsides	50.000	50.000	—	—	—
12.1.52.00	13.7	Subside dans l'intérêt de l'entretien et de la restauration extraordinaire du château de Vianden	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	—
12.1.63.00	13.7	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	1.200.000	1.200.000	1.200.000	1.200.000	—
12.1.71.00	13.7	Acquisition de terrains et d'immeubles dans l'intérêt de la conservation des sites et des monuments (Crédit nonlimitatif)	100.000	100.000	—	—	—
12.1.71.01	13.7	Acquisition de terrains constituant des sites archéologiques. (Crédit non limitatif)	100.000	D 1.000.500	900.184	900.184	—
12.1.72.00	13.7	Entretien ordinaire des monuments et sites nationaux et du mobilier historique: dépenses d'investissements. (Sans distinction d'exercice)	2.700.000	2.700.000	2.697.846	2.697.846	—
12.1.72.01	13.7	Entretien et restauration extraordinaires des vestiges de l'ancienne forteresse de Luxembourg	1.000.000	1.000.000	916.430	916.430	—
12.1.74.00	13.7	Musées de l'Etat. — Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
12.1.74.01	13.7	Bibliothèques. — Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
12.1.74.02	13.7	Musée d'histoire et d'art. — Collections: acquisition de collections; acquisition de vitrines et d'autre mobilier; acquisition d'équipement de laboratoire et d'atelier	400.000	400.000	396.993	396.993	—
12.1.74.03	13.7	Musée d'histoire naturelle. — Collections: acquisition de collections; acquisition de vitrines et d'autre mobilier; acquisition d'équipement de laboratoire et d'atelier	150.000	150.000	147.079	147.079	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui-dations	Paiements justifiés	Liqui-dations non payées
12.1.74.04	13.7	Musées de l'Etat. — Acquisition d'œuvres d'art, de reproductions, de collections artistiques et historiques	1.000.000	1.000.000	999.429	999.429	—
12.1.74.05	13.7	Archives de l'Etat. — Acquisitions nouvelles ..	70.000	70.000	59.959	59.959	—
12.1.74.06	13.7	Archives de l'Etat. — Acquisition d'une voiture-automobile	p ^r mém.	—	—	—	—
12.1.74.07	13.7	Musée d'histoire naturelle. — Acquisition d'une voiture automobile	110.000	110.000	101.200	101.200	—
12.1.74.08	13.7	Archives de l'Etat. — Acquisition de documents historiques	p ^r mém.	—	—	—	—
12.1.95.00	13.7	Alimentation du fonds de la bibliothèque nationale pour acquisitions nouvelles. (Crédit non limitatif)	5.000	5.000	—	—	—
12.1.95.01	13.7	Alimentation du fonds pour l'acquisition d'œuvres d'art, pour le financement de fouilles archéologiques et pour l'équipement scientifique des musées de l'Etat. (Crédit non limitatif)	5.000	5.000	—	—	—
12.1.95.02	13.7	Alimentation du fonds pour l'acquisition, la restauration et la reconstruction de monuments historiques. (Crédit non limitatif)	5.000	5.000	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
12.1.10.50	13.7	Restants	—	—	—	—	—
			55.724.000	57.988.835	56.715.349	56.715.349	—
		Section 12.2 — Affaires culturelles. — Relations internationales					
12.2.12.00	{ 13.0 13.5 13.7	Relations culturelles avec les pays partenaires ou non d'un accord culturel bilatéral conclu avec le Grand-Duché. — Frais divers	75.000	75.000	1.140	1.140	—
12.2.12.01	13.0	Frais de fonctionnement de la commission nationale pour l'Unesco. — Indemnités, achat de publications, dépenses diverses	25.000	25.000	19.455	19.455	—
12.2.33.00	{ 13.0 13.5 13.7	Relations culturelles avec les pays partenaires ou non d'un accord culturel bilatéral conclu avec le Grand-Duché. — Bourses d'études, subsides	300.000	300.000	203.252	197.252	6.000

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
2.2.33.01	13.0	Sections luxembourgeoises des associations internationales dépendant de l'Unesco. — Contributions, subsides	53.000	53.000	23.005	23.005	—
2.2.34.00	13.0	Frais résultant de l'affiliation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Unesco. — Contributions	1.000.000	1.000.000	995.425	995.425	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
2.2.10.50	13.0	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère des affaires culturelles et des cultes ...	1.453.000	1.453.000	1.242.277	1.236.277	6.000
		13 et 14 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA JEUNESSE ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE	150.197.000	157.082.012	155.562.960	155.556.960	6.000
		Section 13.0 — Service national de la jeunesse					
3.0.11.00	13.6	Indemnités des employés	800.000	D 886.519	886.519	886.519	—
3.0.11.01	13.6	Salaires des ouvriers	365.000	D 447.594	447.594	447.594	—
3.0.11.02	13.6	Salaires des femmes de charge	142.000	D 162.567	162.567	162.567	—
3.0.12.00	13.6	Frais de route et de séjour	110.000	T 137.400	136.764	136.764	—
3.0.12.01	13.6	Frais de bureau et affranchissement par forfait.	105.000	105.000	104.076	104.076	—
3.0.12.02	13.6	Participation aux frais d'exploitation de foyers et de maisons de jeunes. — Dépenses diverses pour l'éducation des loisirs	900.000	T 765.000	756.434	756.434	—
3.0.12.03	13.6	Equipement de la bibliothèque et d'une voiture bibliothèque	p ^r mém	—	—	—	—
.0.12.04	13.6	Bulletin et publications	150.000	150.000	150.000	150.000	—
.0.33.00	13.6	Stages, voyages éducatifs, journées d'études, échanges de jeunes, camps. — Bibliothèque. — Etudes et enquêtes. — Dépenses diverses, frais de route et de séjour, indemnités, subsides. — Conférence générale de la jeunesse et table ronde des présidents des mouvements de jeunesse	800.000	T 1.207.000	1.206.579	1.206.579	—
.0.33.01	13.6	Subsides aux mouvements de jeunesse	1.100.000	T 900.600	900.600	900.600	—
.0.33.02	13.6	Congé-éducation. — Indemnités compensatoires, bourses culturelles, frais d'organisation	100.000	T —	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
13.0.52.00	13.6	Participation aux frais de construction et d'équiperment de foyers et maisons de jeunes. Equipement divers pour l'éducation des loisirs ..	750.000	750.000	741.071	0741.71	—
13.0.74.00	13.6	Equipement de maisons de jeunes	200.000	200.000	195.392	195.392	—
13.0.74.01	13.6	Acquisition d'une voiture bibliothèque	p ^r mém.	—	—	—	—
13.0.74.02	13.6	Acquisition de machines de bureau	25.000	25.000	25.000	25.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
13.0.10.50	13.6	Restants	—	—	—	—	—
			5.547.000	5.736.680	5.712.596	5.712.596	—
		Section 13.1 — Famille					
13.1.11.00	15.0	Dépenses générales du conseil supérieur de la famille et de l'enfance	80.000	80.000	72.000	72.000	—
13.1.12.00	15.0	Frais de route et de séjour	50.000	50.000	43.118	43.118	—
13.1.12.01	15.0	Autres dépenses pour l'organisation et le fonctionnement des services pour la famille. — Relations internationales et dépenses diverses	10.000	10.000	9.033	9.033	—
13.1.12.02	15.0	Publications dans l'intérêt de l'éducation familiale des parents et de la jeunesse	50.000	T —	—	—	—
13.1.12.03	15.0	Entretien et réparation de la voiture de service (essence, huile, assurance)	40.000	40.000	13.074	13.074	—
13.1.12.04	15.0	Frais d'études concernant la situation de la famille luxembourgeoise. (Crédit non limitatif)	50.000	T —	—	—	—
13.1.33.00	15.0	Subsides aux conseils de famille locaux	150.000	150.000	150.000	150.000	—
13.1.33.01	15.0	Aide familiale. — Subsides à des organisations et aux familles. — Participation aux frais de formation d'aides familiales	1.900.000	T 2.000.000	1.996.540	1.996.540	—
13.1.33.02	15.0	Education familiale. — Stages de formation et de perfectionnement des cadres. — Subsides et frais divers	750.000	750.000	747.761	747.047	71
13.1.51.00	15.0	Subsides à des particuliers dans l'intérêt de la construction et de l'aménagement de crèches et de garderies d'enfants	150.000	150.000	150.000	150.000	—
13.1.63.00	15.0	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction et de l'aménagement de crèches et de garderies d'enfants	100.000	100.000	100.000	100.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Palements justifiés	Liqui- dations non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
13.1.10.50	15.0	Restants	—	—	—	—	—
			3.330.000	3.330.000	3.281.526	3.280.812	714
		Section 13.2 — Service d'intégration sociale de l'enfance					
13.2.11.00	16.1	Traitements des fonctionnaires	p ^r mém.	—	—	—	—
13.2.11.01	16.1	Indemnités des employés	735.000	735.000	—	—	—
13.2.11.02	16.1	Indemnités diverses du personnel	200.000	200.000	30.000	30.000	—
13.2.12.00	16.1	Indemnités pour services extraordinaires de tiers	100.000	100.000	33.280	33.280	—
13.2.12.01	16.1	Frais de route et de séjour	50.000	T 100.000	80.378	80.378	—
13.2.12.02	16.1	Location de bâtiments destinés à abriter des foyers d'enfants	80.000	T 30.000	—	—	—
13.2.12.03	16.1	Frais d'entretien. — Frais de placement des en- fants. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Frais d'aménagement et d'équipement (Crédit non limitatif)	200.000	200.000	—	—	—
13.2.33.00	16.1	Frais de vacances et de loisirs engagés en faveur des enfants placés dans des foyers ou établis- sements publics ou privés	200.000	200.000	199.335	199.335	—
13.2.33.01	16.1	Participation de l'Etat aux frais de placement dans des établissements spéciaux et subsides dans le même but. (Crédit non limitatif)	4.800.000	D 7.215.013	7.187.725	7.187.725	—
13.2.33.02	16.1	Aide de l'Etat aux parents ayant à charge des enfants inadaptés ou à des associations qui travaillent dans l'intérêt de l'enfance	150.000	150.000	80.000	80.000	—
13.2.33.03	16.1	Participation de l'Etat dans l'intérêt du place- ment d'enfants à l'établissement de Rume- lange. (Crédit non limitatif)	1.435.000	D 1.731.754	1.731.754	1.731.754	—
13.2.33.04	16.1	Participation de l'Etat dans l'intérêt du place- ment d'enfants à l'établissement d'Iitzig. (Cré- dit non limitatif)	130.000	130.000	—	—	—
13.2.72.00	16.1	Aménagement d'un centre d'accueil pour en- fants handicapés dans un bâtiment de l'Etat à Rumelage. — Travaux de réparation, de modernisation et de transformation	1.000.000	1.000.000	941.303	941.303	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LIQUIDATION Liqui- dations non payées
13.2.74.00	16.1	Centre d'accueil pour enfants handicapés à Rumelange. — Acquisitions nouvelles	300.000	300.000	293.908	293.908	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
13.2.10.50	16.1	Restants	—	—	—	—	—
			9.380.000	12.091.767	10.577.683	10.577.683	—
		Section 13.3 — Fonds national de solidarité					
		— Organisme d'intérêt public —					
13.3.33.00	16.2	Dotation de l'Etat prévue par la loi. (Crédit non limitatif)	144.050.000	D 145.654.409	145.654.409	145.654.409	—
13.3.33.01	16.2	Dotation extraordinaire au fonds national de solidarité pour lui permettre de financer les charges assumées à titre de participation aux prestations allouées par les caisses de maladie (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
13.3.42.00	16.2	Frais de fonctionnement (dépenses de person- nel): remboursements. (Crédit non limitatif)	5.088.000	D 5.373.000	5.372.423	5.372.423	—
13.3.42.01	16.2	Frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres): remboursements	470.000	470.000	453.825	453.825	—
13.3.62.00	16.2	Frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles): remboursements	10.000	10.000	7.510	7.510	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
13.3.10.50	16.2	Restants	—	—	—	—	—
			149.618.000	151.507.409	151.488.167	151.488.167	—
		Section 13.4 — Assistance sociale					
13.4.11.00	16.0	Indemnités pour cumuls et services extraordi- naires	10.000	T 60.000	56.850	56.850	—
13.4.12.00	16.0	Frais de route et de séjour	35.000	T 36.000	35.918	35.918	—
13.4.33.00	16.0	Subsides pour les œuvres de bienfaisance, de solidarité sociale, d'enfants et d'associations pour personnes âgées. Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique	3.770.000	3.770.000	3.769.119	3.769.119	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
13.4.33.01	(15.0) 16.0	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses. — Secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédirentiers des assurances sociales. — Aide aux familles nombreuses	11.000.000	11.000.000	10.384.826	10.384.826	—
13.4.33.02	16.0	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.500.000	8.500.000	7.550.839	7.550.839	—
13.4.33.03	16.0	Remboursement de frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000.000	D 7.928.000	7.927.718	7.927.718	—
13.4.33.04	16.0	Secours-suppléments de rente à des bénéficiaires de rentes de survivant. — Remboursement à l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	10.000	10.000	—	—	—
13.4.33.05	16.1	Etablissement pour aveugles à Berbourg. — Frais d'entretien et d'habillement. Aides dans l'intérêt de personnes aveugles	1.780.000	T 1.729.000	1.397.414	1.397.414	—
13.4.33.06	16.1	Etablissement pour personnes arriérées à Betzdorf. — Frais d'entretien des pensionnaires. — Aides dans l'intérêt de personnes arriérées. — Dépenses de surveillance. — Indemnités pour le service médical. (Sans distinction d'exercice)	23.825.000	23.825.000	18.811.876	18.811.876	—
13.4.33.07	16.1	Allocations accordées aux aveugles. (Crédit non limitatif)	3.000.000	D 5.200.000	5.177.502	5.117.502	—
13.4.34.00	16.0	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étranger. — Subsidés à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.000	D 275.000	222.187	222.187	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
13.4.10.50	16.0	Restants	—	—	—	—	—
			59.005.000	62.333.000	55.334.249	55.334.249	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		Section 13.5 — Service des habitations à bon marché et service des logements populaires					
13.5.11.00	19.1	Traitements des fonctionnaires du service des habitations à bon marché	629.000	D 689.370	689.370	689.370	—
13.5.11.01	19.1	Indemnités des employés du service des logements populaires et du service des améliorations hygiéniques de l'habitat	981.000	D 1.018.521	1.018.521	1.018.521	—
13.5.11.02	19.1	Indemnités des fonctionnaires chargés de l'examen du côté technique des demandes. (Crédit non limitatif)	100.000	100.000	37.500	37.500	—
13.5.12.00	19.1	Frais des experts chargés de l'instruction technique des demandes. — Dépenses diverses (constitution des dossiers, frais de port et d'imprimés, examens des dossiers). (Crédit non limitatif)	620.000	D 1.154.755	1.154.755	1.154.755	—
13.5.12.01	19.1	Frais de burear. — Loyer. — Nettoyage, chauffage et éclairage. (Sans distinction d'exercice)	25.000	25.000	18.000	18.000	—
13.5.31.00	19.1	Dépenses résultant pour l'Etat de l'exécution de la loi concernant l'octroi de prêts à taux réduit en vue de l'acquisition d'habitations à bon marché et subventions d'intérêts dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000.000	D 12.170.357	12.170.357	12.170.357	—
13.5.51.00	19.1	Primes de construction, primes pour faciliter l'accession à la propriété et primes pour l'amélioration hygiénique de l'habitat. — Suppléments de primes en rapport avec l'épargne en vue de la construction. — Primes d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.000.000	D 54.459.660	54.459.660	54.459.660	—
13.5.51.01	19.1	Subsides dans l'intérêt de la lutte contre les taudis. (Crédit non limitatif)	5.000.000	D 8.962.991	8.962.991	8.962.991	—
13.5.51.02	19.1	Subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse	p ^r mém.				—
13.5.51.03	19.1	Subventions pour l'amélioration des conditions de logement des travailleurs étrangers. (Crédit non limitatif)	1.200.000	D 6.317.497	6.317.497	6.317.497	—
13.5.52.00	19.1	Subsides éventuels au profit d'emprunteurs en détresse du service des prêts au mariage de la caisse d'épargne de l'Etat	10.000	10.000	2.347	2.347	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
13.5.63.00	19.1	Subsides aux communes dans l'intérêt de la lutte contre les taudis. (Crédit non limitatif) <i>Restants d'exercices antérieurs</i>	300.000	D 700.000	700.000	700.000	—
13.5.10.50	19.1	Restants	—	—	—	—	—
			73.865.000	85.608.151	85.530.998	85.530.998	—
		Section 13.6 — Caisse d'allocations fami- liales des ouvriers. — Caisse d'allocations familiales des non-salariés. — Fonds des allocations de naissance <i>— Organismes d'intérêt public —</i>					
13.6.42.00	15.0	Frais de fonctionnement (dépenses de person- nel): remboursements	10.623.000	D 12.390.529	12.390.529	12.390.529	—
13.6.42.01	15.0	Frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres): remboursements	3.600.000	3.600.000	3.600.000	3.600.000	—
13.6.42.02	15.0	Caisse d'allocations familiales des ouvriers. — Participation de l'Etat aux frais des allocations familiales des ouvriers (exécution de l'article 24 de la loi du 29.4.1964 concernant les presta- tions familiales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	172.500.000	D 202.000.000	202.000.000	202.000.000	—
13.6.42.03	15.0	Caisse d'allocations familiales des non-salariés. — Participation de l'Etat aux frais des alloca- tions familiales des non-salariés (exécution de l'article 24 de la loi du 29.4.1964 concernant les prestations familiales). (Crédit non limita- tif et sans distinction d'exercice)	162.000.000	162.000.000	157.000.000	157.000.000	—
13.6.42.04	15.0	Fonds des allocations de naissance. — Prise à charge par l'Etat des allocations de naissance. (exécution de l'article 25 de la loi du 29.4. 1964 concernant les prestations familiales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.500.000	19.500.000	16.300.000	16.300.000	—
13.6.62.00	15.0	Frais de fonctionnement (acquisitions nou- velles): remboursements	33.000	33.000	26.081	26.081	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
13.6.10.50	15.0	Restants	—	—	—	—	—
			368.256.000	399.523.529	391.316.610	391.316.610	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liabilités non payées
		Section 13.7 — Caisse d'allocations familiales des employés					
		— Organisme d'intérêt public —					
13.7.42.00	15.0	Frais de fonctionnement (dépenses de personnel): remboursements	2.966.000	D 3.230.882	3.230.882	3.230.882	—
13.7.42.01	15.0	Frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres): remboursements	400.000	400.000	361.453	361.453	—
13.7.42.02	15.0	Participation de l'Etat aux frais de prestation (allocations familiales et allocations de naissance) (exécution des articles 24 et 25 de la loi du 19.4.1964 concernant les prestations familiales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.500.000	D 41.851.777	41.851.777	41.851.777	—
13.7.62.00	15.0	Frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles): remboursements	35.000	35.000	32.484	32.484	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
13.7.10.50	15.0	Restants	—	—	—	—	—
			43.901.000	45.517.659	45.476.596	45.476.596	—
		Section 13.8 — Centre du Rham					
13.8.11.00	16.1	Traitements des fonctionnaires	8.710.000	8.710.000	8.131.919	8.131.919	—
13.8.11.01	16.1	Indemnités du personnel	9.530.000	D 11.810.000	11.570.694	11.570.694	—
13.8.11.02	16.1	Salaires du personnel ouvrier	3.330.000	3.330.000	2.492.648	2.492.648	—
13.8.11.03	16.1	Indemnités diverses du personnel	320.000	320.000	314.424	314.424	—
13.8.12.00	16.1	Indemnités diverses de tiers. — Masse d'habillement du personnel infirmier et ouvrier	240.000	T 239.000	169.316	169.316	—
13.8.12.01	16.1	Frais de route et de séjour	70.000	T 71.000	70.411	70.411	—
13.8.12.02	16.1	Entretien des pensionnaires, mobilier, entretien des promenades et des plantations, denrées pour les cours de cuisine scolaire, frais résultant d'études professionnelles, de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés; transports. Frais d'exploitation: dépenses diverses	12.800.000	T 12.758.000	12.757.035	12.757.035	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
13.8.12.03	16.1	Matériel d'école, y compris les frais des excursions de la population. — Musée et bibliothèque scolaire. — Frais de bureau	375.000	T 417.000	416.843	416.843	—
13.8.74.00	16.1	Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
13.8.74.01	16.1	Acquisition de mobilier	50.000	50.000	49.604	49.604	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
13.8.10.50	16.1	Restants	—	—	—	—	—
			35.425.000	37.705.000	35.972.894	35.972.894	—
		Section 13.9 — Service d'aide sociale en faveur des immigrants					
13.9.11.00	16.1	Indemnités des fonctionnaires et des employés chargés de l'organisation du service	40.000	40.000	36.000	36.000	—
13.9.11.01	16.1	Jetons de présence et indemnités revenant aux membres du comité d'assistance sociale aux travailleurs étrangers	p ^r mém.	—	—	—	—
13.9.11.02	16.1	Salaires du personnel chargé de l'entretien et du nettoyage du centre d'accueil	132.000	132.000	—	—	—
13.9.12.00	16.1	Frais de route et indemnités diverses dans l'intérêt du service d'aide sociale	100.000	100.000	89.451	89.451	—
13.9.12.01	16.1	Frais de bureau et autres dépenses	60.000	60.000	10.343	10.343	—
13.9.12.02	16.1	Frais en relation avec l'installation, l'équipement et l'entretien d'un centre d'accueil pour travailleurs migrants	170.000	170.000	127.586	127.586	—
13.9.33.00	16.1	Participation de l'Etat au loyer et à l'entretien d'immeubles aménagés par des Institutions privées en vue du logement de travailleurs migrants	170.000	170.000	163.312	163.312	—
13.9.33.01	16.1	Secours et aide première à des travailleurs migrants. — Frais divers	50.000	50.000	45.281	45.281	—
13.9.74.00	16.1	Acquisitions nouvelles	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
13.9.10.50	16.1	Restants	—	—	—	—	—
			722.000	722.000	471.973	471.973	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
Section 14.0 — Maisons de retraite							
14.0.11.00	16.1	Maison de retraite de Bofferdange. — Indemnités et salaires	2.027.000	D 2.257.000	2.256.739	2.256.739	—
14.0.11.01	16.1	Maison de retraite de Differdange-Pétange. — Indemnités et salaires	1.784.000	1.784.000	1.783.714	1.783.714	—
14.0.11.02	16.1	Maison de retraite de Dudelange. — Indemnités et salaires	1.836.000	D 1.946.000	1.945.460	1.945.460	—
14.0.11.03	16.1	Ancienne maison de retraite d'Esch-sur-Alzette. — Indemnités et salaires	1.420.000	1.420.000	1.220.858	1.220.858	—
14.0.11.04	16.1	Nouvelle maison de retraite d'Esch-sur-Alzette. — Indemnités et salaires	2.531.000	2.531.000	2.506.039	2.506.039	—
14.0.11.05	16.1	Maison de retraite de Kopstal. — Indemnités et salaires	849.000	849.000	803.994	803.994	—
14.0.11.06	16.1	Maison de retraite de Mertzig. — Indemnités et salaires	1.996.000	D 2.065.000	2.064.601	2.064.601	—
14.0.11.07	16.1	Maison de retraite de Rumelange. — Indemnités et salaires	2.137.000	2.137.000	2.061.742	2.061.742	—
14.0.11.08	16.1	Maison de retraite de Vianden. — Indemnités et salaires	1.769.000	1.769.000	1.688.666	1.688.666	—
14.0.11.09	16.1	Maison de retraite de Wiltz. — Indemnités et salaires	1.894.000	1.894.000	1.645.528	1.645.528	—
14.0.11.10	16.1	Maisons de retraite. — Frais et indemnités d'administration. — Jetons de présence de la commission consultative	30.000	30.000	20.000	20.000	—
14.0.12.00	16.1	Maison de retraite de Bofferdange. — Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des sœurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	2.750.000	T 2.850.000	2.849.863	2.849.863	—
14.0.12.01	16.1	Maison de retraite de Differdange-Pétange. — Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des sœurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	1.470.000	1.470.000	1.467.665	1.467.665	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LIQUIDATION Liqui- dations non payées
14.0.12.02	16.1	Maison de retraite de Dudelange. — Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des sœurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	1.420.000	1.420.000	1.418.519	1.418.519	—
14.0.12.03	16.1	Ancienne maison de retraite d'Esch-sur-Alzette. — Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des frères de charité. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	820.000	820.000	817.798	817.798	—
14.0.12.04	16.1	Nouvelle maison de retraite d'Esch-sur-Alzette. — Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des sœurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	2.300.000	2.300.000	2.299.791	2.299.791	—
14.0.12.05	16.1	Maison de retraite de Kopstal. — Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des sœurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	930.000	T 899.000	896.675	896.675	—
14.0.12.06	16.1	Maison de retraite de Mertzig. — Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des sœurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	1.295.000	T 1.262.000	1.259.498	1.259.498	—
14.0.12.07	16.1	Maison de retraite de Rumelange. — Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des sœurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	1.400.000	1.400.000	1.399.645	1.399.645	—
14.0.12.08	16.1	Maison de retraite de Vianden. — Frais d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospitalier et pharmaceutique des sœurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	1.600.000	T 1.564.000	1.561.883	1.561.883	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
14.0.12.09	16.1	Maison de retraite de Wiltz. — Frais d'exploita- tion. — Frais d'entretien de personnes pla- cées. — Masse d'habillement: indemnités et fournitures. — Traitement médical, hospita- lier et pharmaceutique des soeurs. — Frais d'aménagement. — Dépenses diverses	1.420.000	1.420.000	1.418.753	1.418.753	—
14.0.12.10	16.1	Maisons de retraite. — Frais de route	10.000	10.000	5.500	5.500	—
14.0.12.11	16.1	Maisons de retraite. — Entretien et réparation de la voiture de service (loyer du garage, essence, huile, assurance)	50.000	50.000	24.668	24.668	—
14.0.33.00	16.1	Subside à la maison de retraite israélite à Lu- xembourg	100.000	100.000	100.000	100.000	—
14.0.74.00	16.1	Maison de retraite de Bofferdange. — Acquisi- tions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau	10.000	10.000	—	—	—
14.0.74.01	16.1	Maison de retraite de Differdange-Pétange. — Acquisitions nouvelles. — Mobilier et ma- chines de bureau	10.000	10.000	—	—	—
14.0.74.02	16.1	Maison de retraite de Dudelange. — Acquisi- tions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau	10.000	10.000	—	—	—
14.0.74.03	16.1	Ancienne maison de retraite d'Esch-sur-Alzette. — Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau	10.000	10.000	—	—	—
14.0.74.04	16.1	Nouvelle maison de retraite d'Esch-sur-Alzette. — Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau	10.000	10.000	—	—	—
14.0.74.05	16.1	Maison de retraite de Kopstal. — Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau	10.000	10.000	2.457	2.457	—
14.0.74.06	16.1	Maison de retraite de Mertzig. Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau	10.000	10.000	—	—	—
14.0.74.07	16.1	Maison de retraite de Rumelange. — Acquisi- tions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau	10.000	10.000	2.225	2.225	—
14.0.74.08	16.1	Maison de retraite de Vianden. — Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau	10.000	10.000	2.339	2.339	—
14.0.74.09	16.1	Maison de retraite de Wiltz. — Acquisitions nouvelles. — Mobilier et machines de bureau	120.000	120.000	108.923	108.923	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
14.0.12.50	16.1	Maison de retraite de Bofferdange. — Frais d'exploitation	145.000	145.000	119.845	119.845	—
14.0.12.59	16.1	Maison de retraite de Wiltz. — Frais d'exploitation	37.000	37.000	36.953	36.953	—
			34.230.000	34.639.000	33.790.341	33.790.341	—
		Total des dépenses du ministère de la famille, de la jeunesse et de la solidarité sociale ...	780.279.000	838.714.195	818.953.633	818.952.919	714
		15 — MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE					
		Section 15.0 — Santé publique. — Services généraux. — Institut d'hygiène et de santé publique. — Médecine préventive et sociale					
15.0.11.00	17.0	Services généraux. — Traitements des fonctionnaires	4.614.000	D 4.975.000	4.974.629	4.974.629	—
15.0.11.01	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Traitements des fonctionnaires	9.415.000	9.415.000	9.392.874	9.392.874	—
15.0.11.02	17.0	Services généraux. — Indemnités des employés	2.428.000	2.428.000	2.312.570	2.312.570	—
15.0.11.03	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Indemnités des employés	3.704.000	D 4.450.000	4.449.228	4.449.228	—
15.0.11.04	17.1	Médecine préventive et sociale. — Indemnités des employés	2.566.000	2.566.000	2.277.142	2.277.142	—
15.0.11.05	17.0	Services généraux. — Salaires du personnel ouvrier	306.000	D 387.000	386.851	386.851	—
15.0.11.06	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Salaires du personnel ouvrier	1.886.000	D 1.997.000	1.996.634	1.996.634	—
15.0.11.07	17.1	Médecine préventive et sociale. — Salaires du personnel ouvrier	560.000	560.000	464.678	464.678	—
15.0.11.08	17.1	Médecine préventive et sociale. — Salaires du personnel chargé du nettoyage	114.000	D 154.000	150.868	150.868	—
15.0.11.09	17.0	Services généraux. — Indemnités pour cumuls et services extraordinaires	420.000	T 316.000	306.958	306.958	—
15.0.11.10	17.0	Services généraux. — Cours pour personnel paramédical et cours de perfectionnement. — Indemnités des chargés de cours et frais d'examen.	500.000	T 576.000	574.933	574.933	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
15.0.11.11	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Indemnités pour pertes de caisse	2.000	2.000	1.200	1.200	—
15.0.11.12	17.1	Prophylaxie et traitement de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes, des affections rhumatismales, des affections cardiovasculaires, du diabète, de la phénylcétonurie, des maladies mentales et des maladies évitables. — Education sanitaire. — Indemnités diverses	100.000	T 104.000	103.200	103.200	—
15.0.11.13	17.1	Centres d'audiométrie. — Indemnités pour services extraordinaires	130.000	T 53.000	50.580	50.580	—
15.0.12.00	17.0	Services généraux. — Indemnités pour services extraordinaires de tiers	500.000	T 555.000	546.805	546.805	—
15.0.12.01	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Indemnités pour services de tiers	250.000	250.000	198.615	198.615	—
15.0.12.02	17.1	Prophylaxie et traitement de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes, des affections rhumatismales, des affections cardiovasculaires, du diabète, de la phénylcétonurie, des maladies mentales et des maladies évitables. — Education sanitaire. — Indemnités diverses de tiers	600.000	T 602.000	601.793	601.793	—
15.0.12.03	17.1	Médecine préventive et sociale. — Honoraires médicaux et indemnités pour services extraordinaires de tiers	230.000	T 290.000	264.398	264.398	—
15.0.12.04	17.1	Centre d'orthoptie et de pléoptie. — Frais d'aménagement et d'exploitation. — Honoraires des médecins	100.000	T 50.000	31.200	31.200	—
15.0.12.05	17.1	Hygiène mentale et cures de désintoxication. — Lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. — Honoraires et indemnités	600.000	T 470.000	361.796	361.796	—
15.0.12.06	17.0	Services généraux. — Frais de route et de séjour	265.000	265.000	256.324	256.324	—
15.0.12.07	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Frais de route et de séjour	115.000	T 137.000	135.711	135.711	—
15.0.12.08	17.1	Services de radiophotographie: frais de route et de séjour	60.000	T 35.000	31.724	31.724	—
15.0.12.09	17.1	Service de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse. — Frais de route et de séjour	100.000	T 74.000	69.080	69.080	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
15.0.12.10	17.1	Centre d'audiométrie. — Frais de route et de séjour	50.000	T 76.000	75.009	75.009	—
15.0.12.11	17.1	Centre d'orthoptie et de pléoptie. — Frais de route et de séjour	20.000	T 16.000	12.887	12.887	—
15.0.12.12	17.1	Hygiène mentale et cures de désintoxication. — Lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. — Frais de route et de séjour	100.000	T —	—	—	—
15.0.12.13	17.0	Service du directeur de la santé publique. — Acquisition de matériel. — Dépenses diverses	390.000	390.000	383.700	383.700	—
15.0.12.14	17.0	Inspection sanitaire. — Acquisition de matériel. — Dépenses diverses	340.000	T 374.000	373.105	373.105	—
15.0.12.15	17.0	Service du pharmacien-inspecteur. — Acquisition de matériel de bureau. — Dépenses diverses	25.000	T 44.000	37.822	37.822	—
15.0.12.16	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Acquisition de matériel spécial pour le laboratoire. — Dépenses diverses	2.300.000	T 3.130.000	3.102.437	3.102.437	—
15.0.12.17	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Service de désinfection. — Dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	120.000	D 177.000	175.054	175.054	—
15.0.12.18	17.1	Service de radiophotographie. — Frais d'exploitation	250.000	T 299.000	297.320	297.320	—
15.0.12.19	17.3	Conseil supérieur d'hygiène et conseil médico-social. Conseil national des hôpitaux et du nursing. — Frais de fonctionnement. — Acquisition de matériel de bureau. — Frais de bureau et dépenses diverses	10.000	10.000	9.867	9.867	—
15.0.12.20	17.0	Service de radioprotection. — Frais de surveillance de la radio-activité. — Dépenses diverses	55.000	T 60.000	58.400	58.400	—
15.0.12.21	17.0	Cours pour personnel paramédical et cours de perfectionnement: dépenses et indemnités diverses. — Fournitures de périodiques professionnels à l'association des sages-femmes et aux associations d'auxiliaires médicaux	1.600.000	T 1.531.000	1.530.283	1.530.283	—
15.0.12.22	17.0	Frais de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques et expositions. — Frais de participation à des publications scientifiques	15.000	15.000	15.000	15.000	—
15.0.12.23	17.3	Contrôle des denrées et boissons alimentaires, des résidus de pesticides et des spécialités					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
15.0.12.24	17.1	pharmaceutiques. — Frais d'études et dépenses diverses	120.000	T 90.000	86.170	86.170	—
15.0.12.24	17.1	Services des statistiques sanitaires. — Dépenses diverses	300.000	T 374.000	364.529	364.529	—
15.0.12.25	17.1	Prophylaxie des maladies contagieuses. — Dépenses diverses. — Indemnités pour déclarations de maladies contagieuses. — Indemnités des hommes de l'art chargés de mission en cas d'épidémies. — Participation à la lutte contre la rage. (Crédit non limitatif)	300.000	D 310.000	307.740	307.740	—
15.0.12.26	17.3	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique. — Protection sanitaire du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre. — Dépenses diverses	650.000	T 459.000	380.572	380.572	—
15.0.12.27	17.1	Prophylaxie et traitement de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes, des affections rhumatismales, des affections cardiovasculaires, du diabète, de la phénylcétonurie, des maladies mentales et des maladies évitables. — Education sanitaire. — Frais de route et de séjour	55.000	55.000	48.522	48.522	—
15.0.12.28	17.1	Prophylaxie et traitement de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes, des affections rhumatismales, des affections cardiovasculaires, du diabète, de la phénylcétonurie, des maladies mentales et des maladies évitables: dépenses diverses. — Dépenses dans l'intérêt de l'éducation sanitaire, y compris l'organisation de cours et de conférences. — Suppléments pour traitements hospitaliers. — Dépenses diverses dans l'intérêt du laboratoire d'isotopes et du service de distribution de radium. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000.000	D 16.530.000	16.513.666	16.513.666	—
15.0.12.29	17.1	Traitement orthodontique des enfants. — Dépenses diverses	p ^r mém.	—	—	—	—
15.0.12.30	17.1	Vaccinations publiques non obligatoires. — Frais d'organisation et d'équipement. — Subsidés et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	274.122	274.122	—
15.0.12.31	17.1	Service de médecine scolaire et frais du contrôle sanitaire de la jeunesse. — Frais d'études et dépenses diverses y compris frais de matériel et honoraires médicaux	100.000	T 66.000	64.731	64.731	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
15.0.12.32	17.1	Protection des personnes présentant des troubles sensoriels, mentaux, cérébraux et moteurs. — Frais de placement dans des établissements spéciaux. — Dépenses diverses	250.000	T 45.000	36.296	36.296	—
15.0.12.33	17.1	Création de centres d'audiométrie. — Honoraires des spécialistes. — Frais d'exploitation	250.000	250.000	155.410	155.410	—
15.0.33.00	16.0	Suppléments de pension à des sages-femmes et autres pensionnés, n'ayant pas le caractère de fonctionnaires, relevant ou ayant relevé des services du ministère de la santé publique . .	42.000	42.000	38.400	38.400	—
15.0.33.01	17.0	Collège médical. — Frais de bureau. — Frais d'organisation pour les élections	60.000	T 74.000	73.856	73.856	—
15.0.33.02	17.0	Subsides à la société des sciences médicales . . .	20.000	20.000	20.000	20.000	—
15.0.33.03	17.0	Cours pour personnel paramédical et cours de perfectionnement. — Subsides dans l'intérêt de la formation d'infirmières et d'auxiliaires médicaux	5.900.000	T 5.547.000	5.546.390	5.546.390	—
15.0.33.04	17.1	Dépenses résultant de la création et du fonctionnement du service d'hospitalisation d'urgence et du service médical d'urgence	1.200.000	T 1.058.000	1.057.737	1.057.737	—
15.0.33.05	17.0	Subsides pour frais de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	20.000	T 45.000	42.400	42.400	—
15.0.33.06	17.1	Prophylaxie des maladies contagieuses. — Subsides	100.000	T 6.000	2.496	2.496	—
15.0.33.07	17.1	Subsides dans l'intérêt de la prophylaxie et du traitement de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes, des affections rhumatismales, des affections cardio-vasculaires, du diabète, de la phénylcétonurie, des maladies mentales et des maladies évitables. — Subsides à des particuliers dans l'intérêt sanitaire. — Subsides dans l'intérêt de l'éducation sanitaire. — Subsides à la ligue contre la tuberculose	18.500.000	T 18.975.000	18.972.816	18.972.216	600
15.0.33.08	17.1	Traitement orthodontique des enfants. — Subsides	300.000	300.000	297.376	297.376	—
15.0.33.09	{ (11.4) 17.1	Protection maternelle et infantile: subsides dans l'intérêt de la protection des femmes en couches, des enfants en bas âge et de la jeunesse abandonnée. — Subsides à la Croix-Rouge luxembourgeoise	3.800.000	T 4.153.000	4.152.763	5.152.763	—

Articles	Code fonct	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
15.0.33.10	17.1	Placements d'enfants chétifs au bord de la mer, dans des sanatoria d'altitude ou ailleurs. — Subsidés dans le même but	2.300.000	T 1.820.000	1.819.466	1.819.466	—
15.0.33.11	17.1	Subsidés aux malades dans l'intérêt de la formation et dans l'intérêt de l'acquisition de moyens de locomotion et d'équipement spécial	50.000	T —	—	—	—
15.0.33.12	17.1	Subsidés à des particuliers en vue de l'acquisition de prothèses auditives	100.000	T 49.600	36.185	36.185	—
15.0.33.13	17.1	Hygiène mentale et cures de désintoxication. — Lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. — Subsidés	300.000	T 330.000	330.000	330.000	—
15.0.34.00	{ 11.4 17.0 17.3	Part du Grand-Duché dans les frais de l'organisation mondiale de la santé et d'autres organisations sanitaires internationales. (Crédit non limitatif)	2.060.000	2.060.000	1.908.829	1.908.829	—
15.0.43.00	17.0	Subsidés aux communes dans l'intérêt de l'organisation et du fonctionnement de services de soins à domicile	300.000	T 627.000	625.600	625.600	—
15.0.43.01	17.1	Subsidés aux communes dans l'intérêt du service de médecine scolaire et du contrôle sanitaire de la jeunesse	2.000.000	2.000.000	1.972.700	1.972.700	—
15.0.44.00	17.1	Subsidés à l'enseignement privé dans l'intérêt du service de médecine scolaire et du contrôle sanitaire de la jeunesse	250.000	T 115.000	111.500	111.500	—
15.0.52.00	17.3	Subsidés à des particuliers et à des associations dans l'intérêt sanitaire et hygiénique	200.000	T 50.000	50.000	50.000	—
15.0.63.00	17.3	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique, subsidés aux administrations communales et aux établissements d'utilité publique. — Subsidés pour la construction de canalisations et de stations d'épuration. — Subsidés pour l'aménagement de décharges contrôlées	2.000.000	2.000.000	1.929.000	1.929.000	—
15.0.72.00	17.3	Protection sanitaire du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre. — Construction de toilettes et travaux d'aménagement dans l'intérêt de la protection des eaux du lac	p ^r mém.	—	—	—	—
15.0.74.00	17.0	Service du directeur de la santé publique. — Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
15.0.74.01	17.0	Inspection sanitaire. — Acquisition de mobilier	10.000	10.000	9.969	9.969	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LIBÉRATION des dépenses non payées
15.0.74.02	17.0	Inspection sanitaire. — Acquisition de machines de bureau	pr mém.	—	—	—	—
15.0.74.03	17.0	Service du pharmacien-inspecteur. — Acquisition de mobilier	32.000	32.000	30.162	40.162	—
15.0.74.04	17.0	Service du pharmacien-inspecteur. — Acquisition de machines de bureau	8.000	8.000	8.000	8.000	—
15.0.74.05	17.0	Services généraux. — Organisation de services de soins à domicile. — Dépenses d'équipement	50.000	50.000	48.383	48.383	—
15.0.74.06	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Acquisition de machines de bureau	35.000	T 35.400	35.322	35.322	—
15.0.74.07	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Acquisition d'équipements et d'ustensiles de laboratoire	860.000	T 879.000	878.630	878.630	—
15.0.74.08	17.3	Institut d'hygiène et de santé publique. — Acquisition de mobilier	30.000	30.000	25.058	25.058	—
15.0.74.09	17.1	Médecine préventive et sociale. — Achat d'appareils dans l'intérêt de recherches générales d'hygiène	100.000	100.000	94.083	94.083	—
15.0.74.10	17.1	Centre d'orthoptie et de pléoptie. — Acquisition d'appareils et de mobilier	10.000	10.000	5.940	5.940	—
15.0.74.11	17.1	Création de centres d'audiométrie. — Acquisition d'appareils et de mobilier	150.000	150.000	129.157	129.157	—
15.0.74.12	17.3	Protection sanitaire du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre. — Acquisition de matériel pour la lutte contre la pollution des eaux du lac par des hydrocarbures	300.000	300.000	299.349	299.349	—
15.0.82.00	13.5	Stages des étudiants en médecine et médecine dentaire. — Formation et stages postuniversitaires pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens. — Subsidés et subsidés remboursables	1.500.000	1.500.000	1.498.907	1.498.907	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
15.0.12.65	17.0	Service du pharmacien-inspecteur. — Acquisition de matériel de bureau. — Dépenses diverses	100.000	100.000	99.360	99.360	—
			90.852.000	97.788.000	96.392.267	96.391.667	600

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE Législation dépense non payées
Section 15.1 Dommages de guerre corporels							
15.1.11.00	24.0	Traitements des fonctionnaires	411.000	D 445.000	444.863	444.863	—
15.1.11.01	24.0	Indemnités des employés	2.520.000	D 2.790.000	2.785.812	2.785.812	—
15.1.11.02	24.0	Salaire du chauffeur	218.000	D 252.000	251.738	251.738	—
15.1.11.03	24.0	Indemnités diverses	150.000	T 152.037	152.037	152.037	—
15.1.12.00	24.0	Frais de route et de séjour	20.000	T 17.963	16.427	16.427	—
15.1.12.01	24.0	Frais d'entretien, de location et de renouvellement d'autos (essence, huile, pneus, pièces de rechange et accessoires, outils, garage)	40.000	T 41.100	41.073	41.073	—
15.1.12.02	24.0	Honoraires d'avocats et frais de justice (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000	D 80.000	78.880	78.880	—
15.1.12.03	24.0	Frais de bureau, imprimés, journaux, annonces, matériel, médicaments et instruments pour le service médical, affranchissement par forfait des lettres et colis de service, location de la case postale, dépenses diverses et imprévues	45.000	T 33.109	32.748	32.748	—
15.1.33.00	24.4	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170.000.000	170.000.000	168.659.570	168.659.570	—
15.1.33.01	24.4	Aide aux mutilés civils de la guerre 1914-1918	200.000	T 210.791	210.791	210.791	—
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>							
15.1.10.50	24.0	Restants	—	—	—	—	—
			173.629.000	174.022.000	172.673.939	172.673.939	—
Section 15.2 — Etablissement thermal, sanatorium et institut médical de Mondorf-Etat, centre de réadaptation fonctionnelle et centre médico-pédagogique							
15.2.11.00	17.2	Indemnités des employés	10.458.000	D 10.458.000	10.332.786	10.332.786	—
15.2.11.01	17.2	Salaires du personnel ouvrier	13.479.000	D 14.692.000	14.691.970	14.691.970	—
15.2.11.02	17.2	Indemnités pour services extraordinaires et indemnités pour pertes de caisse	200.000	200.000	183.208	183.208	—
15.2.12.00	17.2	Indemnités diverses de tiers	552.000	552.000	540.883	540.883	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
15.2.12.01	17.2	Frais de route et de séjour	150.000	150.000	111.052	111.052	—
15.2.12.02	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Frais d'exploitation. — Acquisition d'appareillage. — Dépenses dans l'intérêt de la formation du personnel. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures. — Frais d'études	4.350.000	4.350.000	4.304.442	4.304.442	—
15.2.12.03	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Entretien de la roseraie et réfection des chemins du parc. Illuminations. Acquisition de rosiers	50.000	50.000	46.994	46.994	—
15.2.12.04	17.2	Sanatorium et institut médical de Mondorf-Etat. — Frais d'exploitation	360.000	360.000	351.576	351.576	—
15.2.12.05	17.2	Centre médico-pédagogique. — Frais d'exploitation et dépenses diverses. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures	1.100.000	1.100.000	1.093.272	1.093.272	—
15.2.74.00	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Acquisitions nouvelles	215.000	215.000	214.331	214.331	—
15.2.74.01	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Acquisition de machines de bureau	45.000	45.000	42.769	42.769	—
5.2.74.02	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Acquisition d'appareils de balnéo-physiothérapie	180.000	180.000	175.249	175.249	—
5.2.74.03	17.2	Sanatorium et institut médical de Mondorf-Etat. — Acquisition de machines de bureau	10.000	10.000	9.999	9.999	—
5.2.74.04	17.2	Sanatorium et institut médical de Mondorf-Etat. — Acquisition d'appareils médicaux	855.000	855.000	854.880	854.880	—
5.2.74.05	17.2	Centre médico-pédagogique. — Acquisition de mobilier, de matériel didactique et d'appareillage médical	100.000	100.000	94.406	94.406	—
5.2.74.06	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Acquisition d'une voiture automobile	270.000	270.000	269.995	269.995	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
5.2.10.50	17.2	Restants	—	—	—	—	—
			32.374.000	33.587.001	33.317.812	33.317.812	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
Section 15.3 Maison de santé d'Ettelbruck							
15.3.11.00	16.1	Traitements des fonctionnaires	33.471.000	D 38.381.000	38.354.769	38.354.769	—
15.3.11.01	16.1	Indemnités des employés	28.545.000	28.545.000	27.000.529	27.000.529	—
15.3.11.02	16.1	Salaires du personnel ouvrier	4.223.000	D 4.604.000	4.603.967	4.603.967	—
15.3.11.03	16.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage	2.987.000	D 3.127.000	3.089.536	3.089.536	—
15.3.11.04	16.1	Indemnités diverses. — Masse d'habillement du personnel: indemnités	985.000	T 939.800	939.715	939.715	—
15.3.11.05	16.1	Frais pharmaceutiques, frais médicaux et de clinique du personnel	300.000	T 306.500	306.379	306.379	—
15.3.11.06	16.1	Indemnités pour pertes de caisse	4.000	4.000	—	—	—
15.3.12.00	16.1	Indemnités diverses de tiers	135.000	T 52.300	52.300	52.300	—
15.3.12.01	16.1	Frais de route et de séjour	100.000	T 85.800	85.779	85.779	—
15.3.12.02	16.1	Entretien des pensionnaires; éclairage, entretien des installations, du parc et des plantations, travail thérapeutique des malades, bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses. — Masse d'habillement du personnel: fournitures. Frais d'études	25.241.000	T 25.331.400	25.328.695	25.328.695	—
15.3.12.03	16.1	Annexe à Useldange. — Frais d'exploitation et dépenses diverses	610.000	T 655.200	651.657	651.657	—
15.3.12.04	16.1	Frais de médicaments et d'outillage médical, frais dentaires et frais de clinique, frais de traitements spéciaux. (Crédit non limitatif) .	6.900.000	D 10.300.000	10.244.882	10.244.882	—
15.3.74.00	16.1	Acquisition de machines de bureau	10.000	10.000	8.965	8.965	—
15.3.74.01	16.1	Acquisitions nouvelles, mobilier et appareils médicaux	430.000	430.000	426.882	426.882	—
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>							
15.3.11.56	16.1	Indemnités pour pertes de caisse	4.000	4.000	—	—	—
15.3.12.52	16.1	Entretien des installations	59.000	59.000	58.687	58.687	—
			104.004.000	112.835.000	111.152.742	111.152.742	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
		Section 15.4 — Etablissements hospitaliers					
15.4.11.00	17.2	Sanatorium de Vianden. — Traitements des fonctionnaires	4.706.000	4.706.000	4.613.187	4.613.187	—
15.4.11.01	17.2	Sanatorium de Betzdorf. — Traitements des fonctionnaires	216.000	D 231.000	230.700	230.700	—
15.4.11.02	17.2	Sanatorium de Vianden. — Indemnités des employés	1.696.000	D 2.049.000	2.048.640	2.048.640	—
15.4.11.03	17.2	Sanatorium de Betzdorf. — Indemnités des employés	1.509.000	1.509.000	1.179.478	1.179.478	—
15.4.11.04	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Indemnités des employés	8.845.000	D 8.891.000	8.890.925	8.890.925	—
15.4.11.05	17.2	Clinique pour enfants. — Indemnités des employés	6.881.000	6.881.000	6.551.294	6.551.294	—
15.4.11.06	17.2	Sanatorium de Vianden. — Salaires du personnel ouvrier	960.000	D 1.102.000	1.101.144	1.101.144	—
15.4.11.07	17.2	Sanatorium de Betzdorf. — Salaires du personnel ouvrier	960.000	960.000	733.825	733.825	—
15.4.11.08	17.2	Clinique gérontologique d'Echternach. — Salaires du personnel ouvrier	507.000	D 605.000	604.615	604.615	—
15.4.11.09	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Salaires du personnel ouvrier	1.222.000	D 1.625.000	1.620.059	1.620.059	—
15.4.11.10	17.2	Clinique pour enfants. — Salaires du personnel ouvrier	15.114.000	D 17.571.000	17.570.821	17.570.821	—
15.4.11.11	17.2	Sanatorium de Vianden. — Salaires des servantes et du personnel chargé du nettoyage.	2.159.000	2.159.000	2.021.827	2.021.827	—
15.4.11.12	17.2	Sanatorium de Betzdorf. — Salaires des servantes et du personnel chargé du nettoyage.	1.256.000	1.256.000	969.563	969.563	—
15.4.11.13	17.2	Clinique gérontologique d'Echternach. — Salaires des servantes et du personnel chargé du nettoyage	1.150.000	1.150.000	1.037.825	1.037.825	—
15.4.11.14	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Salaires des servantes et du personnel chargé du nettoyage	4.905.000	D 5.065.000	4.953.125	4.953.125	—
15.4.11.15	17.2	Clinique pour enfants. — Salaires des servantes et du personnel chargé du nettoyage	3.853.000	3.853.000	2.834.054	2.834.054	—
15.4.11.16	17.2	Sanatorium de Vianden. — Indemnités diverses	300.000	T 365.000	359.022	359.022	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
15.4.11.17	17.2	Sanatorium de Betzdorf. — Indemnités diverses	5.000	5.000	—	—	—
15.4.11.18	17.2	Clinique gérontologique d'Echternach.— Indemnités des s urs religieuses et de l'aumônier . .	508.000	508.000	417.000	417.000	—
15.4.11.19	17.2	Clinique gérontologique d'Echternach.— Indemnités d'administration	12.000	12.000	12.000	12.000	—
15.4.11.20	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Indemnités diverses	20.000	20.000	14.200	14.200	—
15.4.11.21	17.2	Clinique pour enfants. — Indemnités diverses.	250.000	250.000	216.318	216.318	—
15.4.12.00	17.2	Sanatorium de Vianden. — Indemnités diverses de tiers	135.000	135.000	48.000	48.000	—
15.4.12.01	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Indemnités diverses de tiers	700.000	T 560.000	190.649	190.649	—
15.4.12.02	17.2	Clinique pour enfants. — Indemnités diverses de tiers	150.000	T 290.000	246.197	246.197	—
15.4.12.03	17.2	Sanatorium de Vianden. — Frais de route et de séjour	20.000	T 19.600	14.823	14.823	—
15.4.12.04	17.2	Sanatorium de Betzdorf. — Frais de route et de séjour	5.000	5.000	—	—	—
15.4.12.05	17.2	Clinique gérontologique d'Echternach. — Frais de route et de séjour	5.000	T 7.500	7.271	7.271	—
15.4.12.06	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Frais de route et de séjour	5.000	T 5.400	5.344	5.344	—
15.4.12.07	17.2	Clinique pour enfants. — Frais de route et de séjour	5.000	T 2.500	—	—	—
15.4.12.08	17.2	Sanatorium de Vianden. — Frais d'exploitation et d'aménagement. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures; frais d'études	7.500.000	T 8.365.000	8.049.315	8.049.315	—
15.4.12.09	17.2	Sanatorium de Betzdorf. — Frais d'exploitation. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures	1.932.000	T 1.982.000	1.978.520	1.976.520	—
15.4.12.10	17.2	Clinique gérontologique d'Echternach. — Frais d'exploitation. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures	1.100.000	1.100.000	1.092.688	1.092.688	—
15.4.12.11	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Frais d'exploitation et dépenses diverses. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liquidation non payées
15.4.12.12	17.2	fournitures. — Cours de récapitulation pour sages-femmes; frais d'études	4.174.000	T 4.309.000	4.304.106	4.304.106	—
		Maternité et école d'accouchement. — Frais pharmaceutiques, petit outillage et matériel médical. (Crédit non limitatif)	1.500.000	D 2.500.000	2.444.622	2.444.622	—
15.4.12.13	17.2	Clinique pour enfants. — Frais d'exploitation et dépenses diverses. — Masse d'habillement du personnel: indemnités et fournitures; frais d'études	6.100.000	T 4.964.000	4.561.867	4.561.867	—
15.4.12.14	17.2	Clinique pour enfants. — Frais pharmaceutiques, petit outillage et matériel médical. (Crédit non limitatif)	3.200.000	D 5.050.000	4.896.556	4.896.556	—
15.4.12.15	17.2	Sanatorium de Vianden. — Loyer	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	—
15.4.12.16	17.2	Clinique pour enfants. — Ecole de puériculture. — Frais d'organisation et d'équipement	20.000	20.000	17.324	17.324	—
15.4.74.00	17.2	Sanatorium de Vianden. — Acquisition de mobilier	30.000	30.000	29.290	29.290	—
15.4.74.01	17.2	Sanatorium de Betzdorf. — Acquisitions nouvelles, mobilier et appareils médicaux	90.000	T 111.000	110.771	110.771	—
15.4.74.02	17.2	Clinique gérontologique d'Echternach. — Acquisitions nouvelles, mobilier et appareils médicaux	10.000	10.000	7.640	7.640	—
15.4.74.03	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Acquisitions nouvelles, mobilier et appareils médicaux	120.000	120.000	116.359	116.359	—
15.4.74.04	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Acquisition de machines de bureau	25.000	25.000	23.100	23.100	—
15.4.74.05	17.2	Clinique pour enfants. — Acquisitions nouvelles, mobilier et appareils médicaux	130.000	130.000	119.616	119.616	—
15.4.74.06	17.2	Clinique pour enfants. — Acquisition de machines de bureau	10.000	10.000	5.580	5.580	—
15.4.74.07	17.2	Sanatorium de Vianden. — Acquisition d'une voiture automobile	120.000	120.000	120.000	120.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
15.4.12.59	17.2	Sanatorium de Betzdorf. — Frais d'exploitation	18.000	18.000	17.925	17.925	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
15.4.12.61	17.2	Maternité et école d'accouchement. — Frais d'exploitation	26.000	26.000	25.790	25.790	—
		Total des dépenses du ministère de la santé publique	85.664.000	92.188.000	87.912.975	87.912.975	—
			486.523.000	510.420.000	501.449.735	501.449.135	600
		16 et 17 — MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE					
		Section 16.0 — Travail et sécurité sociale					
16.0.11.00	14.0	Indemnités diverses	399.000	399.000	242.176	242.176	—
16.0.12.00	14.1	Frais avancés par l'Etat pour le recrutement de la main-d'œuvre à l'étranger, ainsi que pour son accueil et sa formation professionnelle à Luxembourg. (Crédit non limitatif)	2.500.000	2.500.000	91.869	91.869	—
16.0.12.01	14.0	Frais de participation dans l'étude des questions sociales, enquêtes, conférences, congrès et cours à l'étranger	95.000	95.000	30.000	30.000	—
16.0.12.02	14.0	Indemnités diverses	650.000	T 610.000	35.030	35.030	—
16.0.12.03	14.0	Jetons de présence et remboursement des frais de déplacement des membres de la commission supérieure des maladies professionnelles et de la commission de la médecine du travail. — Remboursement des honoraires dus aux conférenciers étrangers	10.000	10.000	—	—	—
16.0.12.04	14.1	Publication de la législation et de la réglementation sur la sécurité sociale au Grand-Duché de Luxembourg (mise à jour). — Participation aux frais pour l'édition des bulletins traitant des questions de droit social	160.000	T 200.000	133.565	133.565	—
16.0.12.05	14.0	Analyse par un expert étranger des différents régimes de pension en vue de l'installation d'un centre de calcul électronique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..	2.000.000	2.000.000	1.828.284	1.828.284	—
16.0.33.00	{ 13.3 22.3	Frais et subsides relatifs à la promotion ouvrière, à la formation des cadres de l'économie nationale, à des expositions nationales et congrès internationaux du travail	750.000	750.000	259.950	259.950	—
16.0.33.01	14.2	Dépenses et subventions au profit des chômeurs ainsi que pour la prévention et la résorption du chômage; subsides en vue de la création de nouveaux emplois ou du maintien d'anciens emplois; subsides en faveur de l'éducation et					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	ations non payées
		de la rééducation professionnelles dans les branches économiques dépourvues d'une main-d'œuvre nationale suffisante. — Subventions aux entreprises du bâtiment maintenant en service leur main-d'œuvre passagèrement en chômage suite aux Intempéries hivernales. — Aides et subventions de réadaptation accordées en vertu des dispositions de l'article 56 du traité instituant la C.E.C.A. et des dispositions du titre III, chapitre II, du traité instituant la C.E.E. — Subventions dans l'intérêt de la réadaptation ou de la formation professionnelle de la main-d'œuvre. (Crédit non limitatif)	5.000.000	5.000.000	3.900.000	3.900.000	—
16.0.33.02	14.3	Exécution de l'article 10 de la convention du 7 novembre 1949 tendant à étendre et à coordonner l'application des législations de sécurité sociale aux ressortissants des parties contractantes du traité de Bruxelles ...	50.000	T 51.432	51.432	51.432	—
16.0.33.03	14.0	Subsides aux comités nationaux des organisations de jeunesse ouvrière luxembourgeoises et subsides aux apprentis méritants	250.000	250.000	205.000	205.000	—
16.0.33.04	14.0	Subventions allouées aux organismes professionnels patronaux s'occupant de l'échange de jeunes travailleurs dans le cadre de la C.E.E.	30.000	T 28.568	—	—	—
16.0.33.05	14.0	Participation de l'Etat dans l'organisation et le financement d'œuvres sociales pour l'utilisation des loisirs. — Contribution de l'Etat au développement du tourisme social	100.000	100.000	100.000	100.000	—
16.0.33.06	13.6	Subside à la ligue luxembourgeoise pour le secours à l'enfance mentalement handicapée dans l'intérêt de la création et du fonctionnement d'un atelier protégé à Capellen pour adultes mentalement handicapés	360.000	360.000	360.000	360.000	—
6.0.33.07	14.0	Subsides alloués à un titulaire luxembourgeois pour fréquenter des cours universitaires en vue de s'initier aux travaux de programmeur d'études et programmeur expert en systèmes informatiques. (Crédit non limitatif)	350.000	350.000	235.529	235.529	—
6.0.34.00	14.0	Frais de participation à l'association internationale d'orientation professionnelle, cotisation annuelle de la section luxembourgeoise de l'association internationale pour le progrès social. — Frais de participation à l'association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle	13.000	13.000	13.000	13.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
16.0.12.54	14.1	Publication de la législation et de la réglementation sur la sécurité sociale au Grand-Duché de Luxembourg (mise à jour).— Participation aux frais pour l'édition des bulletins traitant des questions de droit social	260.000	260.000	259.463	259.463	—
16.0.12.55	14.0	Analyse par un expert étranger des différents régimes de pension en vue de l'installation d'un centre de calcul électronique	500.000	500.000	—	—	—
			13.477.000	13.477.000	7.745.298	7.745.298	—
		Section 16.1 Service du contrôle médical					
16.1.11.00	14.1	Traitements des fonctionnaires	4.081.000	4.081.000	3.557.885	3.557.885	—
16.1.11.01	14.1	Indemnités des employés	129.000	D 148.939	148.939	148.939	—
16.1.11.02	14.1	Salaires des femmes de charge	16.000	16.000	15.575	15.575	—
16.1.12.00	14.1	Frais de remplacement alloués à des médecins luxembourgeois à défaut d'occupation des postes restants prévus par la loi du 26.7.1966. — Part de l'Etat dans les frais du contrôle pharmaceutique et médical dentaire. (Crédit non limitatif)	500.000	D 1.221.447	1.221.447	1.221.447	—
16.1.12.01	14.1	Frais de route et de séjour	350.000	T 330.000	310.447	310.447	—
16.1.12.02	14.1	Frais de bureau, frais d'entretien et autres dépenses	25.000	T 45.000	40.458	40.458	—
16.1.74.00	14.1	Acquisition d'appareils médicaux	10.000	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
16.1.10.50	14.1	Restants	—	—	—	—	—
			5.111.000	5.852.386	5.294.751	5.294.751	—
		Section 16.2 — Office national du travail					
16.2.11.00	14.1	Traitements des fonctionnaires	4.838.000	D 5.686.094	5.686.094	5.686.094	—
16.2.11.01	14.1	Indemnités des employés	7.236.000	D 8.152.028	8.251.028	8.152.028	—
16.2.11.02	14.1	Salaires des ouvriers	220.000	D 280.000	275.111	275.111	—
16.2.11.03	14.1	Salaires du personnel occupé du nettoyage ...	252.000	252.000	233.639	233.639	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Crédits non payés
6.2.11.04	14.1	Jetons de présence et indemnités revenant aux membres et au secrétaire de la commission administrative	17.000	17.000	5.750	5.750	—
6.2.12.00	14.1	Jetons de présence et indemnités revenant aux membres et au secrétaire de la commission administrative	18.000	18.000	7.304	7.304	—
6.2.12.01	14.1	Frais de route et de séjour et indemnités pour masse d'habillement	215.000	T 192.171	143.086	143.086	—
6.2.12.02	14.1	Frais d'entretien du laboratoire psychotechnique, acquisition de matériel complémentaire. — Frais relatifs à l'organisation de conférences d'information scolaire et professionnelle et à la propagande pour l'orientation professionnelle	180.000	180.000	17.402	17.402	—
6.2.12.03	14.1	Frais de bureau et autres dépenses	630.000	T 637.829	637.829	637.829	—
6.2.12.04	14.1	Loyer	336.000	T 351.000	349.200	349.200	—
6.2.12.05	14.1	Frais du matériel de nettoyage	17.000	17.000	8.821	8.821	—
6.2.12.06	14.1	Entretien d'une voiture automobile	45.000	45.000	35.670	35.670	—
6.2.42.00	17.2	Exécution de la loi du 28 avril 1959 concernant la création de l'office de placement et de rééducation professionnelle des travailleurs handicapés.— Réadaptation et rééducation professionnelles des invalides. — Frais et allocation de subsides en vue de faciliter le réemploi des invalides. (Sans distinction d'exercice)	4.500.000	4.500.000	4.498.076	4.498.076	—
6.2.74.00	14.1	Acquisitions nouvelles	44.000	44.000	33.394	33.394	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
6.2.12.54	14.1	Loyers	14.000	14.000	10.800	10.800	—
			18.562.000	20.386.122	20.094.204	20.094.204	—
		Section 16.3 — Inspection du travail et des mines					
6.3.11.00	14.1	Traitements des fonctionnaires	2.019.000	D 2.492.402	2.492.402	2.492.402	—
6.3.11.01	14.1	Indemnités des employés	2.829.000	D 3.153.223	3.153.223	3.153.223	—
6.3.11.02	14.1	Salaires des ouvriers	195.000	D 250.000	244.949	244.949	—
6.3.11.03	14.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage	83.000	D 86.000	85.736	85.736	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liquidation non payées
16.3.11.04	14.1	Indemnités diverses	14.000	14.000	12.005	12.005	—
16.3.12.00	14.1	Sommes fixes pour frais de bureau	50.000	T 57.330	57.330	57.330	—
16.3.12.01	14.1	Indemnités pour masse d'habillement des con- trôleurs, du technicien principal et du chauf- feur mécanicien	54.000	T 61.000	60.900	60.900	—
16.3.12.02	14.1	Frais de route et de séjour. — Assurance spé- ciale contre les risques d'accidents des con- trôleurs-ouvriers	400.000	T 389.353	389.353	389.353	—
16.3.12.03	14.1	Conseil supérieur des mines. — Jetons de pré- sence des membres	8.000	8.000	3.300	3.300	—
16.3.12.04	14.1	Frais de bureau	265.000	265.000	242.521	242.521	—
16.3.12.05	14.1	Loyer. — Frais d'entretien	135.000	T 145.000	140.013	140.013	—
16.3.12.06	14.1	Entretien de la voiture automobile	40.000	T 36.317	35.691	35.691	—
16.3.12.07	14.1	Propagande anti-accidents, primes pour actes de courage et de dévouement	10.000	T —	—	—	—
16.3.74.00	14.1	Acquisition de matériel de bureau, d'appareils et d'instruments divers	150.000	150.000	99.270	99.270	—
16.3.74.01	14.1	Acquisition d'une voiture automobile	pr mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
16.3.12.52	14.1	Frais de route et de séjour. — Assurance spéciale contre les risques d'accidents des contrôleurs- ouvriers	30.000	30.000	29.548	29.548	—
			6.282.000	7.137.625	7.046.241	7.046.241	—
		Section 16.4 — Office national de concilia- tion. — Ecole supérieure du travail					
16.4.11.00	14.1	Indemnité du secrétaire de l'office national de conciliation	15.000	15.000	15.000	15.000	—
16.4.11.01	14.1	Indemnités revenant aux conférenciers et au secrétaire de l'école supérieure du travail ...	70.000	T 90.000	89.846	89.846	—
16.4.12.00	14.1	Jetons de présence, remboursements pour perte de salaire et frais de voyage de l'office national de conciliation. — Frais de bureau	28.000	T 22.000	20.081	20.081	—
16.4.12.01	14.1	Frais de fonctionnement de l'école supérieure du travail	330.000	T 316.000	315.942	315.942	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
16.4.10.50	14.1	<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
		Restants	—	—	—	—	—
			443.000	443.000	440.869	440.869	—
Section 16.5 Inspection des institutions sociales							
16.5.11.00	14.3	Traitements des fonctionnaires	2.244.000	D 2.316.474	2.316.474	2.316.474	—
16.5.11.01	14.3	Indemnités des employés	601.000	601.000	256.756	256.756	—
16.5.11.02	14.3	Salaires du personnel occupé du nettoyage	72.000	72.000	71.164	71.164	—
16.5.12.00	14.3	Frais de route et de séjour	45.000	T 40.454	32.632	32.632	—
16.5.12.01	14.3	Frais de bureau	160.000	T 164.546	164.546	164.546	—
16.5.74.00	14.3	Acquisition de machines de bureau	25.000	25.000	24.277	24.277	—
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>							
16.5.10.50	14.3	Restants	—	—	—	—	—
			3.147.000	3.219.474	2.865.849	2.865.849	—
Section 16.6 — Conseil supérieur des assurances sociales							
16.6.11.00	14.3	Traitements des fonctionnaires	384.000	D 429.611	429.611	429.611	—
16.6.11.01	14.3	Indemnités des employés	122.000	D 134.643	134.643	134.643	—
16.6.11.02	14.3	Vacations et indemnités. (Crédit non limitatif)	150.000	D 168.942	168.942	168.642	—
16.6.12.00	14.3	Indemnités, remboursements pour perte de salaire et honoraires des experts. (Crédit non limitatif)	290.000	290.000	223.669	223.669	—
16.6.12.01	14.3	Frais de route et de séjour. — Frais de bureau.	55.000	55.000	54.968	54.968	—
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>							
16.6.10.50	14.3	Restants	—	—	—	—	—
			1.001.000	1.078.196	1.011.833	1.011.833	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits à l'ordonnancement non payés
		Section 16.7 — Conseil arbitral des assurances sociales					
16.7.11.00	14.3	Traitements des fonctionnaires	1.911.000	D 2.137.467	2.137.467	2.137.467	—
16.7.11.01	14.3	Indemnités des employés	712.000	712.000	603.964	603.964	—
16.7.11.02	14.3	Salaires du concierge et du personnel chargé du nettoyage	84.000	D 88.000	86.440	86.440	—
16.7.12.00	14.3	Indemnités, remboursements pour perte de salaires et honoraires des experts. (Crédit non limitatif)	650.000	650.000	541.623	541.623	—
16.7.12.01	14.3	Frais de bureau et frais de route et de séjour... <i>Restants d'exercices antérieurs</i>	135.000	135.000	131.250	131.250	—
16.7.10.50	14.3	Restants	—	—	—	—	—
			3.492.000	3.722.467	3.500.744	3.500.744	—
		Section 16.8 — Mutualités: commission supérieure d'encouragement des sociétés de secours mutuels					
16.8.34.00	14.3	Cotisations à l'association internationale de la mutualité et à la fédération nationale de la mutualité française	36.000	36.000	31.582	31.582	—
16.8.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de prestation: remboursements. — Subside alloué à la commission supérieure d'encouragement des sociétés de secours mutuels chargée de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat ainsi qu'à la fédération nationale des sociétés luxembourgeoises de secours mutuels. — Etude sur les maisons de vacances appartenant à des groupements mutualistes étrangers y compris les frais de route et de séjour.	660.000	660.000	660.000	660.000	—
16.8.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	20.000	20.000	20.000	20.000	—
16.8.42.02	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres): remboursements	12.000	12.000	3.573	3.573	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
16.8.10.50	14.3	Restants	—	—	—	—	—
			728.000	728.000	715.155	715.155	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		Section 17.0 — Caisse nationale d'assurance maladie des ouvriers					
		— Organisme d'intérêt public —					
17.0.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de personnel)	17.172.000	D 18.295.000	18.214.525	18.214.525	—
17.0.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de matériel et autres)	3.480.000	3.480.000	3.480.000	3.480.000	—
17.0.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (acquisitions nouvelles)	100.000	100.000	71.532	71.532	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
17.0.10.50	14.3	Restants	—	—	—	—	—
			20.752.000	21.875.000	21.766.057	21.766.057	—
		Section 17.1 — Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics					
		— Organisme d'intérêt public —					
17.1.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de personnel)	2.302.000	D 2.500.912	2.500.912	2.500.912	—
17.1.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de matériel et autres)	302.000	302.000	274.119	274.119	—
17.1.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (acquisitions nouvelles)	15.000	15.000	14.868	14.868	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
17.1.10.50	14.3	Restants	—	—	—	—	—
			2.619.000	2.817.912	2.789.899	2.789.899	—
		Section 17.2 — Caisse de maladie des employés privés					
		— Organisme d'intérêt public —					
17.2.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de personnel)	3.300.000	D 4.081.240	4.081.240	4.081.240	—
17.2.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de matériel et autres)	730.000	T 695.000	679.059	679.059	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
17.2.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles)	75.000	T 110.000	109.873	109.873	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
17.2.62.50	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles)	27.000	27.000	26.600	26.600	—
			4.132.000	4.913.240	4.896.772	4.896.772	—
		Section 17.3 — Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux					
		— Organisme d'intérêt public —					
17.3.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	811.000	D 887.122	887.122	887.122	—
17.3.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	188.000	188.000	188.000	188.000	—
17.3.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles)	5.000	5.000	4.869	4.869	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
17.3.42.51	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	45.000	45.000	44.672	44.672	—
			1.049.000	1.125.122	1.124.663	1.124.663	—
		Section 17.4					
		Office des assurances sociales					
		— Organisme d'intérêt public —					
17.4. 2.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	47.273.000	D 51.712.815	51.712.815	51.712.815	—
17.4.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	18.200.000	18.200.000	18.199.685	18.199.685	—
17.4.42.02	14.3	Participation de l'Etat aux frais de prestation. — Subsidés et subventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	153.600.000	153.600.000	151.888.570	151.888.570	—
17.4.42.03	14.3	Exécution du règlement grand-ducal du 19 juin 1964 portant modification de l'article 6 de l'arrêté grand-ducal du 29 mai 1952 concernant la restitution dans leurs droits d'assurance des travailleurs déplacés affiliés à l'assurance pension ouvrière et des articles 14 et					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
17.4.62.00	14.3	21 de la loi du 25.2.1967 (18 ^e tranche). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles)	pr mém. 390.000	— 390.000	— 342.749	— 342.749	— —
17.4.10.50	14.3	<i>Restants d'exercices antérieurs</i> Restants	—	—	—	—	—
			219.463.000	223.902.815	222.143.819	222.143.819	—
Section 17.5 — Participation de l'Etat et des communes dans les divers régimes de pension. — Exécution de la loi unique du 13 mai 1964							
17.5.42.00	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de l'office des assurances sociales. — Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions servies par l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	811.300.000	D 815.907.411	815.907.411	815.907.411	—
17.5.42.01	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de la caisse de pension des employés privés. — Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions servies par la caisse de pension des employés privés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	129.850.000	129.850.000	128.397.151	128.397.151	—
	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de la caisse de pension agricole. — Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions servies par la caisse de pension agricole. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	(185.000.000)	—	—	—	—
	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de la caisse de pension des artisans. — Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions servies par la caisse de pension des artisans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	(58.850.000)	—	—	—	—
	14.3	Participation de l'Etat et des communes aux frais de prestation de la caisse de pension des commerçants et industriels. — Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions servies par la caisse de pension des commerçants et industriels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	(42.900.000)	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
17.5.10.50	14.3	Restants	—	—	—	—	—
			941.150.000	945.757.411	944.304.562	944.304.562	—
			(1227900000)				
		Section 17.6 — Caisse de pension des employés privés					
		— Organisme d'intérêt public —					
17.6.42.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de personnel)	7.631.000	D 8.350.433	8.350.433	8.350.433	—
17.6.42.01	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de matériel et autres)	1.960.000	1.960.000	1.960.000	1.960.000	—
17.6.42.02	14.3	Participation de l'Etat dans les frais de presta- tion. — Part de l'Etat dans les pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145.000	D 146.990	146.990	146.990	—
17.6.42.03	14.3	Application de la loi du 27 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de per- sonnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant et de la loi du 28 juillet 1969 rela- tive à l'achat rétroactif de périodes d'assu- rance auprès des différents régimes de pension contributifs. (Crédit non limitatif et sans dis- tinction d'exercice)	1.600.000	D 3.919.678	3.919.678	3.919.678	—
17.6.62.00	14.3	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (acquisitions nouvelles)	115.000	115.000	82.596	82.596	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
17.6.10.50	14.3	Restants	—	—	—	—	—
			11.451.000	14.492.101	14.459.697	14.459.697	—
		Total du ministère du travail et de la sécurité sociale	1252859000	1270927871	1260200413	1260200413	—
		18 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA VITICULTURE					
		Section 18.0 — Agriculture — Dépenses générales					
18.0.11.00	21.1	Indemnités du personnel du fonds d'améliora- tions agricoles près la caisse d'épargne de l'Etat	409.000	D 468.000	467.201	467.201	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
18.0.12.00	21.1	Commissions de contrôle, d'études et d'experts: jetons de présence et indemnités	160.000	160.000	121.118	121.118	—
18.0.12.01	01.0	Frais de route et de séjour (département de l'agriculture)	80.000	80.000	69.829	69.715	114
18.0.12.02	21.1	Frais de bureau, bibliothèque et frais d'impression	25.000	25.000	25.000	25.000	—
18.0.12.03	01.0	Voiture de service (entretien, essence, huiles, pièces de rechange, assurances et divers) ...	75.000	75.000	68.468	68.468	—
18.0.12.04	21.1	Participation de l'Etat aux frais administratifs de la caisse d'assurance des animaux de boucherie conformément aux dispositions de l'arrêté grand-ducal du 19.3.1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie. — Indemnités revenant aux membres de la commission d'expertise des animaux de boucherie	700.000	700.000	660.936	660.936	—
18.0.32.00	21.1	Contribution de l'Etat dans l'intérêt de l'exécution du régime spécial des scories Thomas remplaçant les stipulations afférentes ayant figuré dans les anciennes concessions minières	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	—
18.0.32.01	21.1	Recrutement de la main-d'œuvre agricole. (Crédit non limitatif)	50.000	50.000	4.244	4.244	—
18.0.33.00	21.1	Subventions à titre individuel et collectif dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études, d'actions ou d'institutions spéciales en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture; frais et honoraires pour chargés d'études et conférenciers	400.000	400.000	400.000	400.000	—
18.0.33.01	21.1	Subventions pour actions de propagande en faveur d'une meilleure consommation de produits agricoles	350.000	T 640.000	640.000	640.000	—
18.0.34.00	21.1	Cotisations dues aux organismes agricoles internationaux	1.482.000	1.482.000	1.429.115	1.429.115	—
18.0.34.01	10.3	Contribution du Grand-Duché au programme alimentaire mondial organisé conjointement par les Nations Unies et l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans les pays en voie de développement et participation du Grand-Duché aux actions entreprises dans le cadre des Nations Unies (F.A.O.) dans la campagne mondiale contre la faim	650.000	650.000	650.000	650.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
18.0.45.00	21.1	Contribution de l'Etat aux frais de la participation de l'agriculture aux foires et expositions agricoles organisées au Grand-Duché et dans les pays membres de la communauté économique européenne	300.000	T 10.000	10.000	10.000	—
18.0.51.00	21.1	Subsides pour pertes de bétail	600.000	600.000	600.000	600.000	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
18.0.10.50	21.1	Restants	—	—	—	—	—
			11.281.000	11.340.000	11.145.911	11.145.797	114
		Section 18.1 — Mesures économiques et sociales spéciales					
18.1.31.00	21.1	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture en vue de l'allocation de bonifications d'intérêts aux collectivités agricoles	13.000.000	13.000.000	13.000.000	13.000.000	—
18.1.32.00	21.1	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture en vue de la prise en charge par l'Etat de droits d'enregistrement et de transcription	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	—
18.1.32.01	21.1	Subventions à la production laitière dans le cadre de la politique agricole C.E.E.	40.000.000	40.000.000	39.834.533	39.834.533	—
18.1.32.02	21.1	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles dans le cadre des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	—	—	—
18.1.34.00	21.1	Contributions du Grand-Duché aux dépenses du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.): contributions concernant des périodes de comptabilisation antérieures à l'exercice 1971. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	D 120.000.000	120.000.000	120.000.000	—
18.1.42.00	14.4	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture à titre d'exécution des dispositions concernant la majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés (article 13), revalorisation des rentes-accidents agricoles, dépenses à charge de l'Etat (article 14) et contribution aux ressources de la caisse de maladie agricole (article 15)	46.200.000	46.200.000	46.200.000	46.200.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
18.1.51.00	21.1	Actions communes des Etats membres des communautés européennes en vue de réaliser les objectifs définis à l'article 39, paragraphe 1 ^{er} , lettre a, du traité instituant la C.E.E., y compris les modifications de structures nécessaires au bon fonctionnement du marché commun. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000.000	D 5.117.000	4.845.750	4.845.750	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
18.1.10.50	21.1	Restants	—	—	—	—	—
			108.220.000	230.327.000	229.880.283	229.880.283	—
		Section 18.2 — Administration des services techniques de l'agriculture					
18.2.11.00	21.1	Traitements des fonctionnaires	29.074.000	D 31.392.000	31.391.746	31.391.746	—
18.2.11.01	21.1	Indemnités des employés	3.620.000	D 3.669.000	3.668.736	3.668.736	—
18.2.11.02	21.1	Salaires du personnel ouvrier permanent	1.550.000	1.550.000	1.435.146	1 435.146	—
18.2.11.03	21.1	Salaires des ouvriers saisonniers	1.800.000	1.800.000	1.039.140	1.039.140	—
18.2.11.04	21.1	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	1.100.000	1.100.000	965.483	965.483	—
18.2.11.05	21.1	Indemnités diverses	100.000	100.000	76.508	76.508	—
18.2.12.00	21.1	Indemnités pour services extraordinaires de tiers	784.000	T 688.000	678.785	678.785	—
18.2.12.01	21.1	Frais de route et de séjour, frais de déplacement et de déménagement	1.180.000	1.180.000	1.090.893	1.090.893	—
18.2.12.02	21.1	Subside à la masse d'habillement	400.000	400.000	352.873	352.873	—
18.2.12.03	21.1	Frais de bureau, bibliothèque, entretien des installations téléphoniques, matériel de nettoyage, annuaire météorologique, assurances	1.083.000	1.083.000	1.081.310	1.081.310	—
18.2.12.04	21.1	Loyers, affermage et frais accessoires de location	47.000	47.000	39.170	39.170	—
18.2.12.05	21.1	Garage et ateliers. — Entretien et réparation du matériel roulant	1.545.000	1.545.000	1.544.318	1.544.318	—
18.2.12.06	21.1	Aménagement et entretien des bâtiments, hangars, chantiers et places de dépôt en campagne; équipement et matériel de chantier .	220.000	220.000	219.857	219.857	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
18.2.12.07	21.1	Acquisition et entretien de matériel, d'instruments et d'appareils; installation des postes limnimétriques, météorologiques, pluviométriques et phénologiques; achat de produits pour essais de culture et de laboratoire.....	417.000	417.000	414.997	414.997	—
18.2.12.08	21.1	Frais d'organisation de contrôles, d'admission, de concours, d'expertises et d'essais; étiquettes et plombs de contrôle; frais de commercialisation; réunion du comité d'experts C.E.E.	259.000	259.000	254.945	254.945	—
18.2.12.09	21.1	Frais de propagande dans l'intérêt des produits laitiers.....	400.000	400.000	397.220	397.220	—
18.2.12.10	21.1	Allocation de primes de concours, de conservation et de station ainsi qu'attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	870.000	870.000	869.649	869.649	—
18.2.12.11	21.1	Etablissement d'une carte de la végétation agricole et d'une carte pédologique (9 ^e crédit); dépenses diverses	530.000	T 470.000	457.213	457.213	—
18.2.14.00	21.1	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux cours d'eau non navigables ni flottables, dépenses pour fournitures et main-d'œuvre, frais de déglacage	850.000	850.000	769.152	769.152	—
18.2.32.00	21.1	Cours d'eau: subventions pour travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables par des entreprises agricoles	25.000	25.000	—	—	—
18.2.32.01	21.1	Contribution de l'Etat aux paiements des primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle	550.000	T 646.000	645.444	645.444	—
18.2.32.02	21.1	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg et au flock-book du texel luxembourgeois	270.000	270.000	270.000	270.000	—
18.2.32.03	21.1	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks du cheval et aux syndicats des éleveurs; subventions pour l'importation de reproducteurs	180.000	180.000	180.000	180.000	—
18.2.32.04	21.1	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la production et du conditionnement des produits horticoles	450.000	450.000	450.000	450.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
18.2.32.05	21.1	Apiculture: subventions aux organisations apicoles pour la vulgarisation, l'organisation de conférences et l'entretien de stations de fécondations isolées	80.000	80.000	80.000	80.000	—
18.2.32.06	21.1	Contribution de l'Etat aux dépenses de la profession agricole résultant du contrôle technique des semences et plants	500.000	500.000	500.000	500.000	—
18.2.32.07	21.1	Subventions à la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine	1.900.000	1.900.000	1.900.000	1.900.000	—
18.2.33.00	21.1	Cours d'eau: subventions aux travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables par des particuliers et des associations syndicales	100.000	100.000	99.388	99.388	—
18.2.33.01	21.1	Subsides aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	225.000	225.000	210.000	210.000	—
18.2.33.02	21.1	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	115.000	115.000	115.000	115.000	—
18.2.33.03	21.1	Jardins ouvriers; subventions à la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer; subvention à l'office international du coin de terre et des jardins ouvriers	640.000	640.000	635.000	635.000	—
18.2.43.00	21.1	Cours d'eau :travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables par les communes (participation de l'Etat aux coûts des travaux). (Sans distinction d'exercice)	2.200.000	2.200.000	2.147.938	2.147.938	—
18.2.43.01	21.1	Voirie rurale communale: entretien et mise en état, nettoyage, rechargement, goudronnage d'entretien, assainissement, réfection de ponceaux, dalots, buses, murs, revêtement des talus. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux. (Sans distinction d'exercice)	4.500.000	4.500.000	4.499.992	4.499.992	—
18.2.51.00	21.1	Voirie rurale syndicale: construction et mise en état des chemins syndicaux: entretien, rechargement, empierrement, goudronnage, assainissement, ponceaux, dalots, buses, murs, frais de mutation et dépenses diverses. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux.	100.000	100.000	67.339	67.339	—
18.2.51.01	21.1	Travaux d'assainissement, de drainage et d'irrigation. — Installation de conduites d'eau et d'abreuvoirs dans les parcs à bétail; clôtures pour parcs à bétail. (Participation de l'Etat aux coûts des travaux). (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	1.999.837	1.999.837	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LIQUIDATION Liquidations non payées
18.2.51.02	21.1	Constructions rurales et équipements connexes. — Subventions	1.100.000	1.100.000	1.092.127	1.092.127	—
18.2.51.03	21.1	Subventions pour acquisitions de machines agricoles, d'installations mécaniques, et de réfrigérateurs du lait à la ferme	700.000	700.000	691.678	691.678	—
18.2.51.04	21.1	Subventions pour la construction et l'aménagement de bâtiments de coopératives agricoles	pr mém.	—	—	—	—
18.2.51.05	21.1	Mesures spéciales d'ordre technique: contribution de l'Etat par voie de subventions à la réalisation de mesures spéciales visant à la rationalisation d'exploitations agricoles; dépenses diverses	550.000	550.000	541.400	541.400	—
18.2.63.00	21.1	Cours d'eau: travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables par les communes. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux (Sans distinction d'exercice)	7.000.000	7.000.000	6.991.145	6.991.145	—
18.2.63.01	21.1	Voirie rurale communale: travaux d'amélioration à exécuter par les communes à la voirie rurale: élargissement, prolongement, redressement, empierrement, 1 ^{er} goudronnage, construction de ponceaux, dalots, buses, murs, revêtement des talus, frais de mutation et dépenses diverses. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux. (Sans distinction d'exercice)	6.500.000	6.500.000	6.498.768	6.498.768	—
18.2.73.00	21.1	Cours d'eau: travaux extraordinaires d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables à charge de l'Etat	pr mém.	—	—	—	—
18.2.74.00	21.1	Acquisition de machines de bureau	347.000	347.000	305.741	305.741	—
18.2.74.01	21.1	Rééquipement en matériel routier	1.250.000	1.250.000	1.234.426	1.234.426	—
18.2.74.02	21.1	Acquisition de voitures automobiles et de matériel roulant	300.000	300.000	236.480	236.480	—
18.2.74.03	21.1	Amélioration des cultures: acquisition de matériel pour champs d'essais	pr mém.	—	—	—	—
18.2.74.04	21.1	Acquisition d'instruments pour les laboratoires de contrôle et d'essais.	350.000	T 410.000	406.846	406.846	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
18.2.10.50	21.1	Restants	—	—	—	—	—
			77.761.000	80.128.000	78.545.690	78.545.690	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui-dations	Paiements justifiés	Liqui-dations non payées
		Section 18.3 Remembrement des biens ruraux					
18.3.11.00	21.3	Traitement du président	474.000	D 517.000	516.645	516.645	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
18.3.10.50	21.3	Restants	—	—	—	—	—
			474.000	517.000	516.645	516.645	—
		Section 18.4 — Service d'économie rurale					
18.4.11.00	21.1	Traitements des fonctionnaires	4.493.000	D 4.773.000	4.772.008	4.772.008	—
18.4.11.01	21.1	Indemnités des employés	4.447.000	D 4.642.000	4.641.099	4.641.099	—
18.4.11.02	21.1	Salaires des femmes de charge	220.000	D 273.000	272.965	272.965	—
18.4.11.03	21.1	Indemnités pour prestations extraordinaires ..	5.000	5.000	1.475	1.475	—
18.4.12.00	21.1	Frais de route et de séjour	130.000	130.000	128.410	128.410	—
18.4.12.01	21.1	Frais de bureau; acquisition de matériel de bureau; frais d'impression et de mécanographie; journaux, livres et périodiques; divers .	320.000	320.000	319.697	319.697	—
18.4.12.02	21.1	Primes d'assurance contre les accidents des membres de la commission d'expertises des marchés	12.000	12.000	11.813	11.813	—
18.4.12.03	21.1	Frais d'acquisition de matériel de nettoyage..	20.000	20.000	18.821	12.821	—
18.4.12.04	21.1	Frais d'exécution du régime des marchés agricoles	5.000	5.000	2.800	2.800	—
18.4.12.05	21.1	Réunions périodiques et voyages d'information et de perfectionnement des chefs d'exploitation, dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale; frais d'organisation, frais de documentation, dépenses diverses	20.000	20.000	13.133	13.133	—
18.4.12.06	21.1	Organisation d'enquêtes et de sondages dans le secteur agricole; rémunération du personnel auxiliaire	25.000	25.000	—	—	—
18.4.74.00	21.1	Acquisition de machines de bureau	28.000	28.000	25.410	25.410	—
18.4.74.01	21.1	Acquisition de mobilier de bureau	14.000	14.000	13.980	13.980	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui-dations	Paiements justifiés	Liqui-dations non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
18.4.10.50	21.1	Restants	—	—	—	—	—
			9.739.000	10.267.000	10.221.611	10.221.611	—
		Section 18.5 — Services vétérinaires					
16.5.11.00	21.1	Traitements des fonctionnaires	3.450.000	D 3.820.000	3.819.627	3.819.627	—
18.5.11.01	21.1	Indemnités des employés	2.311.000	D 2.547.000	2.546.563	2.546.563	—
18.5.11.02	21.1	Salaires des ouvriers	596.000	D 624.000	623.428	623.428	—
18.5.11.03	21.1	Salaires des femmes de charge	57.000	57.000	49.816	49.816	—
18.5.11.04	21.1	Indemnités spéciales	63.000	63.000	62.970	62.970	—
18.5.12.00	21.1	Frais de route et de séjour	425.000	425.000	409.726	409.726	—
18.5.12.01	21.1	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	1.900.000	1.900.000	1.681.117	1.681.117	—
18.5.12.02	21.1	Frais de bureau des vétérinaires-inspecteurs...	36.000	36.000	36.000	36.000	—
18.5.12.03	21.1	Services vétérinaires: frais de bureau, bibliothèque, matériel de nettoyage, frais téléphoniques et d'affranchissement par forfait, assurances accidents et dépenses diverses	319.000	T 281.000	275.163	275.163	—
16.5.12.04	21.1	Voiture de service: entretien, réparations, essence, assurances et dépenses diverses ...	53.000	T 56.000	55.566	55.566	—
18.5.12.05	21.1	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de matériel d'identification des bovins et de matériel de lutte contre les épizooties. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)...	3.700.000	3.700.000	3.689.415	3.689.415	—
18.5.12.06	21.1	Matériel pour laboratoire, entretien et réparation des instruments et appareils, lingerie et dépenses diverses	465.000	T 500.000	499.978	499.978	—
18.5.32.00	21.1	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles et de l'indemnisation et des frais de route des experts apicoles	150.000	150.000	150.000	150.000	—
18.5.51.00	21.1	Frais d'exécution de la loi du 28 juillet 1912 sur la police sanitaire du bétail. — Indemnisation des bêtes abattues d'office, installations sanitaires à la frontière, frais de location et d'en-					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
18.5.51.01	21.1	entretien pour la quarantaine d'animaux suspects. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.800.000	2.800.000	2.248.808	2.243.808	—
		Subsides pour pertes de bétail essayées à la suite de maladies infectieuses. (Crédit non limitatif)	50.000	50.000	—	—	—
18.5.74.00	21.1	Frais d'acquisition de matériel et d'équipement	60.000	60.000	59.611	59.611	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
18.5.10.50	21.1	Restants	—	—	—	—	—
			16.435.000	17.069.000	16.207.788	16.207.788	—
		Section 18.6 — Viticulture					
18.6.11.00	21.2	Traitements des fonctionnaires	1.006.000	1.006.000	961.608	961.608	—
18.6.11.01	21.2	Indemnités des employés	917.000	1.031.000	1.030.947	1.030.947	—
18.6.11.02	21.2	Salaires des ouvriers	2.072.000	2.374.000	2.373.534	2.373.534	—
18.6.11.03	21.2	Indemnités pour services extraordinaires	25.000	25.000	18.000	18.000	—
18.6.12.00	21.2	Indemnités des observateurs locaux chargés de la surveillance des vignes	72.000	72.000	72.000	72.000	—
18.6.12.01	21.2	Masse d'habillement des ouvriers de la station viticole	30.000	30.000	30.000	30.000	—
18.6.12.02	21.2	Frais de route et de séjour	45.000	45.000	37.680	37.680	—
18.6.12.03	21.2	Frais de bureau, bibliothèque, matériel de nettoyage et divers	65.000	65.000	62.058	62.058	—
18.6.12.04	21.2	Enseignement viticole. — Organisation de cours: indemnités, transport d'élèves, voyages d'études, vulgarisation de connaissances viti-viticoles, dépenses diverses	100.000	100.000	40.473	40.473	—
18.6.12.05	21.2	Exploitation de la station viticole	500.000	500.000	497.746	497.746	—
18.6.12.06	21.2	Achat de porte-greffes	1.500.000	1.500.000	1.496.943	1.496.943	—
18.6.12.07	21.2	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires: frais de route et dépenses diverses	70.000	70.000	64.719	64.719	—
18.6.31.00	21.2	Bonification d'intérêts pour des opérations de warrantage de vin et pour investissements dans l'intérêt de la rationalisation de la production viti-vinicole	4.100.000	4.100.000	4.093.667	4.093.667	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
18.6.32.00	21.2	Contribution de l'Etat dans les primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle	450.000	450.000	367.139	367.139	—
18.6.32.01	21.2	Subventions à la commission viticole et à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	100.000	100.000	100.000	100.000	—
18.6.32.02	21.2	Subventions en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	—
18.6.32.03	21.2	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du vin	300.000	300.000	300.000	300.000	—
18.6.32.04	21.2	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole créé par la loi du 23 avril 1965 (16 ^e crédit). (Crédit non limitatif)	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
18.6.33.00	21.2	Enseignement viticole. — Subsidés pour études vini-viticoles et subventions aux élèves nécessiteux	50.000	50.000	30.000	30.000	—
18.6.34.00	21.2	Cotisation du Grand-Duché à l'office international de la vigne et du vin à Paris (O.I.V.)...	100.000	T 126.000	125.500	125.500	—
18.6.43.00	21.2	Chemins d'exploitation communaux et rigoles dans les vignes: entretien et mise en état, nettoyage, rechargement, goudronnage d'entretien, assainissement par rigoles, réfection de ponceaux, dalots, buses, murs, revêtement et consolidation des talus. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux. (Sans distinction d'exercice).....	800.000	800.000	799.905	799.905	—
18.6.51.00	21.2	Améliorations viticoles: subventions pour la reconstitution des vignes y compris la démolition et la reconstruction de murs de soutènement des vignes en terrasses et pour la sélection qualitative des cépages	2.000.000	T 1.974.000	1.525.106	1.525.106	—
18.6.51.01	21.2	Voirie rurale syndicale dans les vignes: construction et mise en état des chemins d'exploitation et rigoles dans les vignes; entretien, rechargement, empierrement, goudronnage, assainissement, ponceaux, dalots, buses, murs, frais de mutation et dépenses diverses. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux ...	100.000	100.000	93.308	93.308	—
18.6.51.02	21.2	Subventions aux caves coopératives des vignerons dans l'intérêt de l'organisation et du fonctionnement de leur coopération dans les domaines technique et économique	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
18.6.63.00	21.2	Travaux d'amélioration à exécuter par les communes à la voirie rurale dans les vignes: élargissement, prolongement, redressement, empierrement, 1 ^{er} goudronnage, construction de ponceaux, dalots, buses, rigoles, murs, revêtement des talus; frais de mutation et dépenses diverses. — Participation de l'Etat aux coûts des travaux. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	1.498.839	1.498.839	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
18.6.10.50	21.2	Restants	—	—	—	—	—
			23.402.000	23.818.000	23.119.172	23.119.172	—
		Section 18.7 — Caisse de maladie agricole — Organisme d'intérêt public —					
18.7.42.00	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	1.128.000	D 1.221.000	1.220.220	1.220.220	—
18.7.42.01	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	655.000	655.000	611.559	611.559	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
18.7.10.50	14.4	Restants	—	—	—	—	—
			1.783.000	1.876.000	1.831.779	1.831.779	—
		Section 18.8 — Caisse de pension agricole — Organisme d'intérêt public —					
18.8.42.00	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	753.000	D 814.000	813.479	813.479	—
18.8.42.01	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	600.000	600.000	583.901	583.901	—
18.8.42.02	14.4	Part de l'Etat en vertu de l'article 31 de la loi du 3.9.1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole tel qu'il a été modifié par l'article 3-I-3° de la loi unique du 13 mai 1964.	p ^r mém.	—	—	—	—
18.8.42.03	14.4	Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions agricoles en vertu de la loi unique du 13 mai 1964. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	185.000.000	1.85000.000	174.006.736	174.006.736	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
18.8.63.00	14.4	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles)	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
18.8.10.50	14.4	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de l'agriculture et de la viticulture	186.353.000	186.414.000	175.404.116	175.404.116	—
			435.448.000	561.756.000	546.872.995	546.872.881	114
19 — MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE							
Section 19.0 — Economie nationale							
19.0.11.00	22.0	Jetons de présence, indemnités et autres frais.	300.000	300.000	214.500	214.500	—
19.0.12.00	22.0	Jetons de présence, indemnités et autres frais	45.000	45.000	31.540	31.540	—
19.0.12.01	22.0	Frais de roulement et d'entretien des voitures de service et dépenses diverses de matériel .	130.000	130.000	65.722	65.722	—
19.0.12.02	22.0	Dépenses générales de fonctionnement des services, des commissions afférentes, frais d'études et de travaux d'ordre économique..	300.000	300.000	205.303	205.303	—
19.0.12.03	22.0 22.5	Propagande, sous toutes ses formes, en faveur de l'expansion économique et touristique: participation à des foires et expositions et organisations de pareilles manifestations; acquisition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de propagande (dépliants, brochures de renseignements, films, photos, appareils et matériel pour leur confection); participation à des congrès. (Sans distinction d'exercice)	6.600.000	6.600.000	6.590.247	6.590.247	—
19.0.12.04	22.0	Conseil consultatif économique et social Benelux. — Jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de réunion, frais de secrétariat.	20.000	20.000	8.750	8.750	—
19.0.12.05	22.1	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie industrielle et de l'expansion de celle-ci: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. — Contributions financières forfaitaires et frais du comité de développement économique	500.000	500.000	289.426	289.426	—
19.0.12.06	22.1	Service de la propriété industrielle. — Frais de copies et autres	200.000	200.000	188.323	188.323	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
19.0.12.07	22.0	Surveillance des prix: frais de détachement, de route et de séjour	182.000	182.000	63.712	63.712	—
19.0.31.00	22.1	Application de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion, et de la loi du 5 août 1967 portant renouvellement et modification de cette loi: bonification d'intérêts suivant l'article 3 des lois. (Crédit non limitatif)	2.500.000	2.500.000	2.194.607	2.194.607	—
19.0.31.01	22.1	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension; subventions d'intérêts en faveur d'entreprises nouvellement établies et de certains crédits d'équipement	1.250.000	T 550.000	513.799	513.799	—
19.0.32.00	22.1	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension: subventions, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif)	15.000.000	15.000.000	11.105.947	11.105.947	—
19.0.32.01	22.1	Contribution financière forfaitaire aux dépenses de fonctionnement et aux travaux de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité; subsides et frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie, ainsi que dans l'intérêt de recherches industrielles	1.750.000	T 2.450.000	2.450.000	2.450.000	—
19.0.32.02	22.1	Subsides destinés à favoriser la vente des produits industriels luxembourgeois dans les pays étrangers. (Sans distinction d'exercice)	2.750.000	2.750.000	2.722.267	2.722.267	—
19.0.32.03	{ 11.5 (22.2)	Subventions dans l'intérêt du stockage de biens de première nécessité destinés au ravitaillement de la population en période d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	—	—	—
19.0.33.00	16.0	Subventions pour les combustibles minéraux solides à usage domestique. (Crédit non limitatif)	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
19.0.33.01	22.0	Subsides pour promouvoir les études et les recherches sur les problèmes de la distribution et pour faciliter l'information et l'orientation du consommateur	1.200.000	1.200.000	1.200.000	1.200.000	—
19.0.34.00	22.0	Cotisations et contributions aux organisations et institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	730.000	730.000	517.818	517.818	—
19.0.34.01	22.0	Participation du Grand-Duché aux frais d'établissement du bureau Benelux des marques de produits à La Haye. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	564.409	564.409	—
19.0.34.02	22.1	Contribution du Grand-Duché au système de compensations financières multilatérales des communautés européennes qui a été institué par la décision n° 1-67 du 21 février 1967 de la haute autorité de la C.E.C.A., renouvelée et modifiée par la décision n° 70/1/C.E.C.A. du 19 décembre 1969 de la commission des communautés européennes, et qui concerne les charbons à cokes destinés à la sidérurgie des pays membres des communautés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.000.000	48.000.000	47.354.019	47.354.019	—
19.0.51.00	22.1	Application de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion, et de la loi du 5 août 1967 portant modification de cette loi: garantie de l'Etat et subventions en capital suivant les articles 4 et 5 des lois: dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000.000	150.000.000	146.765.969	146.765.969	—
19.0.51.01	22.1	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.000.000	34.000.000	31.983.258	31.983.258	—
19.0.63.00	22.1	Application de la loi du 5 août 1967 portant renouvellement de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion: acqui-					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
19.0.63.01	22.1	sition et aménagement de terrains et de bâtiments suivant l'article 7 de la loi: dépenses, frais connexes et participations à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	—	—	—
		Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services: dépenses et frais connexes, participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..	6.000.000	6.000.000	5.392.279	5.392.279	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
19.0.10.50	{ 22.0 22.1	Restants	—	—	—	—	—
			277.467.000	277.467.000	264.421.895	214.421.895	—
		Section 19.1 — Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)					
19.1.11.00	01.0	Traitements des fonctionnaires	8.943.000	8.943.000	8.430.573	8.430.573	—
19.1.11.01	01.0	Indemnités des employés	5.101.000	5.441.000 ^D	5.427.978	5.427.978	—
19.1.11.02	01.0	Salaires du conciergie et du personnel chargé du nettoyage	420.000	420.000	398.154	398.154	—
19.1.11.03	01.0	Indemnités diverses du personnel	23.000	23.000	15.400	15.400	—
19.1.11.04	01.0	Création d'un fichier central de la population: jetons de présence	p ^r mém.	—	—	—	—
19.1.11.05	01.0	Recensement général de la population du 31 décembre 1970: indemnités du personnel auxiliaire et heures supplémentaires du personnel	2.200.000	2.200.000	1.765.929	1.765.929	—
19.1.11.06	01.0	Enquêtes pour le compte de l'office statistique des communautés européennes: indemnités du personnel auxiliaire	2.460.000	2.460.000	2.400.572	2.400.572	—
19.1.11.07	01.0	Statistiques des arrivées et des nuitées dans les établissements d'hébergement: indemnités du personnel auxiliaire	277.000	277.000	193.786	193.786	—
19.1.12.00	01.0	Indemnités diverses de tiers	27.000	27.000	22.608	22.608	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
19.1.12.01	01.0	Frais de route et de séjour	70.000	70.000	35.267	35.267	—
19.1.12.02	01.0	Frais de location et d'entretien des machines de bureau; acquisition d'articles et de matériel de bureau; frais d'impression; bibliothèque, journaux et périodiques; divers	2.650.000	2.650.000	2.637.427	2.637.427	—
19.1.12.03	01.0	Travaux périodiques et travaux extraordinaires	930.000	930.000	591.971	591.971	—
19.1.12.04	01.0	Création d'un fichier central de la population; frais des travaux préparatoires; frais d'études; frais de location et d'exploitation de machines de bureau; dépenses diverses	pr mém.	—	—	—	—
19.1.12.05	01.0	Recensement général de la population du 31 décembre 1970: indemnités des agents recenseurs, indemnité pour l'exploitation mécanographique, publication des premiers résultats, divers	3.865.000	T 3.565.000	2.952.656	2.952.656	—
19.1.12.06	01.0	Enquêtes pour le compte de l'office statistique des communautés européennes: imprimés, indemnités aux entreprises, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses	750.000	T 1.050.000	1.041.186	1.041.186	—
19.1.34.00	01.0	Subventions et cotisations à des institutions internationales dans le domaine de la statistique, des études et des prévisions économiques.	25.000	25.000	17.750	17.750	—
19.1.74.00	01.0	Acquisition de machines de bureau	85.000	85.000	84.304	84.304	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
19.1.10.50	01.0	Restants	—	—	—	—	—
			27.826.000	28.166.000	26.015.561	26.015.561	—
		Total des dépenses du ministère de l'économie nationale	305.293.000	305.633.000	290.437.456	290.437.456	—
		20 — MINISTERE DES CLASSES MOYENNES					
		Section 20.0 — Classes moyennes					
20.0.11.00	22.2	Frais résultant de la surveillance du commerce par colportage et de la délivrance des permis de colportage (indemnités aux agents de la gendarmerie)	40.000	40.000	40.000	40.000	—
20.0.12.00	22.0	Abonnement à des périodiques, bibliothèques et dépenses diverses	5.000	5.000	2.018	2.018	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
20.0.12.01	{ 22.0 22.2 22.3	Jetons de présence, indemnités et autres frais .	530.000	530.000	496.676	496.676	—
20.0.31.00	{ 22.2 22.3	Subventions sous forme de bonifications d'intérêts pour les emprunts contractés en vue de l'amélioration des installations et de l'équipement des entreprises artisanales et commerciales	5.000.000	5.000.000	2.911.078	2.911.078	—
20.0.32.00	{ 22.2 22.3	Exécution de la loi cadre: assistance technique (expertises et études), dotations aux mutualités, primes d'épargne, primes d'apprentissage	8.250.000	9.250.000	8.231.500	8.231.500	—
20.0.32.01	22.3	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur et dans les pays étrangers, b) la participation à des foires et expositions et l'organisation de pareilles manifestations, c) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international et d) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger notamment dans le cadre des communautés européennes	350.000	350.000	205.300	205.300	—
20.0.32.02	{ 13.3 22.2 22.3	Subsides en faveur de la promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes; subsides pour études professionnelles	40.000	40.000	5.000	5.000	—
20.0.32.03	22.3	Subventions dans l'intérêt d'actions collectives réalisées par la menuiserie dans le but d'une rationalisation de la fabrication et de la vente des produits de l'ébénisterie	8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	—
20.0.32.04	{ 22.2 22.3	Subventions destinées aux mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat en vue de la liquidation des cas de rigueur en application de l'article 14 de la loi portant réglementation du contrat de louage de services des ouvriers. (Crédit non limitatif) ...	200.000	200.000	—	—	—
20.0.34.00	22.0	Contribution destinée à l'institut international des classes moyennes	25.000	25.000	25.000	25.000	—
20.0.45.00	{ 13.3 22.2 22.3	Subsides en faveur de la promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes	9.600.000	9.600.000	9.600.000	9.600.000	—
20.0.51.00	{ 22.2 22.3	Exécution de la loi cadre: subventions en capital. (Crédit non limitatif)	4.000.000	4.000.000	3.977.700	3.977.700	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
20.0.10.50	{ 22.2 22.3	Restants	—	—	—	—	—
			36.040.000	36.040.000	33.494.272	33.494.272	—
		Section 20.1 — Assurance-maladie des professions indépendantes					
		— Organisme d'intérêt public —					
20.1.42.00	14.6	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	1.286.000	D 1.286.485	1.286.485	1.286.485	—
20.1.42.01	14.6	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	608.000	608.000	608.000	608.000	—
20.1.42.02	14.6	Remboursement du coût des prestations versées pendant les périodes de service militaire (article 16 de la loi du 29 juillet 1957)...	p ^r mém.	—	—	—	—
20.1.62.00	14.6	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles)	63.000	63.000	54.342	54.342	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
20.1.42.51	14.6	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	35.000	35.000	34.401	34.401	—
			1.992.000	1.992.485	1.983.228	1.983.228	—
		Section 20.2 Caisse de pension des artisans					
		— Organisme d'intérêt public —					
20.2.42.00	14.5	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	1.306.000	D 1.887.320	1.887.320	1.887.320	—
20.2.42.01	14.5	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	597.000	597.000	588.607	588.607	—
20.2.42.02	14.5	Part de l'Etat en vertu de l'article 31 de la loi du 21 mai 1951 tel qu'il a été modifié par l'article 3-1-3° de la loi unique du 13 mai 1964.....	p ^r mém.	—	—	—	—
20.2.42.03	14.5	Part fixe à charge de l'Etat et des communes dans les pensions en vertu de la loi unique du 13 mai 1964. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.850.000	D 60.290.113	60.290.113	60.290.113	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
20.2.62.00	14.5	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles)	104.000	104.000	102.284	102.284	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
20.2.10.50	14.5	Restants	—	—	—	—	—
			60.857.000	62.878.433	62.868.324	62.868.324	—
		Section 20.3 — Caisse de pension des commerçants et industriels					
		— Organisme d'intérêt public					
20.3.42.00	14.7	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	1.286.000	D 1.860.493	1.860.493	1.860.493	—
20.3.42.01	14.7	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	505.000	505.000	505.000	505.000	—
20.3.42.02	14.7	Part de l'Etat en vertu de l'article 31 de la loi du 22 janvier 1960 tel qu'il a été modifié par l'article 3-i-3° de la loi unique du 13 mai 1964 ..	p ^r mém.	—	—	—	—
20.3.42.03	14.7	Part fixe de l'Etat et des communes dans les pensions en vertu de la loi unique du 13 mai 1964.(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.900.000	D 50.077.187	50.077.187	50.077.187	—
20.3.62.00	14.7	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (acquisitions nouvelles)	63.000	63.000	56.488	56.488	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
20.3.42.51	14.7	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	35.000	35.000	34.558	34.558	—
			44.789.000	52.540.680	52.533.726	52.533.726	—
		Total des dépenses du ministère des classes moyennes	143.678.000	153.451.598	150.879.550	150.879.550	—
		21 — MINISTERE DU TOURISME					
		Section 21.0 — Tourisme					
21.0.12.00	22.5	Jetons de présence, frais de route et de séjour et autres frais relatifs aux diverses commissions du tourisme (conseil national du tourisme, statut hôtelier, camping, agences de voyages et autres)	10.000	10.000	8.828	8.828	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LEBUC Liqui- dations non payées
21.0.12.01	22.5	Crédit mis à la disposition de l'office luxembourgeois de tourisme (frais de fonctionnement et de propagande)	5.397.000	5.397.000	5.397.000	5.397.000	—
21.0.12.02	22.5	Voitures de service et frais y relatifs	80.000	80.000	74.011	74.011	—
21.0.12.03	22.5	Aménagement et signalisation des sentiers touristiques. — Confection et impression des plans des sentiers (matériel pour la confection des plans de base; planches topographiques).	1.000.000	1.000.000	999.985	999.985	—
21.0.12.04	22.5	Dépenses diverses, abonnements à des périodiques	10.000	10.000	5.924	5.924	—
21.0.31.00	22.5	Subventions ayant pour objet d'encourager l'amélioration de l'équipement hôtelier, destinées à des établissements pour réduire le coût de certains crédits d'investissements utilisés aux fins d'une modernisation rationnelle et productive des installations, outillages et autres moyens professionnels de travail	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	—
21.0.31.01	22.5	Subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les communes, les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif, les organismes luxembourgeois et les particuliers exerçant une activité notable au profit du tourisme national dans l'intérêt de l'amélioration de l'infrastructure touristique	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
21.0.33.00	22.5	Subsides en faveur des syndicats d'initiative, d'autres associations sans but lucratif et en général des différents organismes luxembourgeois exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	6.000.000	T 5.500.000	5.500.000	5.500.000	—
21.0.34.00	22.5	Parts contributives du ministère du tourisme aux organisations et institutions internationales	160.000	160.000	159.431	159.431	—
21.0.34.01	22.5	Agents et agences à l'étranger rendant des services à notre expansion touristique (frais et indemnités). (Sans distinction d'exercice) ...	5.000.000	T 5.100.000	5.085.533	5.085.533	—
21.0.51.00	22.5	Subventions en faveur des particuliers dans l'intérêt de l'amélioration de l'infrastructure touristique et de l'aménagement de gîtes ruraux	200.000	200.000	200.000	200.000	—
21.0.63.00	22.5	Subsides en faveur des communes à titre de participation de l'Etat dans les frais d'aménagement des terrains de camping, piscines, golfs miniature, terrains de tennis, parcs et autres					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
21.0.63.01	22.5	installations utiles à servir le développement du tourisme. Installation d'illuminations touristiques	2.500.000	T 2.900.000	2.900.000	2.900.000	—
21.0.71.00	22.5	Participation de l'Etat dans les frais pour la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse à Luxembourg	500.000	500.000	500.000	500.000	—
21.0.81.00	22.5	Acquisition d'immeubles (terrains) garantissant la continuité des sentiers et la sauvegarde de leurs points de vue	pr mém.	—	—	—	—
21.0.81.00	22.5	Octroi de prêts remboursables dans l'intérêt de l'amélioration de l'infrastructure touristique	pr mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
21.0.10.50	22.5	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère du du tourisme	24.857.000	24.857.000	24.830.712	24.830.712	—
			24.857.000	24.857.000	24.830.712	24.830.712	—
		22 — MINISTÈRE DES TRANSPORTS					
		Section 22.0 — Ministère des transports					
22.0.11.00	20.4	Traitements des commissaires du gouvernement près la S.N.C.F.L.	1.200.000	D 1.307.222	1.307.222	1.307.222	—
22.0.11.01	20.4	Indemnités pour services extraordinaires	100.000	T 105.799	105.799	105.799	—
22.0.12.00	20.4	Frais de bureau et frais d'études. — Frais de route et de séjour	20.000	20.000	12.892	12.892	—
22.0.12.01	20.0	Conseil supérieur des transports. — Frais d'études et jetons de présence	60.000	60.000	46.100	46.100	—
22.0.12.02	(20.1 20.2 20.4)	Infrastructure des moyens de transport. — Enquête sur les coûts des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. Frais d'études par un bureau spécialisé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	910.000	910.000	824.835	824.835	—
22.0.12.03	20.4	Frais de publication, frais d'études, subsides, conférences, honoraires, documentation et frais de propagande dans l'intérêt d'une politique visant la reprise de la clientèle des voyageurs au profit des moyens de transports publics .	100.000	T 94.201	—	—	—
22.0.34.00	20.4	Cotisations à des organismes internationaux.	45.000	45.000	43.854	43.854	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
22.0.10.50	20.0 20.1 20.2 20.4	Restants	—	—	—	—	—
			2.435.000	2.542.222	2.340.702	2.340.702	—
		Section 22.1 — Chemins de fer. — Subventions à la S.N. des C.F.L.					
22.1.32.00	20.4	Indemnité compensatoire à la S.N. des C.F.L. en vue de normaliser les comptes, conformément au règlement C.E.E. N° 1192/69. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	718.228.000	718.228.000	718.228.000	718.228.000	—
22.1.32.01	20.4	Indemnité compensatoire à la S.N. des C.F.L. en vue de lui permettre de faire face aux obligations inhérentes à la notion de service public conformément au règlement C.E.E. N° 1191/69. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	261.152.000	261.152.000	261.152.000	261.152.000	—
22.1.32.02	20.4	Aide à la S.N. des C.F.L. pour lui permettre de faire face aux obligations autres que celles tombant sous le règlement C.E.E. N° 1191/69 relatif aux obligations de service public et sous le règlement C.E.E. N° 1192/69 relatif à la normalisation des comptes. (Crédit non limitatif)	16.620.000	D 30.549.333	30.549.333	30.549.333	—
22.1.32.03	20.4	Subventions à la S.N. des C.F.L. en rapport avec les mesures prises en matière de traitements et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.150.000	D 15.621.109	15.621.109	15.621.109	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
22.1.10.50	20.4	Restants	—	—	—	—	—
			1008150000	1025550442	1025550442	1025550442	—
		Section 22.2 Circulation et transports sur route					
22.2.11.00	20.2	Permis de conduire: indemnités des employés	1.550.000	D 1.661.612	1.661.612	1.661.612	—
22.2.11.01	20.2	Contrôle des mesures d'exécution prises en vertu de la loi sur les transports routiers. — Indemnités des employés	541.000	D 591.746	591.746	591.746	—
22.2.11.02	20.2	Contrôle des mesures d'exécution prises en vertu de la loi sur les transports routiers. — Salaires des ouvriers	229.000	D 245.161	245.161	245.161	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
22.2.11.03	20.2	Commission chargée de la réception des examens pour l'obtention d'un certificat de compétence professionnelle	30.000	30.000	—	—	—
22.2.11.04	20.2	Permis de conduire: indemnités revenant aux membres et secrétaires des commissions d'examen et indemnités revenant aux examinateurs auxiliaires	120.000	120.000	84.260	84.260	—
22.2.11.05	20.2	Commission de circulation et commission médicale. — Frais d'études, jetons de présence, frais d'expertise et de rapport	285.000	T 296.200	296.200	296.200	—
22.2.11.06	20.2	Stations de contrôle technique pour véhicules automoteurs et remorques. — Indemnité revenant au collège des commissaires chargés du contrôle administratif, technique et financier	18.000	18.000	18.000	18.000	—
22.2.12.00	20.2	Service de contrôle des transports routiers. — Acquisition, exploitation et réparation de matériel (pièces de rechange, outils, pneus, essence, huile, graisse, assurances).....	55.000	55.000	51.530	51.530	—
22.2.12.01	20.2	Frais de route et de séjour	430.000	T 406.800	347.457	347.457	—
22.2.12.02	20.2	Aménagement et entretien des locaux destinés à servir à la réception des examens pratiques des candidats conducteurs de véhicules automoteurs. - Frais de bureau, d'inspection, de location, d'entretien, de chauffage, de nettoyage, d'éclairage, d'assurance, de téléphone, de fournitures et de confection de plaques d'immatriculation. Indemnités pour usure de vêtements	120.000	T 94.602	52.425	52.425	—
22.2.12.03	20.2	Propagande, publications, clichés, articles préventifs contre les accidents de la circulation routière, conférences, honoraires, frais d'études et travaux d'écritures et de contrôle	150.000	150.000	135.288	135.288	—
22.2.12.04	20.2	Stations de contrôle technique pour véhicules automoteurs et remorques. — Bureaux et locaux du service d'immatriculation du ministère des transports: éclairage, nettoyage, chauffage, enlèvement des ordures, entretien, loyer, eau et gaz	200.000	T 225.398	225.398	225.398	—
22.2.32.00	20.2	Services publics d'autobus concessionnés ou autorisés par l'Etat y compris les transports autorisés pour ouvriers. Subventions. (Crédit non limitatif)	50.000.000	D 53.000.000	52.553.467	52.553.467	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
22.3.12.04	20.1	Canalisation de la Moselle. — Indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour	30.000	T 60.000	57.171	57.171	—
22.3.12.05	20.1	Indemnités et primes d'assurance responsabilité civile de l'Etat en cas d'accidents intervenant sur la voie navigable. (Sans distinction d'exercice)	235.000	T 163.000	116.571	116.571	—
22.3.31.00	20.1	Participation de l'Etat au paiement des intérêts d'emprunts contractés par les bateliers luxembourgeois dans l'intérêt de l'amélioration de leur équipement	675.000	675.000	619.549	619.549	—
22.3.34.00	20.1	Participation aux frais de fonctionnement de la commission internationale de la Moselle. (Credit non limitatif)	400.000	D 453.000	452.766	452.766	—
22.3.74.00	20.1	Acquisition de mobilier	50.000	50.000	—	—	—
22.3.10.50	20.1	<i>Restants d'exercices antérieurs</i> Restants	—	—	—	—	—
			6.542.000	7.145.000	6.292.870	6.292.870	—
		Section 22.4 Aviation		D			
22.4.11.00	20.3	Traitements des fonctionnaires	18.944.000	20.837.864	20.837.864	20.837.864	—
22.4.11.01	20.3	Indemnités des employés	356.000	D 422.394	422.394	442.394	—
22.4.11.02	20.3	Salaires des artisans et ouvriers	4.064.000	4.064.000	3.349.475	3.349.475	—
22.4.11.03	20.3	Salaires du personnel chargé du nettoyage	1.286.000	1.286.000	1.210.118	1.210.118	—
22.4.11.04	20.3	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires. — Masse d'habillement, indemnités pour usure de vêtements. Indemnités du prêtre assurant le service du culte à l'aéroport. — Indemnité revenant aux membres luxembourgeois de la mission de contrôle de l'Eurocontrol	240.000	240.000	232.316	232.316	—
22.4.12.00	20.3	Frais de route et de séjour et indemnités de déménagement. Allocations de vol à l'occasion des contrôles périodiques en vol des installations radioélectriques de l'aéroport	200.000	200.000	167.965	167.965	—
22.4.12.01	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Frais de gestion et d'administration. — Dépenses pour matériel, téléphone, éclairage, chauffage, assurances, loyers, examens médicaux, cours de formation et de perfectionnement, indemnités, honoraires, divers et imprévus	5.700.000	5.700.000	5.699.833	5.699.833	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dation non payées
22.4.12.02	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Entretien des bâtiments.	200.000	T 85.000	74.511	74.511	—
22.4.12.03	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Entretien des équipements électriques et électroniques. (Crédit non limitatif)	900.000	D 930.701	930.701	930.701	—
22.4.12.04	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Service-incendie, garage et ateliers. — Entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, pneus, essence, outils, assurances).— Divers et imprévus	700.000	T 915.000	829.548	829.548	—
22.4.12.05	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Acquisition de produits anti-feu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.000	400.000	141.357	141.357	—
22.4.12.06	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Acquisition de produits anti-neige. (Crédit non limitatif) ..	450.000	450.000	220.833	220.833	—
22.4.12.07	20.3	Navigation aérienne. — Etudes, bibliothèque, abonnements, propagande, frais d'expertise, examens, assurance des examinateurs, divers et imprévus	150.000	150.000	110.130	110.130	—
22.4.14.00	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Entretien des pistes et des voies de circulation.....	300.000	T 200.000	197.624	197.624	—
22.4.32.00	20.3	Subsides pour couvrir le déficit d'exploitation du réseau normal de Luxair. (Crédit non limitatif)	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
22.4.32.01	20.3	Subside extraordinaire pour couvrir le déficit d'exploitation du réseau à intérêt européen de Luxair. (Crédit non limitatif)	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
22.4.32.02	20.3	Subside extraordinaire pour permettre à Luxair la création et l'établissement de lignes nouvelles. (Crédit non limitatif)	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	—
22.4.33.00	20.3	Subsides à l'aviation sportive et prix accordés aux vainqueurs des championnats nationaux de l'aviation sportive	200.000	200.000	199.046	199.046	—
22.4.34.00	20.3	Parts contributives du Grand-Duché de Luxembourg aux frais de fonctionnement d'organismes nationaux et internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	535.000	D 558.408	558.408	558.408	—
22.4.34.01	20.3	Participation du Grand-Duché dans les frais de fonctionnement d'Eurocontrol. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.300.000	3.300.000	2.859.742	2.859.742	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LEGI- SLATION Liqui- dations non payées
22.4.53.00	20.3	Participation du Grand-Duché de Luxembourg dans les frais d'investissement d'Eurocontrol. (Crédit non limitatif)	2.000.000	2.000.000	1.432.130	1.432.130	—
22.4.73.00	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Aménagements. (Sans distinction d'exercice)	1.450.000	1.450.000	302.339	302.339	—
22.4.74.00	20.3	Acquisition de machines de bureau.....	10.000	10.000	7.205	7.205	—
22.4.74.01	20.3	Acquisition de mobilier	p ^r mém.	—	—	—	—
22.4.74.02	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Installations de sécurité et de contrôle, équipements, matériel. (Sans distinction d'exercice).....	1.200.000	1.200.000	1.182.436	1.182.436	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
22.4.12.51	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Frais de gestion et d'administration. — Dépenses pour matériel, téléphone, éclairage, chauffage, assurances, loyers, examens médicaux, cours de formation et de perfectionnement, indemnités, honoraires, divers et imprévus	1.100.000	1.100.000	1.027.467	1.027.467	—
22.4.12.54	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Service-incendie, garage et ateliers. — Entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, pneus, essence, outils, assurances). — Divers et imprévus	400.000	400.000	399.477	399.477	—
			54.085.000	56.099.367	52.392.919	52.392.919	—
		Section 22.5 — Garage du Gouvernement					
22.5.11.00	01.0	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires et indemnités pour usure de vêtements. Indemnités de première mise pour effets civils uniformes	156.000	156.000	136.000	136.000	—
22.5.12.00	01.0	Frais de route	35.000	35.000	11.590	11.590	—
22.5.12.01	01.0	Garage et ateliers. — Exploitation, entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, pneus, essence, huile, graisse, outils, assurances). — Divers et imprévus	1.100.000	1.100.000	1.099.963	1.099.963	—
22.5.74.00	01.0	Achat de nouvelles voitures automobiles. (Crédit non limitatif)	250.000	D 689.000	687.978	697.978	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
22.5.10.50	01.0	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère des transports	1.541.000	1.980.000	1.935.531	1.935.531	—
			1144064000	1167806550	1160719031	1160719031	—
		23 — MINISTERE DE L'ENERGIE					
		Section 23.0 — Ministère de l'énergie					
23.0.11.00	23.0	Traitement du commissaire du gouvernement à l'énergie	469.000	D 669.000	657.977	657.977	—
23.0.12.00	23.0	Abonnements à des périodiques, bibliothèque et dépenses diverses	5.000	T 2.300	2.212	2.212	—
23.0.12.01	23.0	Frais de route et de séjour	8.000	8.000	7.336	7.336	—
23.0.12.02	23.0	Production et transport d'énergie électrique. — Honoraires et frais d'études, publications, jetons de présence et frais de route et de séjour du conseil supérieur d'électricité	80.000	T 17.100	17.022	17.022	—
23.0.12.03	20.2	Comité de l'éclairage routier. — Frais de fonctionnement, jetons de présence, frais d'études et dépenses diverses	25.000	T 26.800	26.775	26.775	—
23.0.12.04	{(17.3) 23.0}	Conseil national de l'énergie nucléaire. — Fournitures de bureau, matériel et instruments, jetons de présence, frais occasionnés par le centre de documentation de l'énergie nucléaire, honoraire et frais d'études, expertises, frais de route et de séjour, indemnités et frais divers, frais d'exploitation et d'entretien d'une station de surveillance de la radioactivité ambiante.....	100.000	T 81.600	81.596	81.596	—
23.0.12.05	23.0	Production et transport du gaz. Etudes, travaux préparatoires, fournitures de bureau, conseil supérieur du gaz, frais de route et de séjour.	5.000	T 31.000	29.650	29.650	—
23.0.12.06	23.0	Frais d'entretien des installations de transport et de répartition 220 kV et 65 kV appartenant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	—	—	—
23.0.34.00	23.0	Cotisations à des organismes internationaux...	45.000	T 1.295	1.232	1.232	—
23.0.34.01	23.0	Contribution à l'agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.). (Sans distinction d'exercice)	310.000	T 315.505	315.505	315.505	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
23.0.34.02	23.0	Contribution financière aux programmes complémentaires de recherches et d'investissement de la communauté européenne de l'énergie atomique (C.E.E.A.). — Recherches scientifiques et techniques: dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.000.000	D 11.317.438	10.909.923	10.909.923	—
23.0.34.03	23.0	Contributions aux travaux dans le domaine de la technologie des communautés européennes. — Recherches scientifiques et techniques: dépenses et subsides. (Crédit non limitatif) .	100.000	100.000	100.000	100.000	—
23.0.51.00	19.1	Subventions de l'Etat pour le raccordement des maisons isolées. (Sans distinction d'exercice)	50.000	T —	—	—	—
23.0.53.00	23.0	Participation à la réalisation d'un réacteur prototype de la filière des « réacteurs rapides ». Recherches et réalisations scientifiques et techniques: dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	D 6.584.630	6.583.084	6.583.084	—
23.0.63.00	20.2	Installations d'éclairage routier réalisées sur la voirie de l'Etat, non prioritaires, mais d'intérêt local. — Remboursements aux communes des dépenses avancées pour la réalisation des installations d'éclairage routier y compris les dépenses avancées pour les travaux de terrassements, la fourniture et la pose de tuyaux pour câbles électriques, ainsi que toutes fournitures et travaux pour l'aménagement des socles en béton pour candélabres. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	—
23.0.73.00	20.2	Nouvelles installations d'éclairage routier: travaux d'infrastructure et de génie civil réalisés dans l'intérêt de la modernisation des installations d'éclairage routier. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
23.0.74.00	20.2	Nouvelles installations d'éclairage routier. (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	T 4.144.400	4.144.400	4.144.400	—
23.0.74.01	23.0	Acquisition de mobilier	8.000	8.000	7.452	7.452	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
23.0.10.50	23.0	Restants	—	—	—	—	—
			23.255.000	27.357.068	26.864.164	26.884.164	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
Section 23.1 — Service de l'énergie de l'Etat							
23.1.11.00	23.0	Traitements des fonctionnaires	2.640.000	2.640.000	2.091.392	2.091.392	—
23.1.11.01	23.0	Indemnités des employés	615.000	D 665.000	660.298	660.298	—
23.1.11.02	20.2	Salaires des ouvriers (éclairage routier)	1.290.000	1.290.000	539.329	539.329	—
23.1.11.03	23.0	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	160.000	160.000	149.322	149.322	—
23.1.12.00	23.0	Masse d'habillement du personnel ouvrier	20.000	20.000	17.443	17.443	—
23.1.12.01	23.0	Frais de route et de séjour	200.000	T 205.000	203.997	203.997	—
23.1.12.02	23.0	Frais de fonctionnement. — Fournitures de bu- reau, téléphone, bibliothèque, port de lettres, honoraires et frais d'études	120.000	120.000	119.971	119.971	—
23.1.12.03	20.2	Installations d'éclairage routier existantes: tra- vaux d'entretien, matériel d'entretien et de remplacement, matériel de nettoyage, menu outillage, essence, huile, vêtements spéciaux, frais en rapport avec les voitures d'exploita- tion. — Remboursement des frais d'entretien aux administrations communales effectuant l'entretien par leurs propres équipes	4.300.000	4.300.000	4.299.606	4.299.606	—
23.1.12.04	20.2	Frais pour achat de courant consommé par les installations d'éclairage routier. (Crédit non limitatif)	6.500.000	D 8.200.000	8.168.133	8.168.133	—
23.1.34.00	23.0	Cotisations à des organismes internationaux ..	5.000	T —	—	—	—
23.1.74.00	23.0	Acquisition de mobilier	19.000	19.000	16.955	16.955	—
23.1.74.01	20.2	Frais de première installation des équipes d'en- retien des installations d'éclairage routier ..	30.000	30.000	28.202	28.202	—
<i>Restants d'exercices antérieurs</i>							
23.1.10.50	23.0	Restants	—	—	—	—	—
			15.899.000	17.649.000	16.294.648	16.294.648	—
Section 23.2 — Centrales hydro-électriques							
23.2.11.00	23.0	Traitements des fonctionnaires	3.510.000	D 4.289.266	4.289.266	4.289.266	—
23.2.11.01	23.0	Salaires du personnel ouvrier	1.065.000	D 1.067.000	1.066.839	1.066.839	—
23.2.11.02	23.0	Salaires du personnel chargé du nettoyage	140.000	140.000	137.448	137.448	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
23.2.11.03	23.0	Indemnités pour volontaires de stage	10.000	10.000	—	—	—
23.2.12.00	23.0	Masse d'habillement du personnel ouvrier ...	50.000	50.000	48.191	48.191	—
23.2.12.01	23.0	Frais de route et de séjour	50.000	T 83.000	82.251	82.251	—
23.2.12.02	23.0	Frais de fonctionnement et d'entretien, d'achat de matières consommables et de réparation des centrales hydro-électriques, frais en rapport avec les voitures d'exploitation. (Sans distinction d'exercice)	800.000	T 767.000	764.889	764.889	—
23.2.12.03	23.0	Impôt sur le revenu et impôt commercial dus sur l'exploitation des centrales hydro-électriques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800.000	800.000	765.938	765.938	—
23.2.73.00	23.0 (34.1)	Renouvellement des installations des aménagements hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	351.560	351.560	—
23.2.74.00	23.0	Acquisition de mobilier	8.000	8.000	7.941	7.941	—
23.2.95.00	23.0 (34.1)	Alimentation du fonds spécial pour le renouvellement des aménagements hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
23.2.10.50	23.0	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de l'énergie	8.433.000	9.214.266	7.514.323	7.514.323	—
			47.587.000	54.220.334	50.693.135	50.693.135	—
		24 — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS					
		Section 24.0					
		Ponts et chaussées.— Dépenses générales					
4.0.11.00	20.2	Traitements des fonctionnaires	110.446.000	D 112.122.920	112.122.920	112.122.920	—
4.0.11.01	17.3 20.2	Indemnités des employés	2.468.000	D 2.828.417	2.828.417	2.828.417	—
4.0.11.02	20.2	Salaires des ouvriers	114.600.000	D 128.900.000	128.823.884	127.823.884	—
4.0.11.03	20.2	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	1.400.000	D 1.442.580	1.440.651	1.440.651	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
24.0.11.04	20.2	Indemnités du personnel chargé de la surveillance des immeubles de l'administration, des femmes de charge ainsi que de l'entretien du chauffage central	90.000	90.000	81.720	81.720	—
24.0.11.05	20.2	Indemnités et rémunérations extraordinaires;	50.000	50.000	36.000	36.000	—
24.0.11.06	20.2	Indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration des ponts et chaussées pour services extraordinaires (p.ex.: fortes chutes de neige et de verglas, comptage de la circulation). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.400.000	2.400.000	1.241.931	1.241.931	—
24.0.11.07	20.2	Subsides à la masse d'habillement des cantonniers, chauffeurs-mécaniciens et ouvriers. — Indemnités pour bicyclettes et vélomoteurs utilisés dans l'intérêt du service. (Sans distinction d'exercice)	4.500.000	T 4.600.000	4.598.488	4.598.488	—
24.0.11.08	20.2	Frais d'expertise. — Commission des soumissions, rémunérations et honoraires	300.000	300.000	242.380	242.380	—
24.0.11.09	01.0	Commission ayant pour mission la coordination des cahiers spéciaux des charges et l'uniformisation des spécifications techniques des matériaux de construction. — Jetons de présence revenant aux membres et au secrétariat. — Documentation	25.000	25.000	13.500	13.500	—
24.0.12.00	20.2	Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition de matériel de nettoyage	120.000	120.000	117.716	117.716	—
24.0.12.01	20.2	Frais de déplacement et de remplacement de cantonniers, artisans, chauffeurs et ouvriers. — Frais de déménagement	4.000.000	T 4.315.000	4.310.680	4.310.680	—
24.0.12.02	20.2	Recensement de la circulation. — Indemnités pour l'embauchage de recenseurs temporaires; indemnités pour questionnaires. — Frais d'honoraires. — Acquisition d'imprimés et de matériel divers. — Divers et imprévus. (7 ^e crédit). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	997.465	997.465	—
24.0.12.03	20.2	Frais de route et de séjour. Frais de déménagement. — Taxes de participation à des cours et à des congrès de spécialisation	1.550.000	1.550.000	1.510.272	1.510.272	—
24.0.12.04	20.2	Confection de projets de route et achat d'instruments, fournitures de bureau, taxes téléphoniques, impressions pour les services des ponts et chaussées. Réparations. Cotisations.	2.000.000	2.000.000	1.996.306	1.996.306	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
24.0.12.05	20.2	Entretien des installations téléphoniques.....	160.000	160.000	147.067	147.067	—
24.0.12.06	20.2	Loyers	55.000	55.000	43.056	43.056	—
24.0.12.07	20.2	Frais d'adjudication. — Frais d'impression, frais de bureau et frais d'expertise	400.000	T 600.000	591.976	591.976	—
24.0.12.08	20.2	Frais de transport de matériaux pour la voirie de l'Etat par camions de l'administration	5.000.000	T 5.090.000	5.086.696	5.086.696	—
24.0.12.09	20.2	Dépenses des services automobiles administra- tifs pour le transport du personnel (matériel roulant, entretien, réparations, matières de consommation et assurances)	1.400.000	1.400.000	1.229.949	1.229.949	—
24.0.12.10	20.2	Service géologique. (Sans distinction d'exercice)	325.000	T 315.000	310.886	310.886	—
24.0.12.11	20.2	Revision de la carte géologique du Grand-Duché. Etudes, recherches, travaux de laboratoire, frais d'impression d'une nouvelle carte géolo- gique, frais de déplacement et de séjour ainsi que menues dépenses. (Sans distinction d'exercice)	500.000	T 510.000	507.391	507.391	—
24.0.12.12	20.2	Laboratoire d'essai des matériaux. — Entretien et frais de fonctionnement	250.000	250.000	249.119	249.119	—
24.0.12.13	20.2	Service photogrammétrique. — Dépenses de fonctionnement. — Survol, prises de vues et restitutions	800.000	800.000	797.500	797.500	—
24.0.12.14	20.1	Service de navigation. — Dépenses de fonc- tionnement. — Frais d'impression d'une carte fluviale de la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	98.283	98.283	—
24.0.12.15	17.3	Frais d'exploitation et entretien de diverses stations d'épuration et des canalisations. — Acquisition de matériel et frais divers.....	2.500.000	T 2.410.000	2.404.378	2.404.378	—
24.0.12.16	17.3	Surveillance générale des conduites d'eau. — Crédits réservés à l'administration des ponts et chaussées, chargée par la loi de la construc- tion et de la surveillance des conduites d'eau, pour le paiement des frais d'études de l'hydro- logie du sol, pour l'achat d'appareils de con- trôle, de transmission et de mesure, pour les menues dépenses dans l'intérêt de la con- struction, signalisation, transformation et réparation des bâtiments et conduites de dis- tributions d'eau à surveiller par ladite admi- nistration	400.000	400.000	399.972	399.972	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
24.0.12.17	20.0	Honoraires et frais pour essais, études et conférences	50.000	T 43.000	7.657	7.657	—
24.0.12.18	20.2	Dégâts causés à des propriétés privées par des glissements de terrains. — Frais judiciaires et indemnités revenant aux experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	29.196	29.196	—
24.0.12.19	01.0	Commission ayant pour mission la coordination des cahiers spéciaux des charges et l'uniformisation des spécifications techniques des matériaux de construction. — Jetons de présence revenant aux membres et au secrétariat. — Documentation	55.000	55.000	26.441	26.441	—
24.0.14.00	20.2	Dépenses diverses et imprévues. (Sans distinction d'exercice)	100.000	T 107.000	106.997	106.997	—
24.0.14.01	20.2	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.000	10.000	4.444	4.444	—
24.0.32.00	20.2	Subventions à des organismes participant à des réunions et études internationales dans le domaine de la voirie publique	50.000	50.000	—	—	—
24.0.33.00	20.2	Dommages-intérêts, honoraires, frais judiciaires et frais divers dus à la suite d'accidents de circulation où la responsabilité civile de l'Etat est engagée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	D 357.500	357.341	357.341	—
24.0.33.01	20.2	Indemnisation des dégâts causés à des propriétés privées par des glissements de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	—	—	—
24.0.34.00	20.2	Cotisation à l'organisation européenne des laboratoires de recherches routières	10.000	10.000	500	500	—
24.0.43.00	20.2	Mise en état et goudronnage des chemins vicinaux y compris les remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat, de la pose de canalisations et de conduites d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert provenant d'autres articles)	7.000.000	T 6.900.000	6.899.908	6.899.908	—
24.0.63.00	20.2	Redressement, élargissement et mise en état de la voirie de l'Etat y compris les travaux devenus nécessaires à la suite de la suppression des lignes de tramway et de chemins de fer. Subsidés aux syndicats ou aux administrations communales. Remboursement de la part de l'Etat dans les frais d'installation d'abris pour voyageurs. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	T 2.485.000	2.483.838	2.483.838	—

Articles	Code fonct	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
24.0.74.00	20.2	Modernisation des installations téléphoniques.	200.000	200.000	89.156	89.156	—
24.0.74.01	20.2	Acquisition de machines de bureau, d'instruments de géodésie et d'équipement photogrammétrique	515.000	515.000	515.000	515.000	—
24.0.74.02	20.2	Dépenses des services automobiles administratifs pour le transport du personnel. — Equipement et rééquipement en matériel routier et autre; acquisition de voitures utilitaires	10.900.000	10.900.000	10.819.091	10.819.091	—
24.0.74.03	20.2	Laboratoire d'essai des matériaux. — Frais d'équipement	150.000	150.000	149.801	149.801	—
24.0.74.04	17.3	Stations d'épuration. — Acquisition de matériel <i>Restants d'exercices antérieurs</i>	1.300.000	1.300.000	725.753	725.753	—
24.0.10.50	20.2	Restants	—	—	—	—	—
			280.429.000	297.116.417	294.443.726	294.443.726	—
		Section 24.1 Ponts et chaussées. — Travaux propres					
24.1.12.00	01.1	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement de la voirie et des sentiers, des escaliers et des clôtures ainsi que des plantations sur le domaine de la ci-devant forteresse	4.000.000	4.000.000	3.998.007	3.998.007	—
24.1.12.01	01.1	Entretien des promenades et des alentours du centre européen au plateau du Kirchberg, y compris les promenades du Fort Thungen. — Acquisition d'équipement	500.000	500.000	496.781	496.781	—
24.1.12.02	{ 17.3 20.2 22.1	Installations d'alimentation pour la nouvelle industrie de Contern. — Frais de pompage, d'entretien et de surveillance	500.000	T 1.050.000	939.700	939.700	—
24.1.12.03	20.2	Travaux à exécuter dans l'intérêt de l'étude hydro-géologique du sous-sol du pays. Forages de reconnaissance. Etudes géophysiques. Essais de pompage. Achat d'instruments et de matériaux. Frais d'honoraires, divers et imprévus (4 ^e tranche). (Sans distinction d'exercice).....	600.000	600.000	598.461	598.461	—
24.1.14.00	{ (12.1) 20.2	Entretien, réparation et mise en état de la voirie de l'Etat y compris la voirie à l'intérieur des camps militaires. — Acquisition de petit équipement. — Plantations. Signalisations et balisage. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) ...	36.000.000	36.000.000	35.932.669	35.932.669	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	liquidations non payées
24.1.14.01	00.0 17.2	Entretien de la voirie à l'intérieur du domaine des châteaux de Betzdorf et de Colmar-Berg y compris acquisition de matériel d'entretien et de pièces de rechange. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	300.000	300.000	245.145	245.145	—
24.1.14.02	20.2	Service d'hiver. — Déblaiement des neiges et saupoudrage. — Dépôt de matériel de saupoudrage le long de la voirie. — Réparation des dégâts causés par le dégel à la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000.000	D 20.000.000	19.999.372	19.999.372	—
24.1.14.03	20.2	Travaux extraordinaires de réfection de la voirie de l'Etat à la suite de la construction de canalisations et de conduites d'eau dans les agglomérations. (Sans distinction d'exercice)	4.200.000	4.200.000	4.194.496	4.194.496	—
24.1.14.04	20.2	Entretien et réparation des revêtements superficiels, goudronnage, fournitures et mise en œuvre de revêtements hydrosarbonés. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	33.000.000	33.000.000	32.999.619	32.999.619	—
24.1.14.05	20.2	Réparation et mise en état d'ouvrages d'art. (Sans distinction d'exercice)	10.000.000	T 9.450.000	9.234.446	9.234.446	—
24.1.14.06	20.1	Entretien et aménagement des cours d'eau navigables et flottables et de leurs dépendances; réparation des dégâts causés par les hautes eaux aux cours d'eau, à la voirie de l'Etat et à ses dépendances; installation de postes d'observation et service de la prévision des crues; mise en état des chemins de halage	1.000.000	1.000.000	999.083	999.083	—
24.1.14.07	20.1	Entretien de la Moselle canalisée, berges, chenal et ouvrages d'art, y compris l'entretien des maisons d'éclusiers et matériel d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.700.000	3.700.000	3.698.817	3.698.817	—
24.1.14.08	20.1	Entretien du domaine du port de Mertert. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700.000	700.000	349.820	349.820	—
24.1.14.09	23.0	Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre. — Frais de parachèvement et d'entretien	1.000.000	1.000.000	969.150	969.150	—
24.1.14.10	23.0	Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre près de Rosport. — Frais de parachèvement et d'entretien	1.000.000	1.000.000	822.758	822.758	—
24.1.63.00	20.2	Eclairage moderne de la voirie de l'Etat. — Remboursement aux communes des dépenses					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIQUE Crédits non payés
24.1.71.00	20.2	avancées pour les travaux de terrassement, la fourniture et la pose de tuyaux pour câbles électriques, toutes fournitures et travaux pour l'aménagement des supports en béton des luminaires. (Sans distinction d'exercice).	1.500.000	1.500.000	1.435.936	1.435.936	—
24.1.71.01	01.1	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général de la voirie de l'Etat dans les rues et traversées de localités. Travaux accessoires. Création de zones de visibilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	10.000.000	9.983.578	9.983.578	—
24.1.72.00	20.2	Domaine de la ci-devant forteresse: acquisition de terrains	p ^r mém.	—	—	—	—
24.1.73.00	20.2	Construction et aménagement de bâtiments et hangars servant au remisage du matériel de l'administration des ponts et chaussées et d'habitations aux gardes-matériel	1.000.000	1.000.000	995.363	995.363	—
24.1.73.01	20.2	Réparations de dégâts causés par les glissements de terrain à la voirie y compris l'acquisition des emprises nécessaires. — Consolidation, rectification, adaptation et nettoyage des talus. — Installation de barrière et de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.200.000	4.200.000	3.933.855	3.933.855	—
24.1.73.02	20.2	Travaux d'élargissement et d'aménagement, mise en état de la voirie de l'Etat ainsi que les travaux devenus nécessaires à la suite de la suppression des lignes de tramway et de chemins de fer; aménagement de parkings et de places de repos; emprises; dépenses accessoires, divers et imprévus. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	49.200.000	49.200.000	49.148.887	49.148.887	—
24.1.73.03	20.2	Construction de trottoirs le long de la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la ville de Luxembourg et dans les autres agglomérations. (Sans distinction d'exercice)	2.500.000	2.500.000	2.499.909	2.499.909	—
	20.2	Eclairage moderne de la voirie de l'Etat. — Dépenses concernant les terrassements, la fourniture et la pose de tuyaux pour câbles électriques, toutes fournitures et travaux pour l'aménagement des supports en béton des luminaires. (Sans distinction d'exercice)..	3.000.000	3.000.000	2.856.470	2.856.470	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
24.1.73.04	20.2	Construction et reconstruction d'ouvrages d'art. (Sans distinction d'exercice)	14.300.000	14.300.000	14.298.286	14.298.286	—
24.1.74.00	20.1	Entretien de la Moselle canalisée, berges, chenal et ouvrages d'art. — Acquisition de matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	999.177	999.177	—
24.1.74.01	20.1	Entretien du domaine du port de Mertert. — Acquisition du matériel nécessaire	100.000	100.000	99.977	99.977	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
24.1.12.50	01.1	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement de la voirie et des sentiers, des escaliers et des clôtures ainsi que des plantations sur le domaine de la ci-devant forteresse y compris l'acquisition de terrains	6.300.000	6.300.000	6.142.444	6.142.444	—
			202.600.000	209.600.000	207.872.206	207.872.206	
		Section 24.2 Bâtiments publics. — Dépenses générales					
24.2.11.00	01.2	Traitements et indemnités des fonctionnaires .	20.473.000	20.473.000	19.697.930	19.697.930	—
24.2.11.01	01.2	Indemnités des employés	3.108.000	3.898.788	3.898.788	3.898.788	—
24.2.11.02	01.2	Salaires des ouvriers	7.350.000	7.770.000	7.755.498	7.755.498	—
24.2.11.03	01.2	Indemnités du personnel chargé de la surveillance des immeubles de l'administration, des femmes de charge ainsi que de l'entretien du chauffage central	80.000	D 125.696	125.696	125.696	—
24.2.11.04	01.2	Commission ayant pour mission de donner son avis sur les œuvres d'art à réaliser à titre de décoration artistique aux nouvelles constructions publiques. Jetons de présence revenant aux membres et au secrétaire de la commission	30.000	30.000	18.000	18.000	—
24.2.12.00	01.2	Subside à la masse d'habillement des contremaîtres, magasiniers, premiers artisans, artisans, cantonniers et ouvriers ainsi que des artisans détachés de l'armée	255.000	255.000	228.516	228.516	—
24.2.12.01	01.2	Frais de route et de séjour	550.000	T 520.000	432.349	432.349	—
24.2.12.02	01.2	Frais de bureau, dépenses diverses et imprévues	620.000	T 650.000	649.240	649.240	—
24.2.12.03	01.2	Entretien du mobilier de bureau des diverses administrations et des services publics	200.000	200.000	157.583	157.583	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE LE BUDGET Crédits non payés
24.2.12.04	01.2	Service automobile. — Acquisition de pièces de rechange; réparations, fournitures d'essence et d'huile, assurances. Equipement de l'atelier et des garages	400.000	400.000	392.421	392.421	—
24.2.12.05	Divers codes	Loyers d'immeubles occupés par les services dépendant directement de l'administration gouvernementale ou de ministères ou loués pour compte des institutions européennes ainsi que de services placés sous la surveillance de l'Etat. — Loyers des immeubles où sont installées l'école pour élèves étrangers et la banque européenne d'investissements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.031.000	D 13.100.000	12.967.163	12.967.163	—
24.2.12.06	{ 01.2 12.1 Divers codes	Bâtiments et services publics de l'Etat. — Eau, gaz, électricité. — Taxes de canalisation et poubelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.000.000	D 24.000.000	23.898.673	23.898.673	—
24.2.12.07	{ 01.2 12.1 Divers codes	Frais de chauffage des différentes administrations et des différents services publics, y compris les frais de chauffage des écoles moyennes et professionnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38.000.000	D 56.000.000	55.989.741	55.989.741	—
24.2.12.08	01.2	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; illuminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	375.000	D 1.575.000	1.519.933	1.519.933	—
24.2.12.09	01.2	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.000	10.000	3.000	3.000	—
24.2.12.10	01.2	Etudes et honoraires. — Dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif)	250.000	250.000	123.340	123.340	—
24.2.12.11	01.2	Conférences. — Frais d'organisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	—	—	—
24.2.45.00	01.2	Participation de l'Etat dans les frais résultant pour la chambre des métiers de l'engagement d'experts en matière d'élaboration rationnelle par corps de métier des offres se rapportant aux adjudications publiques de travaux d'envergure	550.000	550.000	550.000	550.000	—
24.2.74.00	01.2	Acquisition de machines de bureau	35.000	35.000	35.000	35.000	—
24.2.74.01	01.2	Acquisition de voitures automobiles	375.000	375.000	371.668	371.668	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
24.2.74.02	01.2	Acquisition de mobilier de bureau pour les diverses administrations et les divers services publics	3.000.000	3.000.000	2.998.006	2.998.006	—
24.2.74.03	01.2	Acquisition de mobilier et équipement spécial pour fêtes publiques et autres manifestations <i>Restants d'exercices antérieurs</i>	750.000	750.000	672.170	672.170	—
24.2.12.60	01.2	Etudes et honoraires	75.000	75.000	74.305	74.305	—
			105.667.000	134.192.484	132.559.020	132.559.020	—
		Section 24.3 — Bâtiments de l'Etat. — Travaux propres					
24.3.12.00	{ 00.0 01.2	Entretien et réparation des bâtiments appartenant à l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ou loués par eux. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	22.000.000	22.000.000	21.991.905	21.991.905	—
24.3.12.01	01.2	Frais d'exploitation du centre européen de Kirchberg et de ses annexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	10.000.000	9.980.827	9.980.827	—
24.3.12.02	01.2	Immeubles loués et à louer par les institutions européennes. — Travaux d'entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	730.587	730.587	—
24.3.12.03	01.2	Remise en état d'immeubles appartenant à l'Etat et désaffectés par le transfert des services des institutions européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
24.3.12.04	01.2	Installations thermiques existantes. — Entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice)	2.750.000	2.750.000	2.746.008	2.746.008	—
24.3.72.00	20.2	Bâtiments de l'administration des ponts et chaussées. — Construction et aménagements de bâtiments. (Sans distinction d'exercice) ..	3.500.000	3.500.000	3.499.432	3.499.432	—
24.3.72.01	Divers codes	Bâtiments et services publics. — Divers travaux de transformation et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	5.500.000	5.500.000	2.167.990	2.167.990	—
24.3.72.02	01.2	Immeubles loués et à louer par les institutions européennes. — Divers travaux de transformation et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	D 13.500.000	13.195.867	13.195.867	—
24.3.72.03	01.2	Remise en état d'immeubles appartenant à l'Etat et désaffectés par le transfert des services des					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		Institutions européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
24.3.72.04	01.2	Installations thermiques existantes. — Reconstruction et modifications. (Sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	4.999.918	4.999.918	—
24.3.72.05	01.2	Installations électriques existantes. — Reconstruction et modifications. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
24.3.72.06	01.2	Modernisation et extension de l'installation téléphonique du bâtiment d'administrations rue Aldringer.....	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	—
24.3.74.00	01.2	Immeubles appartenant à l'Etat et désaffectés par le transfert des services des institutions européennes. — Acquisition de mobilier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
24.3.10.50	01.2	Restants	—	—	—	—	—
			54.950.000	68.250.000	64.312.534	64.312.534	—
		Section 24.4 — Bâtiments de l'Etat. — Travaux pour d'autres départements (compétences communes)					
24.4.12.00	00.0	Palais grand-ducal à Luxembourg. — Travaux de mise en état et de modernisation	1.000.000	1.000.000	965.619	965.619	—
24.4.12.01	00.0	Participation de l'Etat dans les menus frais d'entretien des habitations de la couronne (subvention forfaitaire)	500.000	500.000	500.000	500.000	—
24.4.12.02	{ 13.2 13.3 13.6	Entretien et réparation des bâtiments d'enseignement secondaire, moyen, technique, professionnel et spécial de tout genre y compris l'entretien et la réparation de l'équipement et du mobilier. (Sans distinction d'exercice).....	5.500.000	5.500.000	5.499.550	5.499.550	—
24.4.12.03	16.1	Maison de santé à Ettelbruck et annexes. — Travaux d'entretien. (Sans distinction d'exercice).....	2.000.000	2.000.000	1.998.121	1.998.121	—
24.4.12.04	11.1	Bâtiments affectés au service des justices de paix. — Réparations, entretien, chauffage, nettoyage, éclairage, assurances. Remboursement aux communes. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	999.945	999.945	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Credits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
24.4.13.00	12.2	Transformation et modernisation de divers bâtiments de gendarmerie	1.500.000	1.500.000	1.331.577	1.331.577	—
24.4.13.01	12.2	Construction de bâtiments pour les besoins de la gendarmerie y compris l'équipement mobilier des nouvelles constructions. (Sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	3.405.151	3.405.151	—
24.4.13.02	12.1	Casernes, cités et camps militaires à Luxembourg, Capellen (boulangerie, boucherie), Senningen, Diekirch, Waldhof, champs de tir à Reckenthal et à Hoscheid	1.750.000	1.750.000	1.712.390	1.712.390	—
24.4.71.00	20.6	Acquisition d'un local dans l'intérêt du logement des services postaux de Belair	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	—
24.4.72.00	00.0	Château de Colmar-Berg. — Travaux de mise en état et de modernisation. — Aménagement des alentours et des dépendances. — Révision des enceintes et des murs de clôture. (Sans distinction d'exercice)	2.500.000	2.500.000	1.223.355	1.223.355	—
24.4.72.01	00.1	Hotel de la chambre des députés. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	966.116	966.116	—
24.4.72.02	01.0	Hôtel du gouvernement rue Notre-Dame. — Travaux de transformation et de modernisation y compris le ravalement des façades (1 ^{er} lot)	p. mém.	—	—	—	—
24.4.72.03	01.0	Hôtel du ministère de l'agriculture. — Renouvellement de la toiture. — Modernisation de la cage d'escalier	p ^r mém.	—	—	—	—
24.4.72.04	11.1	Palais de justice à Luxembourg. — Travaux de transformation et de modernisation	1.800.000	1.800.000	455.688	455.688	—
24.4.72.05	{ 13.2 13.3 13.6	Bâtiments d'enseignement secondaire, moyen, technique, professionnel et spécial de tout genre. — Travaux de transformation et de modernisation. (Sans distinction d'exercice).	6.000.000	6.000.000	5.999.725	5.999.725	—
24.4.72.06	01.2	Bâtiment d'administration et des postes à Diekirch. — Divers travaux de mise en état et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) .	200.000	200.000	197.732	197.732	—
24.4.72.07	01.2	Construction d'un bâtiment d'administration à Diekirch, 10, rue de l'Hôpital. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
24.4.72.08	20.6	Construction de bâtiments postaux. (Sans distinction d'exercice)	6.000.000	6.000.000	5.985.623	5.985.623	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
24.4.72.09	16.1	Construction d'un nouveau chauffage central pour l'ensemble de la maison de santé. (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.000.000	5.000.000	4.986.154	4.986.154	—
24.4.72.10	16.1	Centre hospitalier du Rham et annexes. — Travaux de transformation et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	997.131	997.131	—
24.4.72.11	{ 16.1 17.2	Transformation et modernisation de la dépendance du centre hospitalier du Rham à Luxembourg-Pfaffenthal. — Equipement technique. — Aménagement des alentours. (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	1.999.848	1.999.848	—
24.4.72.12	17.2	Sanatorium de Vianden. — Travaux de modernisation et de mise en état extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	p r mém.	—	—	—	—
24.4.72.13	17.2	Maternité Charlotte. — Divers travaux de transformation et de modernisation	3.000.000	3.000.000	1.436.617	1.436.617	—
24.4.72.14	17.2	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Travaux de modernisation, d'agrandissement et d'aménagement. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000	2.960.852	2.960.852	—
24.4.72.15	11.3	Prisons à Luxembourg-Grund. — Modernisation et mise en état	300.000	300.000	226.539	226.539	—
24.4.72.16	13.7	Musées de l'Etat. — Travaux de transformation et de modernisation du bâtiment principal et des bâtiments annexes acquis par l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	1.497.601	1.497.601	—
24.4.72.17	{ 01.2 22.5	Travaux d'aménagement au château de Hollenfels. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	499.993	499.993	—
24.4.72.18	11.3	Centre pénitentiaire agricole à Givenich. — Agrandissement. (Sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	3.692.894	3.692.894	—
24.4.72.19	01.2	Château de Bourglinster. — Travaux de transformation et d'aménagement dans l'intérêt de la conservation et de l'adaptation aux besoins de la nouvelle affectation du château et des dépendances acquis par l'Etat (2 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	1.499.842	1.499.842	—
24.4.72.20	20.6	Aménagement des bureaux postaux à Belair ...	300.000	300.000	206.936	206.936	—
24.4.74.00	16.1	Acquisition et remplacement d'équipement mobilier pour les établissements relevant du département de la solidarité sociale	750.000	750.000	669.379	669.379	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
24.4.74.01	17.2	Acquisition et remplacement d'équipement mobilier spécial pour les établissements relevant du département de la santé publique ..	500.000	500.000	305.334	305.334	—
24.4.74.02	13.7	Acquisition et remplacement d'équipement mobilier spécial pour les établissements relevant du département des affaires culturelles	500.000	500.000	438.890	438.890	—
24.4.74.03	17.2	Sanatorium de Vianden. — Remplacement de machines et d'appareils ménagers. — Acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
24.4.74.04	{ 13.2 13.3 13.6	Acquisition de mobilier pour les établissements d'enseignement secondaire, moyen, technique, professionnel et spécial de tout genre. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	999.681	999.681	—
24.4.74.05	11.1	Bâtiments affectés au service des justices de paix. — Mobilier. — Remboursements aux communes	100.000	100.000	—	—	—
24.4.74.06	{ 11.2 12.2	Acquisition et remplacement de mobilier pour les besoins de la gendarmerie et de la police.	250.000	250.000	246.544	246.544	—
24.4.13.52	12.1	<i>Restants d'exercices antérieurs</i> Casernes, cités et camps militaires à Luxembourg, Capellen (boulangerie, boucherie), Senningen, Diekirch, Waldhof, champs de tir à Reckenthal et à Hoscheid	350.000	350.000	255.000	255.000	—
			64.300.000	64.300.000	56.159.827	56.159.827	—
		Section 24.5 — Assainissement de l'eau et de l'air. — Stations d'épuration et travaux de canalisation					
24.5.11.00	17.3	Indemnités des employés	p ^r mém.	—	—	—	—
24.5.11.01	17.3	Salaires des ouvriers	128.000	128.000	—	—	—
24.5.11.02	17.3	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires	190.000	190.000	121.000	121.000	—
24.5.12.00	17.3	Frais de route et de séjour	5.000	5.000	3.952	3.952	—
24.5.12.01	17.3	Frais de bureau. — Dépenses diverses	130.000	130.000	129.625	129.625	—
24.5.12.02	17.3	Canalisations, collecteurs et stations d'épuration. Dépenses pour éviter les mauvaises odeurs dans divers cours d'eau. Etudes de projets et travaux préparatoires. — Dépenses diverses	400.000	400.000	399.149	399.149	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
24.5.12.03	17.3	Pollution de l'air. — Frais d'études et dépenses diverses	50.000	50.000	33.951	33.951	—
24.5.12.04	17.3	Epuration des eaux. — Frais d'études, honoraires, indemnités et dépenses diverses	4.500.000	4.500.000	4.492.425	4.492.425	—
24.5.63.00	17.3	Canalisations, collecteurs et stations d'épuration. Subventions aux communes. (Sans distinction d'exercice)	16.000.000	16.000.000	16.000.000	16.000.000	—
24.5.74.00	17.3	Acquisition de mobilier	p ^r mém.	—	—	—	—
24.5.74.01	17.3	Acquisition d'appareils pour l'étude de la pollution de l'air	150.000	150.000	149.016	149.016	—
24.5.74.02	17.3	Acquisition d'une voiture automobile pour le contrôle des cours d'eau et des stations d'épuration	p ^r mém.	—	—	—	—
		<i>Restants d'exercices antérieurs</i>					
24.5.10.50	17.3	Restants	—	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère des travaux publics	21.553.000	21.553.000	21.329.118	21.329.118	—
			729.499.000	795.011.901	776.676.431	776.676.431	—
		25 — DIVERS DEPARTEMENTS: FINANCES, AGRICULTURE ET TRAVAUX PUBLICS					
		Section commune 25.0 — Affectation partielle de l'excédent des recettes du budget ordinaire: alimentation de divers fonds spéciaux					
		Ministère des finances					
25.0.95.00	34.1	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27 juillet 1938. (Crédit non limitatif).....	500.000	D 30.500.000	30.500.000	30.500.000	—
		Ministère de l'agriculture					
25.0.95.01	21.3	Exécution de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des bien ruraux. — Alimentation du fonds spécial créé par l'article 42 de la loi prémentionnée. — Financement des opérations de remembrement et des travaux connexes, notamment: améliorations foncières, aménagement du réseau des chemins et des nouvelles parcelles. (Crédit non limitatif)	40.000.000	D 60.000.000	60.000.000	60.000.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LEGISLATION d'ions non payées
Ministère des travaux publics							
25.0.95.02	01.2 34.1 Divers codes	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs par des recettes ordinaires. (Crédit non limitatif)	1.000.000	D 125.000.000	125.000.000	125.000.000	—
25.0.95.03	16.1 17.2 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux par des recettes ordinaires. (Crédit non limitatif)	1.000.000	D 46.000.000	46.000.000	46.000.000	—
25.0.95.04	13.2 13.3 13.4 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires par des recettes ordinaires. (Crédit non limitatif)	1.000.000	D 158.000.000	158.000.000	158.000.000	—
25.0.95.05	20.2	Alimentation du fonds des routes créé par la loi du 16.8.1967 par des recettes ordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	—
			45.500.000	421.500.000	421.500.000	421.500.000	—
		Total des dépenses de la section 25	45.500.000	421.500.000	421.500.000	421.500.000	—
		Total des dépenses du chapitre III	11.940.478.000	13.448.922.656	12.894.705.425	12.894.697.062	8.363

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
Chapitre IV							
DEPENSES EXTRAORDINAIRES							
Travaux et dépenses extraordinaires à payer notamment moyennant les recettes provenant de l'émission d'emprunts							
33 et 34 — MINISTÈRE DES FINANCES							
Section 34.0 — Postes et télécommunications							
34.0.72.00	20.6	Extension des réseaux de télécommunication aériens et souterrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.000.000	D 78.100.000	73.642.834	73.642.834	—
34.0.74.00	20.6	Extension des équipements et appareils de bureaux, voies, circuits et postes de télécommunication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000.000	D 78.400.000	73.662.269	73.662.269	—
34.0.83.00	20.6	Participation du Grand-Duché au consortium international des télécommunications par satellites (INTELSAT). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500.000	3.500.000	—	—	—
			123.500.000	160.000.000	147.305.103	147.305.103	—
Section 34.1 Office des dommages de guerre							
34.1.51.00	24.3	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre mobiliers des entreprises). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	D 50.000	50.000	50.000	—
34.1.51.01	24.2	Crédit destiné à couvrir les dépenses directes de la reconstruction (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre immobiliers des particuliers et des entreprises). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	—	—	—
34.1.52.00	24.3	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre mobiliers des particuliers). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	6.855	6.855	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
34.1.63.00	24.5	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre mobiliers des communes). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	—	—	—
34.1.63.01	24.5	Crédit destiné à couvrir les dépenses directes de la reconstruction (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre immobiliers des communes). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	—	—	—
			50.000	90.000	56.855	56.855	—
		Section 34.2 — Fonds monétaire international. — Association internationale de développement. — Domaine de l'Etat.					
34.2.71.00	01.1	Acquisition d'immeubles à incorporer dans le domaine public. (Crédit non limitatif)	5.000.000	D 25.716.904	25.716.520	25.716.520	—
34.2.83.00	10.2	Fonds monétaire international. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché. (Crédit non limitatif)	10.000.000	D 50.000.000	50.000.000	50.000.000	—
34.2.83.01	10.2	Association internationale de développement. — Reconstitution des ressources: part contributive du Grand-Duché. (Crédit non limitatif)	15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	—
			30.000.000	90.716.904	90.716.520	90.716.520	—
		Section 34.3 — Fonds de crise					
34.3.95.00	34.1	Alimentation du fonds de crise par des recettes provenant de mesures fiscales extraordinaires. (Crédit non limitatif)	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	—
			30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	—
		Total des dépenses du ministère des finances	183.550.000	280.806.904	268.078.478	268.078.478	—
		36 — MINISTERE DE LA FORCE PUBLIQUE					
		Section 36.0 — Armée					
36.0.12.00	12.1	Armée. — Equipement de réserve. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LEGRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG LE MINISTRE DE L'INTERIEUR Liquidations non payées
36.0.13.00	{ 12.0 (12.1)	Participation du Grand-Duché au financement de travaux à intérêt commun exécutés par les pays de l'O.T.A.N. — Programme N.A.D.G.E. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.000.000	19.000.000	15.157.731	15.157.731	—
36.0.71.00	12.1	Acquisition de terrains pour des besoins militaires	p ^r mém.	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de la force publique	19.000.000	19.000.000	15.157.731	15.157.731	—
		37 — MINISTERE DE L'INTERIEUR					
		Section 37.0 — Finances communales					
37.0.63.00	17.3	Participation de l'Etat aux travaux de parachèvement des distributions d'eau du pays. (21 ^e crédit). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	—	—	—
37.0.63.01	17.3	Subsides extraordinaires à allouer aux communes dans l'intérêt de la construction de conduites d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	285.972	285.972	—
37.0.63.02	17.3	Participation de l'Etat aux frais de construction d'une conduite d'adduction d'eau à partir du lac du barrage d'Esch-sur-sûre à verser au syndicat (10 ^e crédit). (Lois des 31.7.1962 et 3.5.1966). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000	—
37.0.63.03	{ 13.1 13.7 13.8 17.3 18.0 32.2	Participation de l'Etat, sous forme de subsides en capital ou en annuités, aux dépenses relatives aux travaux d'urbanisation et d'équipement de la ville d'Esch-sur-Alzette (en ordre principal suppression des passages à niveau) et de la ville de Luxembourg.....	37.750.000	37.750.000	37.750.000	37.750.000	—
37.0.63.04	{ 13.1 13.8 32.2	Subsides extraordinaires aux communes pour travaux neufs ou de grosses réparations dans l'intérêt d'édifices communaux et pour d'autres travaux et dépenses d'utilité communale	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	—
37.0.63.05	13.1	Subsides pour la construction d'écoles régionales groupant les classes complémentaires de plusieurs communes ou sections de communes ou des classes primaires de plusieurs communes.	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
37.0.63.06	13.2 13.3	Construction de collèges d'enseignement moyen et professionnel. — Remboursement aux communes en capital et intérêts des dépenses avancées pour la construction de collèges d'enseignement moyen et professionnel. (Sans distinction d'exercice)	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	—
37.0.63.07	13.6	Construction de bâtiments pour les services et instituts d'éducation différenciée. — Remboursement aux communes en capital et intérêts des dépenses avancées pour la construction de bâtiments pour les services et instituts d'éducation différenciée. (Sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	4.305.616	4.305.616	—
37.0.63.08	17.3	Subsides dans l'intérêt de la construction par un syndicat intercommunal d'une usine pour la destruction des ordures ménagères (1 ^{re} tranche). (Crédit non limitatif)	100.000	D 50.100.000	50.100.000	50.100.000	—
			94.350.000	144.350.000	142.441.588	142.441.588	—
		Section 37.1 — Domaine forestier de l'Etat					
37.1.71.00	21.4	Reconstitution et arrondissement des domaines forestiers de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000.000	D 20.800.000	20.633.594	20.633.594	—
		Total des dépenses du ministère de l'intérieur	6.000.000	20.800.000	20.633.594	20.633.594	—
			100.350.000	165.150.000	163.075.182	163.075.182	—
		38 — MINISTERE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS					
		Section 38.0 — Education physique					
38.0.63.00	18.0	Subsides en annuités aux communes de Luxembourg, Differdange, Diekirch et Pétange dans l'intérêt de la construction et de l'aménagement de quatre piscines communales mises en chantier avant le 1 ^{er} janvier 1968	8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	—
38.0.63.01	18.0	Plan d'équipement sportif national. — Subsides aux communes pour la construction de nouvelles installations sportives. Alimentation du fonds d'équipement sportif national en vertu de l'article 4 de la loi du 11 novembre 1968 autorisant le gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
38.0.71.00	18.0	Acquisition d'un terrain pour les besoins de l'institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof	13.000.000	13.000.000	12.434.938	12.434.938	—
38.0.72.00	18.0	Aménagement d'un stade omnisport à l'institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof. — Travaux préparatoires : frais d'études, d'expertises et de démolition. — Préparation des travaux d'exécution	500.000	500.000	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de l'éducation physique et des sports	51.500.000	51.500.000	50.434.938	50.434.938	—
		43 et 44 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA JEUNESSE ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE					
		Section 43.0					
		Maisons d'enfants et centres d'éducation					
43.0.51.00	16.1	Contribution de l'Etat à la construction, la modernisation et l'équipement de maisons d'enfants et de centres d'éducation	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	—
43.0.63.00	16.1	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction, de la modernisation et de l'équipement de maisons d'enfants et de centres d'éducation	p ^r mém.	—	—	—	—
			1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	—
		Section 44.0 — Maisons de retraite					
44.0.51.00	16.1	Contribution de l'Etat à la construction, la modernisation et l'équipement de maisons de retraite	2.500.000	2.500.000	2.000.000	2.000.000	—
44.0.51.01	16.1	Contribution de l'Etat à la construction d'une maison de retraite pour israélites	p ^r mém.	—	—	—	—
44.0.51.02	16.1	Contribution extraordinaire de l'Etat aux travaux de modernisation et d'améliorations hygiéniques de la fondation Pescatore	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
44.0.63.00	16.1	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction, de la modernisation et de l'équipement de maisons de retraite	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui-dations	Paiements justifiés	Législation non payées
44.0.63.01	16.1	Contribution de l'Etat à la construction d'une nouvelle maison de retraite par les hospices civils de la ville de Luxembourg	p ^r mém.	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de la famille, de la jeunesse et de la solidarité sociale ..	4.500.000	4.500.000	4.000.000	4.000.000	—
			6.000.000	6.000.000	5.500.000	5.500.000	—
		45 — MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE					
		Section 45.0 — Santé publique. — Travaux sanitaires. — Cliniques					
45.0.51.00	17.2	Subsides dans l'intérêt de la construction de cliniques, d'hôpitaux, d'hospices et de centres de gériatrie, d'écoles pour auxiliaires médicaux, de maisons pour enfants, de centres de diagnostic, et de traitement, de homes pour handicapés et d'ateliers protégés. — Subsides pour l'équipement et pour travaux d'aménagement et de modernisation des établissements précités. (Sans distinction d'exercice).	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	—
45.0.63.00	17.2	Subsides aux communes dans l'intérêt de la construction d'hôpitaux, d'hospices et de centres de gériatrie, d'écoles pour auxiliaires médicaux, de maisons pour enfants et de centres de diagnostic et de traitement. — Subsides pour l'équipement et pour travaux d'aménagement et de modernisation des établissements précités. (Sans distinction d'exercice)	48.500.000	48.500.000	48.500.000	48.500.000	—
45.0.71.00	17.2	Rachat de concessions réelles de pharmacies. (Crédit non limitatif)	100.000	100.000	—	—	—
45.0.72.00	17.2	Travaux et études d'intérêt sanitaire. — Construction de cliniques, d'hôpitaux, d'hospices et de centres de gériatrie, d'écoles pour auxiliaires médicaux, de maisons pour enfants et de centres de diagnostic et de traitement. — Remboursement de prêts pour la construction d'une clinique pour enfants. (Sans distinction d'exercice)	7.810.000	7.810.000	7.810.000	7.810.000	—
		Total des dépenses du ministère de la santé publique	65.410.000	65.410.000	65.310.000	65.310.000	—
			65.410.000	65.410.000	65.310.000	65.310.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
		46 et 47 — MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE					
		Section 47.0 — Etablissement d'assurances contre la vieillesse et l'invalidité. — Con- tributions exceptionnelles en capital					
		— Organisme d'intérêt public —					
47.0.42.00	14.3	Contribution exceptionnelle en capital due par l'Etat pour l'exercice 1971 à l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité sur la base de l'article 239 du code des assu- rances sociales (article 3-l-1 de la loi unique du 13 mai 1964)	p ^r mém.	—	—	—	—
			p ^r mém.	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère du tra- vail et de la sécurité sociale	p ^r mém.	—	—	—	—
		48 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA VITICULTURE					
		Section 48.0 — Agriculture. — Cours d'eau. — Police sanitaire du bétail. — Mesures économiques et dépenses diverses dans l'intérêt de l'agriculture					
48.0.51.00	21.1	Aides de reconversion aux propriétaires de clos d'équarrissage devant cesser leur activité conformément à la loi du 6 septembre 1962. .	200.000	200.000	—	—	—
48.0.63.00	17.3	Cours d'eau: travaux d'amélioration à exécuter à « l'Alzette » et à ses affluents pour éviter les inondations périodiques des localités de Mersch et d'Ettelbruck: subventions: (4 ^e tranche). (Sans distinction d'exercice)	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	—
48.0.72.00	21.1	Construction et aménagement d'une installation d'incinération de cadavres d'animaux atteints de maladies infectieuses (3 ^e tranche)	1.000.000	1.000.000	—	—	—
48.0.95.00	21.1 34.4	Alimentation du fonds d'orientation écono- mique et sociale en vue de la réalisation des objectifs d'ordre économique visés par la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965	190.000.000	190.000.000	190.000.000	190.000.000	—
			200.200.000	200.200.000	199.000.000	199.000.000	—
		Total des dépenses du ministère de l'agri- culture et de la viticulture	200.200.000	200.200.000	199.000.000	199.000.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		49 — MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE					
		Section 49.0 — Economie nationale					
49.0.71.00	22.1	Application de la loi du 5 août 1967 portant renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962 ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. — Acquisition et aménagement de terrains et de bâtiments par l'Etat, suivant l'article 7 de la loi: dépenses, frais connexes et participation à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	261.157	261.157	—
			1.000.000	1.000.000	261.157	261.157	—
		Total des dépenses du ministère de l'économie nationale	1.000.000	1.000.000	261.157	261.157	—
		52 — MINISTERE DES TRANSPORTS					
		Section 52.1 — Aviation. — Aéroport de Luxembourg					
52.1.71.00	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Emprises. (Crédit non limitatif)	1.500.000	1.500.000	351.786	351.786	—
52.1.73.00	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Aménagements. (Sans distinction d'exercice).....	6.300.000	6.300.000	5.514.744	5.514.744	—
52.1.73.01	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Travaux d'aménagement extraordinaires. (Crédit non limitatif)	100.000	100.000	—	—	—
52.1.74.00	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Installations de sécurité et de contrôle, équipements, matériel. (Sans distinction d'exercice).....	7.750.000	7.750.000	7.547.688	7.547.688	—
52.1.81.00	20.3	Augmentation du capital de Luxair	p ^r mém.	—	—	—	—
			15.650.000	15.650.000	13.414.218	13.414.218	—
		Section 52.2 — Navigation fluviale					
52.2.81.00	20.1	Remboursement des emprunts à long terme contractés par la société du port fluvial de Mertert (art. 5 et 6 dernier al. de la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à					

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
52.2.81.01	20.1	l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.813.000	30.813.000	20.812.970	30.812.970	—
		Cession à la société du port fluvial de Mertert de la créance que l'Etat possède sur la S.N. des C.F.L. à la suite de la cession à cette dernière du droit de propriété sur vingt locomotives électriques (article 6, al. 1 ^{er} de la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle). (Sans distinction d'exercice)	12.419.000	12.419.000	12.418.320	12.418.320	—
			43.232.000	43.232.000	43.231.290	43.231.290	—
		Total des dépenses du ministère des transports	58.882.000	58.882.000	56.645.508	56.645.508	—
		53 — MINISTERE DE L'ENERGIE					
		Section 53.0 — Ministère de l'énergie					
53.0.51.00	23.0	Remboursement des fonds avancés par la caisse d'épargne de l'Etat pour la construction d'une ligne électrique de liaison à haute tension Trèves-Heisdorf et du poste de transformation 220 kV à Heisdorf. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.300.000	D 16.690.384	16.690.384	16.690.384	—
53.0.51.01	23.0	Extension du réseau d'interconnexion de 65 kV (5 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	12.000.000	12.000.000	—	—	—
53.0.51.02	23.0	Construction d'une ligne 220 kV Heisdorf-Moulaine (France). (4 ^e tranche: ligne Heisdorf-Schiffflange avec poste 220 kV à Schiffflange). (Sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	4.974.401	4.974.401	—
53.0.72.00	23.0	Construction de 2 hangars pour le stockage du matériel d'entretien de l'éclairage routier (4 ^e tranche). (Sans distinction d'exercice)...	1.000.000	1.000.000	997.925	997.925	—
53.0.72.01	23.0	Construction d'un réseau de transport de gaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000.000	6.000.000	5.675.513	5.675.513	—
53.0.72.02	23.0	Acquisition et mise en service d'une installation de télécommande centralisée.	p ^r mém.	—	—	—	—
53.0.72.03	23.0	Automatisation de la marche de la centrale hydro-électrique de Rospport. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	470.880	470.880	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
53.0.81.00	23.0	Participation de l'Etat dans une société de transport de gaz.	p ^r mém.	—	—	—	—
53.0.81.01	23.0	Participation de l'Etat dans l'augmentation du capital de la Cegedel	p ^r mém.	—	—	—	—
		Total des dépenses du ministère de l'énergie	40.800.000	41.190.384	28.809.103	28.809.105	—
			40.800.000	41.190.384	28.809.103	28.809.103	—
54 — MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 54.0 — Fonds d'investissements publics administratifs							
54.0.72.00	{ 01.2 34.1 Divers codes	Fonds d'investissements publics administratifs. — Travaux préparatoires: frais d'études des projets, frais d'acquisition, d'expertises, de démolition; préparation des travaux d'exécution; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	D 19.051.000	18.550.384	18.550.384	—
54.0.95.00	{ 01.2 34.1 Divers codes	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs par des recettes extraordinaires provenant d'emprunts à autoriser par des lois spéciales. (Crédit non limitatif)	167.000.000	167.000.000	167.000.000	167.000.000	—
54.0.95.01	{ 01.2 34.1 Divers codes	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs par des recettes extraordinaires. (Crédit non limitatif)	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
			170.000.000	187.051.000	186.550.384	186.550.384	—
Section 54.1 — Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux							
54.1.72.00	{ 16.1 17.2 34.1	Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. — Travaux préparatoires: frais d'études des projets, frais d'acquisition, d'expertises, de démolition; préparation des travaux d'exécution; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	500.000	D 16.181.500	16.181.012	16.181.012	—
54.1.95.00	{ 16.1 17.2 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux par des recettes extraordinaires provenant d'emprunts à autoriser par des lois spéciales. (Crédit non limitatif) .	500.000	500.000	500.000	500.000	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LEGGISLATION d'impôts non payées
54.1.95.01	{ 16.1 17.2 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux par des recettes extraordinaires (Crédit non limitatif)	39.000.000	39.000.000	39.000.000	39.000.000	—
			40.000.000	55.681.500	55.681.012	55.681.012	—
		Section 54.2 — Fonds investissements publics scolaires					
54.2.72.00	{ 13.2 13.3 13.4 13.6	Fonds d'investissements publics scolaires. — Travaux préparatoires: frais d'études des projets, frais d'acquisition, d'expertises, de démolition; préparation des travaux d'exécution; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	D 30.500.000	30.437.024	30.437.024	—
54.2.95.00	{ 13.2 13.3 13.4 13.6 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires par des recettes extraordinaires provenant d'emprunts à autoriser par des lois spéciales. (Crédit non limitatif)	103.000.000	103.000.000	103.000.000	103.000.000	—
54.2.95.01	{ 13.2 13.3 13.4 13.6 34.1	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires par des recettes extraordinaires. (Crédit non limitatif)	120.000.000	D 156345.200	156.345.200	156.345.200	—
			225.000.000	289.845.200	289.782.224	289.782.224	—
		Section 54.3 — Bâtiments de l'Etat. — Propriétés bâties et autres					
54.3.72.00	13.7	Ancien athénée à Luxembourg. — Travaux de transformation et de modernisation dans l'intérêt de l'installation de la bibliothèque nationale. (8 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	14.500.000	14.500.000	14.457.591	14.457.591	—
54.3.72.01	13.3	Institut pédagogique et autres services dépendant du département de l'éducation nationale logés dans l'ancien camp militaire à Walferdange. — Travaux de transformation, d'adaptation et de modernisation (5 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	3.939.862	3.939.862	—
54.3.72.02	13.4	Ecole agricole à Ettelbruck. — Agrandissement des bâtiments de l'internat de l'école, y compris accès et alentours. (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	1.994.383	1.994.383	—
54.3.72.03	20.3	Aéroport de Luxembourg. — Bâtiments, hangars, logements de service. — Etudes et honoraires. (Sans distinction d'exercice) ...	1.500.000	1.500.000	1.495.172	1.495.172	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	LEGISLATION d'ions non payées
54.3.72.04	20.1	Construction et aménagement à Grevenmacher d'un Immeuble pour bureaux et logement de service à l'usage de l'inspection de la navigation fluviale et de la perception des péages du service de la navigation. (Sans distinction d'exercice)	400.000	400.000	399.950	399.950	—
54.3.72.05	23.0	Centrale hydro-électrique de Rosport. — Construction de logements de service (2 ^e tranche). (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	1.882.410	1.882.410	—
54.3.72.06	16.1	Maisons de retraite. — Construction et adaptation d'immeubles (22 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	22.000.000	22.000.000	21.991.090	21.991.090	—
54.3.72.07	17.2	Sanatorium de Vianden. — Construction d'un pavillon de séjour et de loisir	p ^r mém.	—	—	—	—
54.3.72.08	16.1	Construction d'un pavillon préfabriqué pour les besoins de la maison de santé à Ettelbruck (2 ^e tranche)	p ^r mém.	—	—	—	—
54.3.72.09	16.1	Maison de santé à Ettelbruck et annexes. — Travaux de transformation et de modernisation des anciens pavillons. (Sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	4.977.569	4.977.569	—
54.3.72.10	{ 13.7 { 22.5	Aménagement d'un passage couvert en continuation de la corniche dans le bâtiment des archives de l'Etat, sis au plateau du St-Esprit, y compris l'adaptation des abords	p ^r mém.	—	—	—	—
54.3.74.00	13.7	Ancien athénée à Luxembourg. — Equipement mobilier dans l'intérêt de l'installation de la bibliothèque nationale dans l'immeuble. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	477.763	477.763	—
54.3.74.01	13.3	Institut pédagogique et autres services dépendant du département de l'éducation nationale logés dans l'ancien camp militaire à Walferdange. — Equipement mobilier	p ^r mém.	—	—	—	—
54.3.74.02	13.4	Ecole agricole à Ettelbruck. — Agrandissement des bâtiments de l'internat de l'école: équipement et mobilier	p ^r mém.	—	—	—	—
54.3.74.03	16.1	Maisons de retraite. — Equipement mobilier. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
			52.900.000	52.900.000	52.615.790	52.615.790	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
		Section 54.4 — Ponts et chaussées. — Voirie. — Rivière navigables et flottables. — Constructions, réparations et travaux se rapportant à des biens du domaine public. — Canalisation de la Moselle					
54.4.51.00	20.2	Participation de l'Etat dans les frais de modernisation et de suppression du gardiennage des passages à niveau sur les lignes de la S.N. des C.F.L. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
54.4.63.00	20.1	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage à la Moselle. — Dépenses et subsides. (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	1.869.951	1.869.951	—
54.4.71.00	20.2	Construction d'une nouvelle route entre Schengen et Remich. — Acquisition d'emprises. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	3.462	3.462	—
54.4.71.01	20.2 23.0	Reconstruction de diverses routes dans le cadre de l'aménagement hydro-électrique de l'Our. — Acquisition d'emprises. (Sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	—	—	—
54.4.71.02	20.1	Port fluvial de Mertert. — Acquisition d'emprises et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	44.475	44.475	—
54.4.71.03	20.2	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la construction et de l'aménagement de certains carrefours et des routes reliant le centre de la ville de Luxembourg au boulevard de contournement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000.000	25.000.000	7.419.553	7.419.553	—
54.4.73.00	20.2	Redressement et aménagement de la voirie de l'Etat comprenant notamment les routes à grande circulation y compris l'acquisition d'emprises ainsi que les dépenses accessoires; divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	102.400.000	102.400.000	102.399.986	102.399.986	—
54.4.73.01	20.2	Construction d'une nouvelle route entre Schengen et Remich (11 ^e crédit)	p ^r mém.	—	—	—	—
54.4.73.02	20.5	Travaux internationaux à intérêt commun	p ^r mém.	—	—	—	—
54.4.73.03	{20.2 23.0	Participation de l'Etat dans la reconstruction de diverses routes entrant dans le cadre de l'aménagement hydro-électrique de l'Our (12 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	1.999.790	1.999.790	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	LEGGATION CTIONS non payées
54.4.73.04	20.1	Port fluvial de Mertert. — Déplacement et aménagement de la voirie d'accès et de desserte. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	248.802	248.802	—
54.4.73.05	20.2	Canalisation de la Moselle. — Redressement de la voirie, adaptation des systèmes de canalisation, anénagement d'aires de stationnement. (Sans distinction d'exercice)	15.000.000	15.000.000	4.815.074	4.815.074	—
54.4.73.06	20.2	Construction de passages supérieurs et de passages inférieurs dans l'intérêt de la suppression de passages à niveau et de gares sur les lignes de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Sans distinction d'exercice)	15.000.000	15.000.000	13.132.148	13.132.148	—
54.4.73.07	20.2	Aménagement des itinéraires à trafic international d'après les directives de la déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international signée à Genève le 16 septembre 1950, ainsi que les dépenses accessoires; divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	27.000.000	27.000.000	19.718.039	19.718.039	—
54.4.73.08	20.2	Adaptation de la voirie de l'Etat ne faisant pas partie du fonds des routes aux exigences du trafic par la réalisation des profils-types admis pour les routes à grande circulation, le renforcement de l'infrastructure, l'amélioration des revêtements et l'aménagement des abords y compris l'acquisition des emprises. (Sans distinction d'exercice)	20.000.000	20.000.000	19.404.835	19.404.835	—
			211.500.000	211.500.000	172.056.115	172.056.115	—
		Section 54.5 — Fonds des routes					
54.5.95.00	20.2	Alimentation du fonds des routes créé par la loi du 16.8.1967. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	^D 300.000.000	300.000.000	300.000.000	—
			1.000.000	300.000.000	300.000.000	300.000.000	—
		Section 54.6 — Barrages de la haute Sûre et de la basse Sûre					
54.6.71.00	23.0	Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre. — Acquisition d'emprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	105.498	105.498	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
54.6.71.01	23.0	Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre près de Rosport. — Acquisition d'emprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	35.479	35.479	—
54.6.73.00	23.0	Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre. — Construction d'accès, aménagement des berges et travaux hydrauliques. (Sans distinction d'exercice).....	4.800.000	4.800.000	2.613.459	2.613.459	—
54.6.73.01	23.0	Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre près de Rosport. — Construction d'accès, aménagement des berges et travaux hydrauliques. (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	1.645.628	1.645.628	—
			7.150.000	7.150.000	4.400.064	4.400.064	—
		Section 54.7 — Assainissement de l'eau et de l'air. — Commissariat à la protection des eaux. — Epuration des eaux					
54.7.95.00	17.3	Epuration des eaux de la Moselle, de la Sûre, de l'Alzette, de la Chiens et de leurs affluents. — Construction de canalisations et de collecteurs. — Construction, agrandissement et perfectionnement des stations d'épuration présentant un intérêt national. — Subventions. — Etudes, honoraires, indemnités. — Acquisition d'instruments et de matériel de laboratoire. — Propagande et éducation de la population dans l'intérêt de la conservation et de la préservation des eaux naturelles. — Frais divers (18 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	55.500.000	55.500.000	55.500.000	55.500.000	—
			55.500.000	55.500.000	55.500.000	55.500.000	—
		Section 54.8 — Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg					
54.8.71.00	20.2	Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg. — Avance à valoir sur le prix des terrains mis à la disposition de l'Etat (2 ^e acompte)	25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000	—
			25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000	—
		Total des dépenses du ministère des travaux publics	788.050.000	1184627700	1141585589	1141585589	—
		Total des dépenses du chapitre IV.....	1514742000	2073766988	1993857686	1993857686	—

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
		Résumé:					
		Total du chapitre III	11.943.478.000	13.448.922.656	12.894.705.425	12.894.697.062	8.363
		Total du chapitre IV	1514742000	2073766988	1993857686	1993857686	—
		Total général du budget des dépenses ..	13.455.220.000	15.522.689.644	14.889.563.111	14.888.554.748	8.363

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Prévisions pour 1970	Recettes
Chapitre V. — BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE				
Section 1 ^{re} — Recettes pour ordre				
1	—	Recettes concernant l'union économique belgo-luxembourgeoise et les communautés européennes.....	1.474.000.000	432.963.120
2	—	Recettes concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 12 septembre 1950	34.000.000	28.432.300
3	—	Prélèvements agricoles et recettes autres que les droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes	24.000.000	6.327.939
4	—	Avances des communautés européennes pour le financement des interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles	120.000.000	70.989.272
5	—	Avances des communautés européennes pour le financement des restitutions à l'exportation vers les pays tiers	15.000.000	7.800.000
6	—	Postes. Recettes brutes y compris les recettes pour compte des offices étrangers	250.000.000	266.344.395
7	—	Télégraphes. — Recettes brutes y compris les recettes pour compte des offices étrangers	50.000.000	58.422.325
8	—	Téléphones. — Recettes brutes y compris les recettes pour compte des offices étrangers	540.000.000	555.072.234
9	—	Impôt commercial communal	675.000.000	1.021.833.073
			3.182.000.000	2.448.184.658

Articles	Code fonct.	LIBELLE	Crédits pour 1971	Crédits après transferts ou autoris. de dépass.	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
		B. — Dépenses pour ordre (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)					
1	—	Dépenses concernant l'union économique belgo-luxembourgeoise et les communautés européennes	1474000000	1474000000	432.963.120	432.963.120	—
2	—	Dépenses concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 12 septembre 1950.....	34.000.000	34.000.000	28.432.300	28.432.300	—
3	—	Versements aux communautés européennes des prélèvements agricoles et des recettes autres que les droits de douane constituant des ressources propres de ces communautés.....	24.000.000	24.000.000	6.327.939	6.327.939	—
4	—	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et remboursements d'avances des communautés européennes ...	120.000.000	120.000.000	70.989.272	90.989.272	—
5	—	Restitutions à l'exportation vers les pays tiers et remboursements d'avances des communautés européennes	15.000.000	15.000.000	7.800.000	7.800.000	—
6	—	Postes. — Dépenses brutes y compris les remboursements aux offices étrangers	250.000.000	D 266.344.395	266.344.395	266.344.395	—
7	—	Télégraphes. — Dépenses brutes y compris les remboursements aux offices étrangers	50.000.000	D 58.422.325	58.422.325	58.422.325	—
8	—	Téléphones. — Dépenses brutes y compris les remboursements aux offices étrangers	540.000.000	D 555.072.234	555.072.234	555.072.234	—
9	—	Versement aux communes du produit de l'impôt commercial communal	675.000.000	D 1021833073	1021833073	1021833073	—
			3182000000	3568672027	2448184658	2448184658	—

BALANCE

A. — RECETTES ET DEPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

I. Recettes effectives du Budget de l'exercice 1971	fr.	15.498.060.737
II. Dépenses effectives du Budget de l'exercice 1971	fr.	14.888.554.748—
III. Excédent de recettes du Budget de l'exercice 1971.....	fr.	609.505.989
IV. Excédent de recettes à la fin de l'exercice 1970	fr.	291.466.007
V. Excédent de recettes à la clôture de l'exercice 1971	fr.	900.971.996

B. — RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE

I. Recettes pour ordre	fr.	2.448.184.658
II. Dépenses pour ordre	fr.	2.448.184.658—
III. Partant Balance		0

Luxembourg, le 5 octobre 1972

Le Ministre des Finances,
Pierre Werner

COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DEPENSES EFFECTUEES SUR LEGISLATION

DESIGNATION DES FONDS
<p>I. Fonds de tiers:</p> <p>Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat</p> <p>C??? — is faites par des étrangers</p> <p>Co??? — judiciaires</p> <p>Postes — Fonds pour mandats</p> <p>Postes — Fonds de subvention</p> <p>Postes — Droits de douane avancés</p> <p style="text-align: right;">Totaux I</p>
<p>II. Fonds des communes:</p> <p>Fonds de dépenses communales</p> <p>Fonds communal de péréquation conjoncturale</p> <p>Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes.</p> <p style="text-align: right;">Totaux II</p>
<p>III. Fonds de l'Etat:</p> <p>Fonds spécial pour le service financier de la dette publique</p> <p>Fonds spécial de la chasse</p> <p>Fonds spécial de la pêche</p> <p>Fonds de crise</p> <p>Fonds spécial pour l'épuration des cours d'eau</p> <p>Fonds spécial de repeuplement des chasses</p> <p>Fonds d'investissements publics administratifs</p> <p>Fonds d'investissements publics scolaires</p> <p>Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux</p> <p>Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture</p> <p>Fonds d'équipement sportif national</p> <p>Fonds des routes</p> <p style="text-align: right;">Totaux III</p> <p style="text-align: right;">TOTAUX GENERAUX.</p>

LES FONDS SPECIAUX ET FONDS DEPOSES PENDANT L'EXERCICE 1971

Excédents à la fin de l'exercice 1970	Opérations faites pendant l'exercice 1971		Excédents de l'exercice 1971	Excédents à la fin de l'exercice 1971
	Recettes	Dépenses		
887.151 585.656 76.638.233 1.254.062.300 — — 2.696	— 546.788 28.634.500 68.201.064.247 9.409.266.926 318.670	— 486.278 34.705.656 67.956.988.670 9.409.266.926 316.723	— 60.510 — 6.071.156 244.075.577 — — 1.947	887.151 646.166 70.567.077 1.498.137.877 — — 749
1.332.170.644	77.639.831.131	77.401.764.253	238.066.878	1.570.237.522
1.746.627 93.602.634 —	53.170.413 51.576.158 —	63.073.965 — —	— 9.903.552 51.576.158 —	— 8.156.925 145.178.792 —
95.349.261	104.746.571	63.073.965	41.672.606	137.021.867
97.979.077 726.992 757.379 905.000.000 21.692.912 2.098.974 125.580.277 128.784.655 62.508.787 59.959.852 53.514.759 556.166.955	493.862.348 2.066.200 369.541 60.500.000 55.500.000 1.329.359 293.000.000 417.345.200 100.850.000 255.200.000 30.000.000 302.000.000	466.802.076 1.400.000 3.459 — 76.640.181 128.000 111.121.046 361.756.149 11.949.542 184.224.408 18.000.000 131.867.507	27.060.272 666.200 366.082 60.500.000 21.140.181 1.201.359 181.878.954 55.589.051 88.900.458 70.975.592 12.000.000 170.132.493	125.039.349 1.393.192 1.123.461 965.500.000 552.731 3.300.333 307.459.231 184.373.706 151.409.245 130.935.444 65.514.759 726.299.448
2.014.770.619	2.012.022.648	1.363.892.368	648.130.280	2.662.900.899
3.442.290.524	79.756.600.350	78.828.730.586	927.869.764	4.370.160.288

Luxembourg, le 18 octobre 1972

Le Ministre des Finances,
Pierre Werner

Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg